



**HAL**  
open science

# Retour naturel du loup en Normandie : après plus d'un siècle d'absence, quelle place pour le loup parmi les humains ?

Clémence Méheust

## ► To cite this version:

Clémence Méheust. Retour naturel du loup en Normandie : après plus d'un siècle d'absence, quelle place pour le loup parmi les humains ?. Géographie. 2021. dumas-03540584

**HAL Id: dumas-03540584**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03540584v1>**

Submitted on 24 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Mémoire d'initiation à la recherche

RETOUR NATUREL DU LOUP EN NORMANDIE :

APRÈS PLUS D'UN SIÈCLE D'ABSENCE,  
QUELLE PLACE POUR LE LOUP PARMIS LES HUMAINS ?



Sous la direction d'Olivier Cantat

Auteure : Clémence Méheust

M1 GAED

Parcours Environnement

Département de Géographie

UFR SEGGAT



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE





## REMERCIEMENTS

Cette page est sans aucun doute celle que j'ai préféré écrire ! Ce travail de recherche a été une expédition au cours de laquelle chaque rencontre a contribué à me mettre sur le bon chemin. Certains m'ont tracé l'itinéraire, tandis que d'autres m'ont aidé à garder les yeux sur la ligne d'arrivée. Tous m'ont soutenue quand le trajet se faisait parfois long et pénible. Je n'aurais sûrement pas atteint le terminus de cette aventure sans mes compagnons de route !

Je remercie mon directeur de mémoire Olivier Cantat, professeur à l'Université de Caen-Normandie pour avoir accepté d'encadrer ce travail. Votre bienveillance, votre disponibilité et vos encouragements m'ont été d'un grand soutien tout au long de mes recherches et le sont encore aujourd'hui dans ma formation de géographe. Vous êtes de ceux qui donnent confiance et l'envie d'apprendre aux étudiants.

Je remercie également Farid Benhammou, géographe à l'Université de Poitiers, de m'avoir conseillée et orientée pour mener à bien ce travail. Je n'aurais pas pensé en lisant ta thèse lors de mes recherches bibliographiques que nous finirions par travailler ensemble. Merci !

Je remercie Philippe Madeline, professeur de Géographie à l'Université de Caen, d'avoir accepté de faire partie du jury.

Mon idée d'écrire sur le retour du loup en Normandie s'est concrétisée lors d'une discussion avec François Leboulenger lors de l'Assemblée Générale du Groupe Mammalogique Normand (GMN) en septembre 2020. François, je tiens à te remercier chaleureusement pour ta gentillesse, tes relectures « *tatasses* » ainsi que ton aide continue et précieuse depuis ce premier échange. Merci aussi d'avoir accepté de faire partie du jury. Merci également à Laëtitia Faine d'avoir pris le temps de répondre à mes questions. Merci à Christophe Rideau, chargé d'étude malin et futé, pour ta relecture de mon pré-mémoire. J'en profite pour remercier aussi Vincent Poirier ainsi que les équipes bénévoles et salariées de l'association, pour avoir pris le temps de discuter avec moi, d'échanger des informations et de m'avoir intégrée aux activités concernant le loup.

Un grand merci aux éleveurs, propriétaires ovins et élus des communes qui m'ont accueillie chez eux. Dans un contexte sanitaire compliqué et des agendas souvent bien remplis, je suis reconnaissante que vous ayez accepté de me rencontrer. Merci également au personnel de mairie que j'ai beaucoup sollicité, que ce soit pour obtenir des rendez-vous ou des coordonnées. Ce travail n'aurait pas vu le jour sans votre complicité à tous.

Je tiens à remercier Nicolas Stalin et Cyril Teillet, respectivement inspecteur de l'environnement à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et responsable MADISEN à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime (DDTM). C'était très sympathique de votre part de vous intéresser à mon travail et d'avoir pris le temps de venir discuter un après-midi autour d'un café.

Merci aux différents acteurs du territoire avec lesquels j'ai eu l'occasion de m'entretenir : Office Français de la Biodiversité 76 (OFB), Direction Départementale des Territoires et de la Mer 76 (DDTM), Office National des Forêts (ONF), Fédération de Chasse de Seine-Maritime (FDC 76), Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), Confédération Paysanne,

Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, France Nature Environnement (FNE), Agir pour le Vivant et les Espèces Sauvages (AVES France), Meuse Nature Environnement (MNE) et Rêve de Bisons. J'espère que chaque interlocuteur que j'ai eu le plaisir de croiser sur mon passage retrouvera dans mon travail l'empreinte de son propos.

J'aimerais remercier Marie qui m'a accueillie dans son gîte du « Crapaud à Trois Pattes », à Lucy, lors de mon séjour dans le Pays de Bray. Merci pour ton hospitalité et ta générosité. Merci aussi d'avoir partagé avec moi ta passion pour les arbres et les plantes et pour m'avoir initiée au jardinage !

Merci à Christine Dhenain, correspondante du Paris-Normandie, d'avoir rédigé un article sur mon travail et de lui avoir donné de la visibilité. Grâce à cela, d'autres opportunités se sont présentées ! Merci également à la radio NRJ 76 d'avoir diffusé sur leurs ondes une partie de mes recherches. Merci aussi au musée La Fabrique des Savoirs à Elbeuf de m'avoir permis de participer à l'exposition « *Histoires de loups, portrait, mythes et symboles* ».

Merci Chloé pour tes messages d'encouragement et tes relectures. Merci également aux camarades du Master GAED qui ont pensé à m'envoyer des articles quand ils trouvaient par hasard des informations sur les loups.

Je remercie également mes amies, Sylviane et Loren, qui ont suivi mon travail de très près. J'ai trouvé dans nos discussions, votre enthousiasme et vos messages d'encouragement toute l'énergie et la motivation dont j'avais besoin pour ce parcours d'endurance qu'est le travail de recherche. Merci Loren pour ton aide en carto !

Enfin, je souhaite remercier mon frère et ma sœur, Lilian et Camille, ainsi que mes parents pour leur présence rassurante à mes côtés depuis toujours. Merci de me donner les moyens de suivre des études sans avoir à me soucier des aspects matériels et financiers. C'est sans doute grâce à cette légèreté et tranquillité d'esprit que je ne me suis pas encore essoufflée et que je suis toujours dans la course de ce cursus universitaire. Merci maman pour tes relectures minutieuses !

Ce travail n'est pas le résultat d'une expédition en solitaire, mais bien d'une excursion de groupe dont l'adage serait « *tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* ».

À Papi, là-haut ou ailleurs ...

## NOTE AUX LECTEURS

La présence avérée d'un loup dans le département de Seine-Maritime de novembre 2019 à février 2021 ne permet pas d'avancer que l'espèce va s'installer de façon définitive dans la région. Pour cela, des indices de présence doivent être relevés sur une période minimum de deux ans. De ce fait, nous qualifierons ce mémoire de prospectif. Au-delà d'étudier et d'expliquer le retour naturel du loup en Normandie, il a pour objectif d'interroger sur l'acceptation de l'espèce par les différents acteurs du territoire. La gestion du loup est un dossier sensible et on observe des conflits partout où il fait son retour. Ce travail de recherche s'intéresse à la façon d'envisager la place du loup aux côtés des activités agricoles et humaines. Cette étude scientifique se veut objective et s'inscrit en dehors du débat pro-loup et anti-loup que nous jugeons nécessaire de dépasser pour instaurer un dialogue ouvert et raisonné. Sans prétendre résoudre toutes les questions posées par l'animal, il s'agit ici d'anticiper son retour afin de fournir un outil d'information et de préconisation pour la gestion publique de l'espèce en Normandie dans le but d'encourager une cohabitation pacifique avec lui.

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES ACRONYMES .....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 1 : Les loups et les humains en Normandie : d'un déclin historique à une recolonisation moderne .....</b>	<b>9</b>
1.1 Présence du loup en Normandie du Moyen-âge au début du XX <sup>ème</sup> siècle .....	10
1.2 Etude des contextes socio-environnemental et paysager actuels en Normandie .....	16
1.3 Le loup : animal géopolitique et médiatique .....	27
<b>Chapitre 2 : Enquête dans les pas du loup : à la rencontre des propriétaires et des éleveurs ovins 34</b>	<b>34</b>
2.1 Justification, présentation de la zone d'étude et méthode .....	37
2.2 Premières prédatations de loup avérées en Seine-Maritime depuis plus d'un siècle : attitudes et réactions.....	48
2.3 Des prédatations chez les particuliers et les éleveurs : proposer des solutions adaptées.....	52
2.4 Retour du loup : colère pour certains, tolérance pour d'autres ... curiosité de tous .....	56
<b>Chapitre 3 : Enquête dans les pas du loup : à la rencontre des différents acteurs du territoire .... 62</b>	<b>62</b>
3.1 Rencontre avec les maires .....	63
3.2 Rencontre avec les syndicats agricoles et le monde cynégétique .....	66
3.3 Rencontre avec les associations de protection de la nature et de la faune sauvage .....	70
<b>Chapitre 4 : Identifier les zones de tensions potentielles pour une gestion intelligente du loup .....77</b>	<b>77</b>
4.1 Les caractéristiques biogéographiques de la Normandie .....	79
4.2 La méthodologie du diagnostic.....	86
4.3 Les dispositifs de protection.....	89
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>94</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>96</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>100</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>102</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>104</b>

## LISTE DES ACRONYMES

**AFSSA** : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments  
**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée  
**AOP** : Appellation d'Origine Protégée  
**ARIC** : Association Régionale pour l'Identification du Cheptel  
**ASPAS** : ASSociation pour la Protection des Animaux Sauvages  
**AVES** : Agir pour le Vivant et les Espèces Sauvages  
**CA** : Chambre d'Agriculture  
**CNPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière  
**CNPN** : Conseil National de Protection de la Nature  
**DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**EDE** : Établissement Départemental de l'Élevage  
**EED** : Encore Éleveurs Demain  
**ESOD** : Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts  
**FACCO** : Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers  
**FDC** : Fédération Départementale des Chasseurs  
**FNC** : Fédération Nationale des Chasseurs  
**FNE** : France Nature Environnement  
**FNSEA** : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles  
**FRAPNA** : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature  
**GIC** : Groupement d'Intérêt Cynégétique  
**GMN** : Groupe Mammalogique Normand  
**ICE** : Indicateur de Changement Écologique  
**IFN** : Inventaire Forestier National  
**IKA** : Indice d'Abondance Kilométrique  
**IPRA** : Institut pour la Promotion et la Recherche sur les Animaux de protection  
**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
**MNE** : Meuse Nature Environnement  
**NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication  
**OFB** : Office Français de la Biodiversité  
**ONF** : Office National des Forêts  
**PAC** : Politique Agricole Commune  
**PNA** : Plan National d'Action  
**PNR** : Parc Naturel Régional  
**PRA** : Petites Régions Agricoles  
**RGA** : Recensement Général Agricole  
**RPG** : Registre Parcellaire Graphique  
**SAU** : Surface Agricole Utile  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SMBVA** : Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques  
**UGB** : Unités Gros Bétail  
**ZPP** : Zone de Présence Permanente



## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Absent depuis plus de 100 ans, le loup est de retour en Normandie. Incompris, diabolisé, pourchassé puis massacré, il avait entièrement disparu du territoire français dans les années 1930 jusqu'à réapparaître dans le Mercantour au début des années 1990, en provenance d'Italie. Depuis son retour naturel dans les Alpes, ce grand prédateur social se réapproprie peu à peu l'espace, des Pyrénées orientales au Grand-Est jusque dans des régions plus septentrionales comme la Normandie (annexe I). La déprise agricole, l'augmentation des surfaces boisées, la présence de nombreux ongulés sauvages et la protection légale du loup sont des facteurs qui ont favorisé sa reconquête du territoire. L'Office Français de la Biodiversité inscrit dans le bilan de son suivi estival de la population lupine en été 2020 la Seine-Maritime comme secteur de présence à confirmer et recense dans son suivi hivernal de l'hiver 2020-2021, 125 Zones de Présence Permanente (ZPP). Le développement territorial de l'espèce s'explique par un phénomène instinctif, saisonnier et naturel : la dispersion. Un individu en dispersion est un loup qui quitte sa meute natale pour rencontrer un congénère du sexe opposé et fonder sa propre meute sur un territoire encore inoccupé. La compétition alimentaire et les comportements d'évitements sociaux peuvent également expliquer la dispersion. Il s'agit d'une stratégie de conquête spatiale qui permet à l'espèce un brassage génétique essentiel. La distance des déplacements peut varier de quelques dizaines à plusieurs centaines, voire des milliers de kilomètres. Ce phénomène n'est pas propre au loup, d'autres mammifères comme le chevreuil ou le renard se dispersent également. Cependant, les capacités exceptionnelles d'adaptation, de résilience et de dispersion de ce grand trotteur, en termes de distance et de durée, fascinent les scientifiques. Il n'existe pas d'obstacles naturels ou anthropiques à la dispersion du loup. Il traverse les axes routiers, franchit les fleuves et contourne les zones urbanisées. C'est ainsi qu'à l'automne 2019, un loup mâle issu d'une lignée italo-alpine est apparu dans le Pays de Bray, en Seine-Maritime, un siècle après son prédécesseur.

Animal pourtant furtif et discret, l'arrivée d'un loup dans les secteurs qui ont perdu l'habitude de le côtoyer ne passe pas inaperçue dès lors que des prédatations sur les animaux domestiques et le gibier sont constatées. En novembre 2019, des attaques sur les ovins se répètent dans le Pays de Bray. Si les premiers brayons victimes du loup tiennent les chiens errants ou de chasse pour responsables, les dégâts constatés sur les cadavres des animaux laissent certains témoins perplexes. En avril 2020, une photographie du coupable présumé permet de désigner avec prudence un grand canidé, accordant ainsi le bénéfice du doute au loup. Des analyses ADN viennent confirmer en juillet 2020 la présence de *Canis lupus* dans le Pays de Bray. Les éleveurs, à juste titre, redoutent son voisinage et voient dans le retour de l'espèce une contrainte supplémentaire à gérer. Quant aux acteurs du monde cynégétique<sup>1</sup>, ils craignent la concurrence avec le chasseur quadrupède qui convoite lui aussi le gibier et principalement les grands ongulés sauvages.

Du renard qui visite les poulaillers, aux rongeurs qui élisent domicile sous les toits, en passant par les corvidés qui se nourrissent dans les cultures, les altercations avec ceux que l'on qualifie de sauvages sont nombreuses. Pour résoudre ces conflits, nul besoin de diplomatie, nous avons le plus souvent classé ces espèces comme susceptibles d'occasionner des dégâts, nous octroyant ainsi le droit de les détruire en utilisant pièges et armes à feu. Problèmes résolus. Seulement, si le loup était considéré comme une bête noire à abattre au siècle dernier, il arpente désormais l'hexagone avec le statut d'espèce protégée au niveau national, européen et international, par la Directive Habitat Faune Flore (1992) et la convention de Berne (1979). Ainsi, dans le cas du loup, nous devons repenser notre

---

<sup>1</sup> Qui se rapporte à la chasse.

façon de gérer le conflit. L'éradication de l'espèce n'est plus d'actualité et laisse place à des solutions moins radicales qui ont pour objectif de concilier les activités humaines et agricoles avec la présence du canidé sauvage, sans défavoriser les premières et sans porter préjudice à la survie du deuxième. Par conséquent, nous devons cohabiter sur un même territoire. La présence du loup nous invite à questionner le rapport que nous entretenons à l'espace et au sauvage.

Depuis maintenant trente ans, dans les zones de présence permanente (ZPP) du loup, éleveurs et bergers font face au prédateur avec des dispositifs d'effarouchement et de protection des troupeaux. La population lupine française, estimée à 624 individus à la sortie de l'hiver 2020-2021<sup>2</sup>, fait l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA) qui vise à protéger les éleveurs et préserver l'équilibre de la biodiversité. Toutefois, les conflits persistent et la gestion de l'espèce par les services de l'État est souvent remise en question, que l'on soit opposant ou fervent défenseur de l'espèce. Dans les régions en front de colonisation, la présence du loup est un lointain souvenir et son retour est rarement anticipé. La priorité est de donner la parole et d'écouter les éleveurs directement impactés par la présence du loup afin d'instaurer un dialogue dans un climat apaisé qui se détache d'une part de la charge médiatique du débat et d'autre part des discours passionnés.

Le loup est un objet de recherche complexe qui nous invite à croiser plusieurs disciplines. Dans le cadre de notre étude, nous nous positionnerons en tant que géographe. L'approche systémique nous semble être la plus concrète et la plus adaptée pour aborder la difficulté de la thématique du loup. Cette démarche dynamique permet l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité avec l'écologie. Si notre travail relève des sciences humaines et sociales, il y a un point de départ écologique et factuel : le loup. Il agit, prédate et exerce une contrainte qui oblige un système d'acteurs à réagir. Il est aussi un catalyseur de rivalités de pouvoir et de conflits entre les groupes humains sur un territoire : cohabiter avec le loup est donc un sujet d'ordre géopolitique. Pour nous géographes, la cohabitation avec le loup se révèle être un thème passionnant si l'on considère le loup comme un outil d'analyse pour étudier les questions relatives à l'espace et le rapport des sociétés à la nature (Benhammou, 2009).

### Quelle place pour le loup parmi les humains ?

Le mémoire s'articule en quatre chapitres. Dans le premier, nous reviendrons sur le déclin historique du loup en Normandie, puis sur sa recolonisation moderne. Cette approche du loup par l'Histoire sera l'occasion de revenir sur sa valeur hautement symbolique et de nous demander si notre passé tumultueux avec lui influence la perception que nous en avons aujourd'hui. Dans le même temps, nous reviendrons sur l'évolution des contextes socio-territorial et paysager. Les chapitres deux et trois rendront compte de l'enquête de terrain menée dans le Pays de Bray. Nous avons rencontré les différents acteurs du territoire concernés par la présence du loup afin de dresser un état des lieux et de porter un regard croisé sur la situation. Cela doit nous permettre de mener une réflexion constructive sur la cohabitation entre humains et loups. Enfin, le dernier chapitre a pour mission de diagnostiquer les zones de conflits potentiels en Normandie afin d'anticiper les mesures et les solutions nécessaires à une gestion réfléchie du loup. Nous étudierons également les moyens techniques d'effarouchement et de protection des troupeaux qui peuvent être mis en place dans un contexte de plaine.

---

<sup>2</sup> Contre 580 un an auparavant, soit une progression de 7% selon les chiffres de l'OFB.

Appréhender la lecture du mémoire et la relation entre le loup et les activités d'élevage grâce aux

## CHIFFRES CLÉS 2020



**114** zones de présence permanentes (meutes et non meutes)  
Dont **99** meutes\*

**624** individus à la sortie de l'hiver 2020/2021

Suivi de la population lupine

Protection des troupeaux

6 régions  
39 départements concernés

2790 dossiers engagés

28,83 M€ d'aides OPEDER\*

204000 € de crédits d'urgence



3730 constats indemnisés

11848 victimes ovines indemnisées

36 départements concernés

3,96 M€ versés et en cours de paiement

Données sur les dommages

Protocole d'intervention

2084 autorisations de tirs de défense simple en vigueur

319 autorisations de tirs de défense renforcée

8 arrêtés préfectoraux ordonnant la mise en œuvre de tirs de prélèvements simples

2 arrêtés préfectoraux ordonnant la mise en œuvre de tirs de prélèvements renforcés

97 loups tués dans le cadre du protocole d'intervention

8 loups tués illégalement

Meute : Tout groupe d'au moins 2 individus territoriaux de sexes opposés, constatés reproducteurs au moins une fois.

OPEDER : Opération de Protection de l'Environnement Dans les Espaces Ruraux

Figure 1 : Infographie des chiffres clés sur le loup et les activités d'élevage en France, en 2020.

Source : Lettre d'information InfoLoup n°36 - PNA Loup et activités d'élevage. Document consultable à cette adresse : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/infoloup-a18408.html>

Conception graphique : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

## CHAPITRE 1 : Les loups et les humains en Normandie : d'un déclin historique à une recolonisation moderne

Nous pourrions presque introduire ce paragraphe par « *il était une fois* ». Maintes fois personnifié dans les contes et les légendes, le loup est ancré dans notre culture et l'imaginaire collectif. Prédateur jugé cruel et sanguinaire, les contes les plus célèbres - inspirés de la culture orale - enseignent la peur du loup dès le plus jeune âge. Parmi eux, celui du Petit Chaperon rouge dont le dénouement tragique doit apprendre aux enfants à obéir à leurs parents et à ne pas faire confiance aux inconnus. Les représentations de *Canis lupus* sont également nombreuses dans la religion, la mythologie, la peinture et même en psychanalyse où l'animal est associé au désir et aux pulsions sexuelles. Des théories révèlent d'ailleurs qu'un message subtil se glisse derrière la morale puritaine du conte de Charles Perrault. Naïve et innocente, le Petit Chaperon rouge accorde sa confiance au grand méchant loup qui parvient alors à la séduire : le canidé est personnifié en prédateur sexuel. Dans les légendes et les folklores, l'image du loup n'est guère plus élogieuse et entretient l'angoisse générée par l'animal. Les exemples les plus populaires sont ceux du loup-garou et de la Bête du Gévaudan. La première est une créature féroce, mi-loup mi-humain, qui dévore ceux qui se trouvent sur son passage les nuits de pleine lune. Le deuxième est un animal monstrueux qui aurait fait une centaine de victimes dans la Lozère actuelle au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les croyances autour du loup, ainsi que leurs différentes versions, sont nombreuses et variées et chacune d'entre elles peut constituer à elle seule un véritable sujet d'étude. Ici, il s'agit simplement de replacer le contexte dans lequel s'inscrit le loup et de montrer qu'à travers notre culture, le loup a souvent été un animal diabolisé auquel on attribuait des intentions malsaines, perverses et machiavéliques. Dans la langue française, on trouve des références au canidé à travers des expressions comme « *avoir une faim de loup* », « *se jeter dans la gueule du loup* » ou encore « *crier au loup* » qui attestent une fois de plus de sa triste réputation. Ce tour d'horizon des représentations du loup dans notre culture nous amène à émettre l'hypothèse que la peur enseignée et entretenue dès l'enfance pourrait inconsciemment expliquer les relations toujours conflictuelles entre *Canis lupus* et *Homo sapiens*. Dans les territoires où le loup réapparaît après plus d'un siècle d'absence, la nouvelle fait grand bruit. Au mieux les humains ont perdu l'habitude de vivre avec le prédateur, au pire ils ignorent que des loups peuplaient leurs terres avant eux. Aussi, le loup est depuis toujours un animal prédisposé à la rumeur dont les ressources sont infinies. Autrefois colportées par la culture orale, les rumeurs sont aujourd'hui transmises dans les médias qui alimentent ainsi l'imaginaire populaire et influent sur la mémoire collective. De toute évidence, les discours relayés ne s'appuient pas tous sur des savoirs scientifiques et sur une connaissance précise de l'espèce.

Dans ce premier chapitre, nous proposons de rappeler que les terres normandes ont accueilli des loups jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle. Nous étudierons les relations que nous entretenions alors avec eux. Ensuite, nous analyserons les contextes socio-territorial et paysager actuels de la Normandie afin de connaître les changements et les usages du territoire qui peuvent expliquer le retour du loup dans la région. Enfin, nous nous intéresserons à l'aspect géopolitique du loup pour tenter de comprendre dans quelles mesures son retour peut être instrumentalisé et avoir des répercussions sur sa gestion. Notre zone d'étude se situant en Seine-Maritime, nous porterons une attention particulière à ce département au cours de nos recherches.

## 1.1 Présence du loup en Normandie du Moyen-âge au début du XX<sup>ème</sup> siècle

Actuellement associés aux paysages de montagnes, on oublie et parfois même on ignore que les hurlements des loups raisonnaient autrefois dans les campagnes normandes. La cohabitation avec les grands prédateurs est aujourd'hui au cœur des débats, mais nous verrons que l'origine de la discorde entre humains et loups est le fruit de plusieurs siècles d'histoire. Nous reviendrons également sur la place et le rôle des déclarations d'attaques de loups sur l'humain. Si la question des loups anthropophages n'est pas l'objet de notre étude, il convient de lui consacrer quelques lignes pour mettre en confrontation différents points de vue scientifiques et mieux comprendre les représentations que nous avons de l'espèce. Rappelons que depuis le retour des loups dans le Massif alpin au début des années 1990, il n'existe aucun cas documenté d'attaque sur l'humain<sup>3</sup>.

Cette approche à travers l'Histoire va nous permettre d'analyser notre passé avec l'espèce pour mieux comprendre le présent et interroger l'avenir de nos relations avec les loups.

### 1.1.1 Les loups en Normandie

L'historien Jean-Marc Moriceau, professeur à l'Université de Caen, a mené une enquête rétrospective sur la présence des loups en Normandie du Moyen- Âge au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Ses recherches approfondies dans les documents d'archives permettent d'estimer les populations de loups et leur répartition au cours des sept derniers siècles. Les grands espaces boisés, la densité d'ongulés sauvages, l'importance de l'élevage et les méthodes de conduite des troupeaux domestiques étaient des facteurs qui pouvaient expliquer la présence permanente de l'espèce dans le Massif armoricain et le Bassin parisien. Au XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle, les registres de captures de loups attestent la présence de l'espèce du Pays d'Auge au Pays de Caux, de la Suisse Normande aux forêts de Roumare et de Rouvray, de la plaine de Caen aux vicomtés de Coutances, Valognes et Carentan. Les loups semblent partout jusqu'au XVII<sup>ème</sup> siècle où l'on commence à observer un déclin des populations dans certains secteurs de la région. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, dans les départements du Calvados et de la Manche qui subissent une forte pression cynégétique et le défrichement, la présence du loup est devenue anecdotique. À l'inverse, les populations de loups semblent se maintenir dans le reste de la région où certains massifs forestiers subsistent (Roumare, La Londe, Rouvray, Brotonne, Eu, Bray et Eawy). Toutefois, les loups et l'ensemble de la faune sauvage voient leurs habitats se transformer et s'amoinrir au profit d'une agriculture grandissante au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle. De plus, la « politique de gestion » du loup s'accroît dans les départements normands de l'Orne et de la Manche qui demandent à majorer les primes de gratification aux loups, ce qui renforce la lutte contre *Canis lupus*.

Les travaux de l'historien permettent également de mesurer l'impact des loups sur les troupeaux domestiques. Les récits d'attaques sur des volailles, des ovins, des bovins et même des équidés sont nombreux. L'habitat des loups se confond avec le territoire des humains et les usages qu'ils en font. La forêt offre à *Canis lupus* et *Homo sapiens* des ressources alimentaires et constitue également un garde-manger pour les troupeaux domestiques. La présence abondante des loups représente un risque pour l'élevage normand et la concurrence alimentaire génère des conflits entre

---

<sup>3</sup> A Large Carnivore Initiative for Europe, *The Fear of Wolf – A Review of wolf attacks on humans*, Rapport de recherche du Norsk Institutt for Naturforskning (NINA), janvier 2002. Ce rapport examine les données existantes qui relatent les attaques de loups sur les humains au cours des dernières centaines d'années dans le monde. Il ne s'agit pas d'un recueil complet des attaques, mais d'un aperçu global des événements visant à diminuer la peur du loup et à définir des conseils de gestion pour prévenir des éventuelles attaques.

les deux consommateurs. Par conséquent, les loups sont des animaux nuisibles pourchassés par tous les moyens et des primes sont accordées à ceux qui œuvrent à leur destruction. Battues, pièges, armes à feu et empoisonnement sont la « politique de gestion » de l'époque. François I<sup>er</sup> officialise même au XVI<sup>ème</sup> siècle une institution spécialement dédiée à la destruction des loups : la louveterie. Suite à des abus sur le versement des primes, cette institution disparaît en 1787 pour être de nouveau établie dix ans plus tard sous Napoléon I<sup>er</sup>. Leurs têtes mises à prix depuis le Moyen- Âge, les loups perdent la guerre face aux humains et le dernier loup de Normandie aurait été tué dans l'Eure en 1889. Cependant, le Groupe Mammalogique Normand fait état de deux loups tués au début du XX<sup>ème</sup> siècle : le premier à Hénouville en Seine-Maritime en 1912 (Pigeon, 1983) et le deuxième dans l'Orne à Bazoches-au-Houlme en 1916 (Chauvry, 2003)<sup>4</sup>. Depuis ces dernières données, il n'existait pas de preuve officielle de la présence du loup en Normandie jusqu'à son retour avéré en Seine-Maritime en novembre 2019. Toutefois, si l'on prend en compte la capacité de dispersion et la discrétion de l'espèce, peut-on exclure que des loups aient exploré les terres normandes sans que nous nous en apercevions ? Une photographie prise dans le Marais Vernier en décembre 2017 (figure 2) avait suscité des interrogations chez les naturalistes et les scientifiques quant à la présence de l'espèce dans le département de l'Eure. Toutefois, l'image ne permet pas d'identifier assurément un loup.



Figure 2 : Canidé pris en photo dans le Marais Vernier (Eure) en décembre 2017.  
© PNR des Boucles de la Seine Normande.

<sup>4</sup> Groupe Mammalogique Normand, *Atlas des Mammifères Sauvages de Normandie - Statut et Répartition*, Nouvelle édition revue et augmentée, 2004, 306 pages.

Malgré une probable absence physique en Normandie pendant plus d'un siècle, l'histoire des loups reste fortement imprégnée dans la région et la mémoire de *Canis lupus* subsiste dans les cinq départements normands, notamment à travers des lieux-dits comme *Chanteloup*, *La Fosse au Loup* ou encore *Le Loup Pendu*. Dans la partie suivante, nous vous proposons de centrer notre analyse historique sur le département de la Seine-Maritime, terrain d'étude de ce travail de recherche.

### 1.1.2 Les loups en Seine-Maritime

L'étude de la toponymie en Seine-Maritime illustre l'empreinte laissée par *Canis lupus* dans le département normand. Elle nous renseigne sur l'histoire des relations des humains avec les lieux à travers les âges. Grâce à la base de données FANTOIR<sup>5</sup>, nous avons extrait les voies et lieux-dits dont la toponymie fait référence au loup. Ainsi, nous avons recensé plus de 100 voies, lieux-dits et communes qui rappellent aujourd'hui la présence du loup en Seine-Maritime. Les points des voies et lieux-dits sont placés dans les limites administratives de leur commune respective, leur localisation ne correspond pas à leurs coordonnées GPS précises. Nous avons pensé que cette rigueur n'était pas essentielle. Ici, nous souhaitons seulement montrer l'abondance des références aux loups dans la toponymie seinomarine. De plus, pour les secteurs fortement représentés, cela facilite la lecture de la carte. Nous avons choisi de classer les noms de lieux en cinq catégories selon les informations qu'ils évoquent : la présence de l'espèce, les hurlements des loups, les éléments topographiques, la religion et la chasse aux loups.

Au premier regard, on observe sur la carte (figure 3) une distribution éparse des toponymes en « *loup* » et en « *leu* », ancienne désignation de l'animal en langue française. On remarque une concentration de ces derniers dans le Pays de Caux et le Vexin. Nous avons recensé cinquante lieux-dits relatifs à la topographie. Les mares sont citées dix-neuf fois, on peut imaginer qu'il s'agissait de plans d'eau où les loups s'abreuyaient. Parmi les autres éléments topographiques, on retrouve les sentes, les sentiers ou les cavées (chemins creux) et les vals ou vallées ainsi que les bois qui pourraient être des lieux historiquement marqués par la fréquentation de l'espèce. Le nom de la commune d'Oudalle est l'exemple d'un toponyme faisant à la fois référence aux loups et à la topographie : d'origine scandinave, issu de l'ancien norrois « *ulfr* » signifiait « *loup* » - son évolution normande a donné « *Ouve* » - et de « *dalr* » à l'origine du mot normand « *dalle* » dont le sens serait aujourd'hui « *val* ».

Nous avons dénombré vingt-huit voies et lieux-dits ainsi qu'un village qui évoquent la présence des loups « *Rue aux Loups* », « *Ferme aux Loups* » ou encore « *Louvetot* », formé à partir du latin « *lupus* » et d'une langue scandinave « *topt* » qui signifie « *ferme* ». Parmi les autres toponymes, on trouve, « *Au Louvre* », formation gallo-romaine qui signifierait « *endroit fréquenté par les loups* ». D'autres toponymes tels que « *Rue de Louviers* » et « *La Louveterie* » pourraient - en plus de faire référence à la présence des loups - être des allusions à la chasse aux loups. Nous avons d'ailleurs localisé onze toponymes lupins sur la carte dont la majeure partie se trouve dans le Pays de Caux et dans le Vexin, régions agricoles marquées par cette activité. Citée à quatre reprises, la « *Fosse aux Loups* » était peut-être un dispositif utilisé pour attraper le prédateur. Quant au « *Chêne au Loup* » et au « *Loup-Pendu* », il est probable qu'ils rappellent le hausse-pied, piège formé d'un collet utilisé pour

---

<sup>5</sup> Fichier ANnuaire TOpographique Initialisé Réduit, les informations de ce fichier proviennent de l'application MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastreales) qui est implantée dans les services de la DGFIP exerçant des missions cadastrales. Ce fichier recense les voies et les lieux dits par commune. Fichier téléchargeable à cette adresse : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/la-mise-disposition-gratuite-du-fichier-des-voies-et-des-lieux-dits-fantoir>.

saisir une partie du corps de l'animal et le pendre d'où peut-être d'autres toponymes comme « *Sente du Pied de Loup* ». La « *Rue du Dernier Loup* » évoque probablement le dernier individu tué à une époque dans le département.

Nous avons également repéré douze toponymes, dont une ville, faisant référence aux hurlements des loups, tous formés à partir des mêmes racines : « *leu* » et « *cante* », forme normano-picarde de « *chante* ». Elles donnent les noms de « *Canteleu* » et « *Cantelou* »<sup>6</sup> qui désignent probablement les lieux où l'on pouvait entendre chanter les loups. Ici, une question nous apparaît : animal craint et méprisé, pourquoi parle-t-on de « *chant* » - qui donne un sens poétique - plutôt que d'employer le verbe « *hurler* » ?

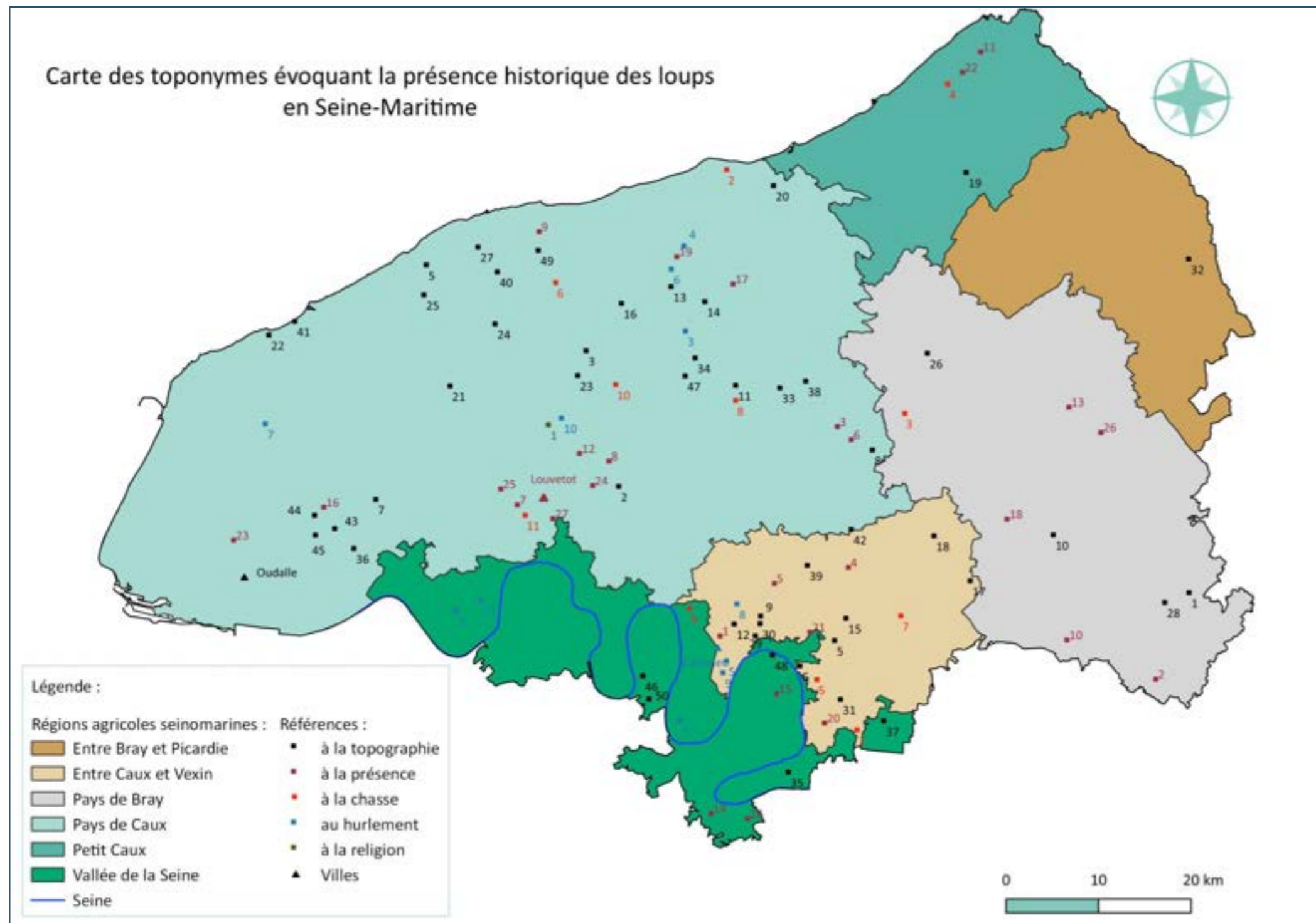
Lors de nos recherches, nous avons découvert un seul hagiotopeyme : Saint-Leu, dans la commune de Maromme. Il existe également une chapelle Saint-Leu à Nolléval, mais il s'agit là des deux références à la religion que nous avons trouvées. Nous pouvons peut-être relier ce toponyme à Loup de Bayeux, un évêque qui aurait combattu un loup monstrueux au III<sup>-ème</sup> siècle et considéré depuis comme protecteur des bergers et des moutons.

Cette présentation des toponymes lupins en Seine-Maritime exprime des lacunes et des limites et ne ferait sans doute pas l'unanimité parmi les linguistes. En effet, l'ensemble des données est sans doute incomplet, mais témoigne de l'importance de l'empreinte des loups dans la toponymie seinomarine. Pour perfectionner notre enquête, nous aurions également pu nous intéresser à la toponymie des cours d'eau, des forêts etc. Certains toponymes présentent des ambiguïtés et mériteraient des vérifications et une étude bien plus approfondie. Simples observateurs, nous nous sommes heurtée pendant nos travaux à la difficulté de déchiffrer les toponymes et à la variété possible des explications, ce qui nous a parfois conduits à émettre des hypothèses. L'identité de l'animal étant parfois utilisée comme patronyme, certaines expressions comme « *Leloup* » pourraient désigner la propriété de quelqu'un. Nous pensons qu'il serait intéressant de donner une suite à ces recherches afin de percer les secrets et les mystères des toponymes seinomarins, notamment en travaillant à différentes échelles et en s'intéressant à la microtoponymie. De plus, d'autres pistes de travail se sont dessinées lors de nos recherches et nous aurions aimé avoir le temps de répondre à de nouvelles interrogations : pourquoi n'avons-nous pas trouvé de toponymes en référence aux loups enragés qui ont pourtant tristement marqué les mémoires ? Serait-il pertinent de comparer la représentativité des autres animaux sauvages, notamment le renard et le blaireau, dans la toponymie normande ?

---

<sup>6</sup> Les départements normands du Calvados, de l'Eure et de la Manche ont chacun une commune « *Canteloup* ».





#### Topographie :

1. Le Mont Louvet
- 2 à 5. Rue (de) la Mare aux Loups
- 6 à 14. Sentier ou sente aux Loups
- 15 et 16. Plaine de la Mare aux Loups
- 17 et 18. Chemin du Bois au Loup
19. Le Bosquet aux Loups
20. Derrière le Clos aux Loups
- 21 à 23. Chemin de la Mare aux Loups
- 24 et 27. Le Val au(x) Loup(s)
28. Chemin du Mont Louvet
29. Rue Petite Sente aux Loups
30. Bois du Champ du Loup
- 31 et 32. (La) Vallée du Loup
- 33 et 34. Impasse de la Mare aux Loups
35. Pré de Louviers
- 36 et 37. Rue de la Sente aux Loups
- 38 à 42. La Mare aux Loups
43. La Mare au Leu
44. Le Bois de la Rue au Leu
45. Le Bas de la Mare au Leu
46. Clos du loup
47. Louvimont
48. Quai du Pré aux Loups
49. Cavée aux Loups
50. Val des Leux

#### Présence :

- |                                |                               |
|--------------------------------|-------------------------------|
| 1. Allée de la Ferme aux Loups | 11. Les Louvrets              |
| 2. Au Louvre                   | 12. Loumare                   |
| 3. Chemin de Louvetot          | 13. Louvicamp                 |
| 4. Domaine aux Loups           | 14. Rue Leloup                |
| 5. Ferme aux Loups             | 15. Rue Louvet                |
| 6. Hameau de Louvetot          | 16. Rue au Leu                |
| 7. Hameau du Vieux Louvetot    | 17,18,19 et 20. Rue aux Loups |
| 8. Impasse de Loumare          | 21. Rue du loup               |
| 9. Impasse des Loups           | 22 et 23. Ruelle aux Loups    |
| 10. La Louveterie              | 24. Route de Loumare          |

25. Route de Louvetot
26. Route de Louvicamp
27. Route du Vieux Louvetot
28. Rue de Louviers

#### Chasse :

1. Fosse au Loup
2. La Fosse aux Loups
3. Le Chêne au Loup
- 4, 5 et 6. Le Loup Pendu
7. Rue de la Fosse aux Loups
8. Rue du Dernier Loup
9. Ruelle du Saut du Loup
10. Route de la Fosse au Loup
11. Sente du Pied de Loup

#### Hurlement :

1. Ancienne route de Canteleu
- 2 et 3. Bois de Canteleu
4. Canteleu
5. Côte de Canteleu
6. Impasse de Canteleu
7. Rue Cantelou
- 8, 9 et 10. Route de Canteleu
11. Terres de Canteleu

#### Religion :

1. Saint-Leu

Figure 3 : Cartographie des toponymes évoquant la présence historique des loups en Seine Maritime.  
Source : FANTOIR.

Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

### 1.1.3 Un passé tumultueux responsable des rivalités d'aujourd'hui ?

Les écrits de Jean-Marc Moriceau traitent d'un sujet tabou : la dangerosité du loup pour l'humain. L'auteur recense les cas de loups anthropophages pour analyser le fonctionnement des sociétés humaines et la gestion des espaces ruraux à des périodes où les activités humaines et agricoles n'ont d'autre choix que de cohabiter avec le monde sauvage. L'historien dénombre plus de 3000 attaques sur l'humain entre le XV<sup>ème</sup> et le XX<sup>ème</sup> siècle en France<sup>7</sup>. Même si les faits sont attestés, aborder cette question est périlleux : les défenseurs de l'espèce y voient un argument instrumentalisé pour empêcher et contester le retour des loups sur le territoire, tandis que les anti-loups leur reprochent de vouloir faire l'impasse sur ces événements passés. La question des loups mangeurs d'hommes chez l'auteur est récurrente et le ton spectaculaire parfois employé lui valent d'être accusé de sensationnalisme et de tirer profit de l'attention que suscite ce sujet dans les médias et auprès du grand public.

L'important travail de recherche de Jean-Marc Moriceau s'appuie sur l'analyse de registres paroissiaux tenus par des curés. Ces témoignages sont difficiles à valider et les mots employés pour désigner le loup portent parfois à confusion « *bête inconnue* », « *bête féroce* », « *bête sauvage* ». Il convient donc d'émettre une certaine réserve quant à la crédibilité des notes des curés concernant l'identification formelle de l'agresseur. De plus, les confusions étaient possibles avec certaines races de chiens domestiques et des chiens-loups, canidés hybrides.

L'historien fait la distinction entre les attaques de loups prédateurs, c'est-à-dire, des individus sains qui s'attaquent intentionnellement aux humains et les loups enragés, c'est-à-dire des individus atteints du virus de la rage et dont le comportement est perturbé : agités, imprudents et sans crainte, ils mordent humains et non humains sur leur passage. Les morsures d'un animal infecté transmettent le virus qui atteint le système nerveux central et entraîne la mort dans des souffrances atroces quelques jours plus tard. Pour comprendre ces attaques, il est primordial de les replacer dans leur contexte et de rappeler le caractère opportuniste et charognard du canidé. À l'époque où la rage était omniprésente, une attaque sur deux est attribuée à un loup malade entre le XV<sup>ème</sup> et le XX<sup>ème</sup> siècle en France. De plus, les guerres de religion, les épidémies, la mortalité infantile élevée et les contextes sociaux et économiques ont favorisé la nécrophagie et l'anthropophagie habituant certains loups à la chair humaine. Les victimes étaient le plus souvent de jeunes enfants alors en charge de garder les troupeaux et qui constituaient donc la seule barrière entre le bétail et le prédateur. Pragmatiques, les loups s'attaquaient aux plus vulnérables. À titre d'exemple, on peut citer le journal historique de la ville de Rouen qui annonce deux jeunes victimes du loup en 1625 :

*« Le fils d'Anthoine Louvard et de Catherine Lecapé, nommé Jean, âgé d'environ 11 ans. Le second fut le fils de Jacques Robard et de Charlotte Pecqueu nommé Anthoine, âgé de six ans. Le premier fut étranglé le 22 juin à midi et demi en peignant du chanvre, et le second fut étranglé le jour de la Saint-Michel, le 29 septembre, alors qu'il jouait avec les autres enfants qui gardaient les bestiaux »* (Moriceau, 2019).

---

<sup>7</sup> Ce chiffre ne fait pas l'unanimité parmi les scientifiques. François de Beaufort mentionne dans sa thèse 638 attaques fatales sur l'humain dont un tiers attribué à des loups enragés. François de Beaufort, *Écologie historique du loup, Canis lupus l. 1758 en France*, Thèse de l'Université de Rennes 1, 1988.

Il convient de distinguer un troisième type de loups, ceux qui attaquent par réaction face à une agression humaine. Naturellement, les animaux piégés et acculés étaient dangereux pour quiconque essayait de s'en approcher.

Terre à loups, la Normandie n'a pas échappé aux sombres épisodes des prédatons sur l'humain. Cependant, pour apporter la clarté nécessaire à leur compréhension, il convient de décrire le contexte dans lequel ils s'inscrivent afin d'apporter une contribution intelligente et mesurée au débat qui entoure la coexistence de l'humain avec les loups. Baptiste Morizot<sup>8</sup>, enseignant chercheur et philosophe français, explique le phénomène des loups anthropophages par une combinaison de facteurs « *la dispersion de l'agropastoralisme bovin, la spécialisation des enfants dans le gardiennage, la destruction des proies naturelles du loup, constituent ainsi la trame d'une relation écologique qui donne naissance à une généralisation des comportements anthropophages du loup, dont les représentations du Méchant Loup ne sont qu'une production dérivée* » (Morizot, 2016). Pour conclure sur ces événements malheureux, nous rejoignons la pensée de François Moutou, docteur vétérinaire et épidémiologiste à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) selon laquelle l'analyse des attaques attribuées au loup et ayant causé mort d'homme est un exercice délicat dont « *la démarche reste complexe car, si d'un côté la réalité d'attaques n'est pas discutable, leur quantification nécessite une grande prudence*<sup>9</sup> ».

Dans cette partie, nous venons de retracer les grandes lignes de l'histoire de la présence des loups sur le territoire normand depuis le Moyen- Âge. Dans la partie suivante, nous allons étudier les contextes socio-environnemental et paysager actuels de Normandie afin de dessiner la toile de fond sur laquelle le loup s'inscrit aujourd'hui afin de comprendre les enjeux liés à son retour dans la région.

## 1.2 Etude des contextes socio-environnemental et paysager actuels en Normandie

### 1.2.1 Contexte socio-environnemental

Dans les zones de montagne, une réflexion sur le contexte socio-territorial permet de comprendre les conflits modernes avec les loups. Dans ces régions, l'humain revendique l'usage des territoires pour le pastoralisme, une activité agricole qui repose sur l'élevage extensif. Cette pratique née il y a 10 000 ans avec la domestication de certains mammifères se fonde sur une relation d'interdépendance entre l'éleveur, son troupeau et les milieux exploités. Avant le retour des loups dans les Alpes au début des années 1990, le pastoralisme souffre de la crise agricole en France et en particulier de la crise liée à l'élevage. À cela, se greffent d'autres difficultés : inégalités dans la répartition des aides PAC (Politique Agricole Commune), vieillissement des éleveurs, faible renouvellement des générations, problèmes de débouchés et concurrence déloyale sur les marchés internationaux (notamment avec la Nouvelle-Zélande), crédits et dettes – qui caractérisent aujourd'hui le monde agricole maintenu sous perfusion grâce aux subventions. La prise de conscience environnementale et la mise en avant du bien-être animal entraînent également un recul de la

---

<sup>8</sup> Auteur du livre *Les Diplomates – Cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant*, Editions Wildproject, 2016, il interroge sur notre rapport à l'espace et notre capacité à coexister avec la faune sauvage et à entretenir des relations diplomatiques avec elles à travers l'exemple du retour du loup.

<sup>9</sup> François Moutou, « Histoire du Méchant Loup de Jean-Marc Moriceau – Vos réactions », *La Gazette des Grands Prédateurs* n°26, 2007, page 20.

consommation de viande (-12 % au cours de la dernière décennie)<sup>10</sup>. La consommation de viande ovine baisse régulièrement depuis le début des années 1990 et a diminué de 54 % en 30 ans. Ce recul pourrait aussi s'expliquer par un prix de vente élevé de la viande et par son goût prononcé qui pourrait repousser certains consommateurs. En France, entre 2010 et 2019, la consommation annuelle de viande ovins/caprins a diminué de 0,9 kg pour atteindre 2,5 kg par an par habitant en 2019 (FranceAgriMer)<sup>11</sup>. Dans ce contexte, le retour du grand carnivore protégé est perçu par les éleveurs comme une contrainte supplémentaire à gérer allant même jusqu'à être vécue comme une remise en question de leur métier et de leur présence sur ces territoires. En Normandie, le loup s'inscrit dans un environnement différent de celui des zones de montagne. Il serait inapproprié d'imaginer des conflits et des rivalités similaires, c'est pourquoi il est nécessaire d'analyser le contexte socio-environnemental normand afin d'étudier les nouveaux enjeux liés à la présence du prédateur.

Première région française productrice de fromages au lait de vache, de beurre, de crème, de poireaux, de lin textile et de pommes à cidres, la Normandie (30 000 km<sup>2</sup> de superficie) est une région agricole à multiples vocations où l'élevage et les zones de culture se côtoient sur 70 % du territoire, soit un peu plus de 2 millions d'hectares. Toutefois, dans cette région réputée pour l'élevage, la richesse dégagée par les cultures est équivalente au produit animal. La pression foncière est forte et les surfaces agricoles ont diminué de 16 564 hectares entre 2008 et 2018. En 2019, la région compte 29 200 exploitations agricoles dont la taille moyenne atteint 67 hectares. Entre 2000 et 2016, la région a perdu 22 800 exploitations soit une baisse de 44 %. L'âge moyen des chefs d'exploitation atteint 53 ans en 2016 (Chambres d'Agriculture de Normandie).

L'ouest de la région, dans les zones plus ou moins vallonnées et dans les paysages bocagers, concentre l'élevage laitier (1,3 milliard de chiffre d'affaires en 2018, soit 32 % de la production agricole en Normandie). Le Calvados, l'Orne et la Manche sont les trois départements principalement tournés vers l'élevage. Tandis que l'Eure et la Seine-Maritime se partagent entre l'élevage bovin et les grandes cultures. À l'est, les petites régions agricoles (PRA) comme la Plaine de Caen, le Pays de Caux, et le Vexin bénéficient de sols profonds qui sont propices à des cultures plus diversifiées. Quant au Pays d'Auge, à cheval sur le Calvados, l'Orne et l'Eure, il centralise l'essentiel de l'élevage équin. L'élevage ovin relève principalement des petites exploitations et représente seulement 2 % du cheptel ovin français<sup>12</sup>(soit 139 900 têtes dont 95 900 brebis mères, 3546 tonnes-équivalent-carcasse en 2019). Il est caractérisé par une troupe ovine moyenne de petite dimension. Entre 2000 et 2019, le cheptel de brebis mères a perdu 51 % de ses effectifs (- 99 600 brebis mères)<sup>13</sup>. Deux types d'éleveurs ovins se distinguent : ceux pour qui les moutons représentent l'activité principale (ils ont généralement des troupeaux importants) et ceux pour qui l'élevage ovin est souvent une activité complémentaire (ils sont plus nombreux et il s'agit le plus souvent de retraités ou de pluriactifs). Deux modes de production se distinguent dans la région :

- Dans l'Eure et en Seine-Maritime : des agneaux de bergerie, souvent en complément d'un système céréalier ou des agneaux en semi-plein air en complément d'un atelier bovin
- Dans le Calvados, l'Eure et la Manche : des agneaux en semi-plein air dans les zones herbagères

---

<sup>10</sup> Donnée issue d'une étude menée par le Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) publiée en septembre 2018.

<sup>11</sup> À noter que pour l'année 2020, même si la consommation de viande ovine est en recul, un rattrapage a été observé au cours de l'été en Europe pendant la fête de l'Aïd el-Kébir en raison des restrictions sanitaires qui ont restreint les voyages, ce qui a eu pour conséquence de soutenir les cours.

<sup>12</sup> L'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine concentrent plus de la moitié de l'effectif ovin national. La Normandie se situe quant à elle au 8<sup>-ème</sup> rang des régions françaises pour son effectif ovin national.

<sup>13</sup> En comparaison, la diminution du cheptel français est de 28 % sur la même période (- 1 844 600 brebis mères).

À ces modes de production, s'ajoutent les agneaux élevés sur les marais salés de la Baie du Mont Saint-Michel. Depuis 2009, la viande ovine fait l'objet d'une appellation AOC pour les agneaux de prés-salés ainsi que de l'appellation AOP qui assure une protection de la dénomination au niveau européen. Quant à la filière ovine biologique, elle se développe lentement avec 93 exploitations certifiées bio et 23 exploitations en conversion pour la production de viande ainsi que 15 exploitations et 1 en conversion pour la production laitière, en 2020. Le chiffre d'affaires de la filière ovine en Normandie est de 28 millions d'euros en moyenne sur la période 2015-2019, soit seulement 1 % du produit agricole régional<sup>14</sup>.

	NORMANDIE					Total :
	14	27	50	61	76	
Total bovins	4 059	1 865	7 605	4 094	3 888	21 511
Total vaches	3 607	1 617	6 807	3 639	3 440	19 110
Vaches laitières	1 931	683	4 594	2 081	1 994	11 283
Vaches allaitantes	2 303	1 097	3 441	2 218	2 021	11 080
Bovins d'un an ou +	3 945	1 823	7 242	4 010	3 790	20 810
Bovins de – d'un an	3 488	1 575	6 346	3 570	3 456	18 435
Total équidés	1 457	672	2 553	1 201	1 123	7 006
Chèvres	137	73	250	90	291	841
Brebis nourrices	949	831	2 409	674	1 253	6 116
Brebis laitières	6	14	11	5	11	47
Total porcins	133	77	446	189	138	983
Truies reproductrices de 50 kg ou +	65	33	225	67	52	442
Poulets De chair et coqs	460	324	1 010	483	658	2 935

Figure 4 : Tableau récapitulatif des cheptels selon la taille du troupeau par commune, en Normandie, en 2010.

Source : Agreste – Recensements

Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

Note : Les données sur les bovins en 2010 sont issues du recensement agricole et de la base de données nationale de l'identification (BDNI). Le recensement agricole 2020, actuellement en cours de réalisation, permettra d'actualiser ces données. Les résultats seront diffusés début 2022.

En plus des difficultés citées précédemment, la filière ovine normande se heurte à une complication supplémentaire : la raréfaction et l'éloignement des sites d'abattage pour les ovins. Aujourd'hui, il n'en existe plus que 3 (Saint Hilaire du Harcouët, Manche ; Le Trait et Cany-Barville, Seine-Maritime) contre 15 en 2000. De ce fait, 71 % des ovins élevés dans la région sont abattus en Normandie, tandis que les autres sont redirigés vers la Bretagne et les Pays de la Loire. Le transport représente alors un surcoût pour les éleveurs. L'ouverture d'un abattoir multi-espèces est prévue à Carentan (Manche) et l'abattoir de Forges-les-Eaux (Seine-Maritime) devrait rouvrir ses portes. Les sites d'abattages seront alors situés à chacune des deux extrémités de la région ce qui pourrait entraîner un recul de la production ovine dans le centre de la région.

La filière ovine en Normandie occupe une place discrète parmi les nombreuses activités agricoles de la région où l'élevage bovin représente le poids lourd de l'économie agricole régionale (figure 5). Le nombre d'ovins sur le territoire tend à diminuer ainsi que la consommation de leur viande. De plus, l'élevage ovin est dans la majorité des cas une activité secondaire voire même de loisir. La filière compte dans ses rangs 600 éleveurs professionnels et près de 8 500 amateurs. Pourtant la filière

<sup>14</sup> En comparaison, le chiffre d'affaires du secteur bovin en Normandie est de 708 millions d'euros, soit 16 % du produit agricole régional en 2019 et compte -2 115 000 têtes soit 187 800 tonnes-équivalent-carcasse.

recrute et cherche à faire naître des vocations comme en témoigne les Ovinpiades<sup>15</sup> des jeunes bergers et les journées organisées dans les lycées agricoles sur le thème de l'installation en élevage ovin. Le lycée agricole d'Yvetot (Seine-Maritime) a augmenté son cheptel ovin et a réhabilité sa bergerie en 2019, passant d'une quarantaine de brebis à plus d'une centaine aujourd'hui. L'enseignement zootechnique s'inscrit dans une stratégie de reconquête ovine et met un point d'honneur à montrer à la jeune génération les possibilités qu'offre l'élevage ovin. Pour cela, le lycée organise un voyage annuel pour découvrir la production ovine à l'étranger et s'appuie sur des pratiques de pâturage alternatives, comme l'éco pâturage (sur des domaines privés ou publics) ... et le pâturage dans les betteraves fourragères. Dans les cultures intermédiaires, le pâturage permet au sol de garder un couvert végétal tout en recevant la fumure des brebis. Ainsi, au lycée agricole d'Yvetot, le lot de brebis réservé à l'entretien passe 5 jours sur une parcelle de 2 200 m<sup>2</sup> de betteraves fourragères. Cela permet également d'augmenter le parcellaire des brebis qui par conséquent, passent plus de temps dehors.

Les cartes ci-après (figure 6 et 7) proposent un aperçu de l'orientation technico-économique des exploitations agricoles (OTEX) dominante à partir de données de 2010 et des densités d'unités de gros bétail (UGB) : l'élevage bovin domine à l'Ouest, tandis que les systèmes polyculture/poly-élevage s'imposent à l'Est. Les activités agricoles et leurs évolutions façonnent et transforment le paysage, c'est pourquoi nous allons maintenant nous intéresser au contexte paysager de la Normandie.

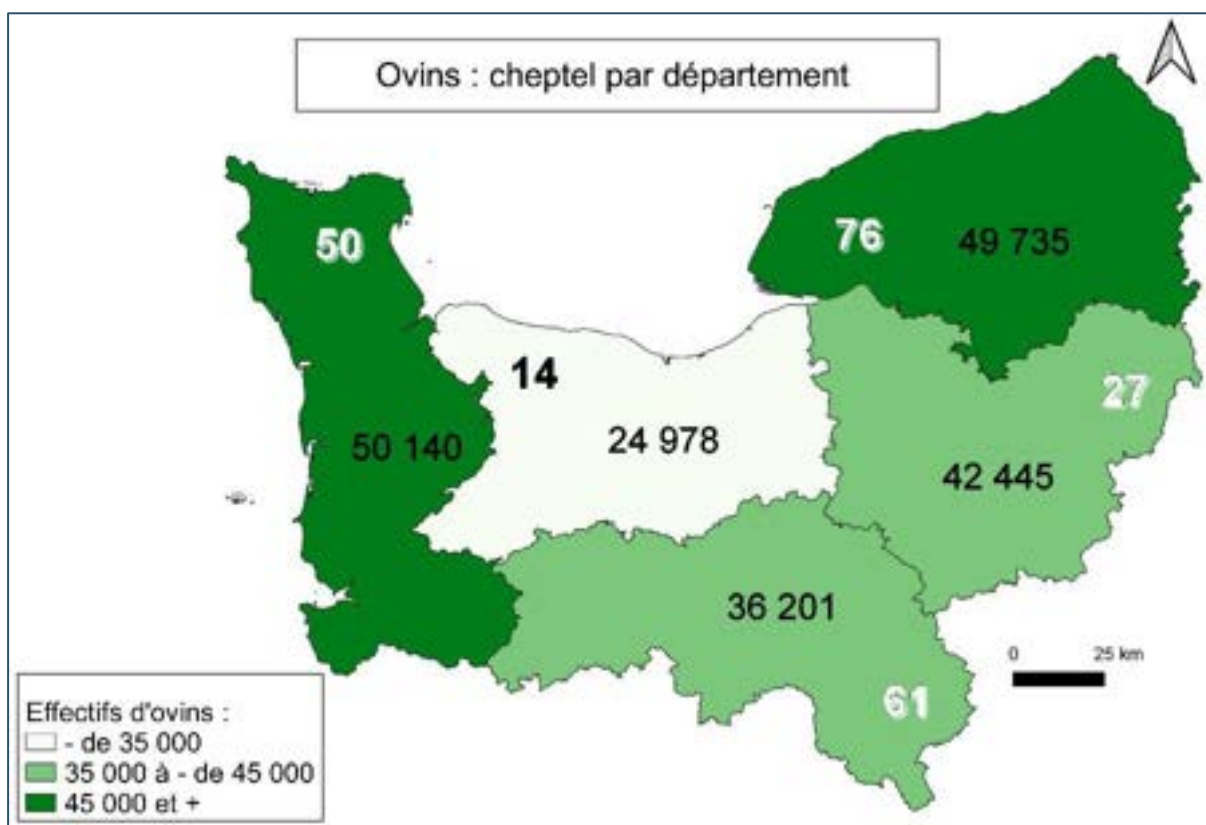


Figure 5 : Effectifs d'ovins en Normandie.

Source : Recensement agricole 2010.

Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

<sup>15</sup> Compétition entre les élèves d'établissements agricoles autour du mouton. Elle rassemble 700 élèves chaque année au sein de finales régionales, puis d'une finale nationale.

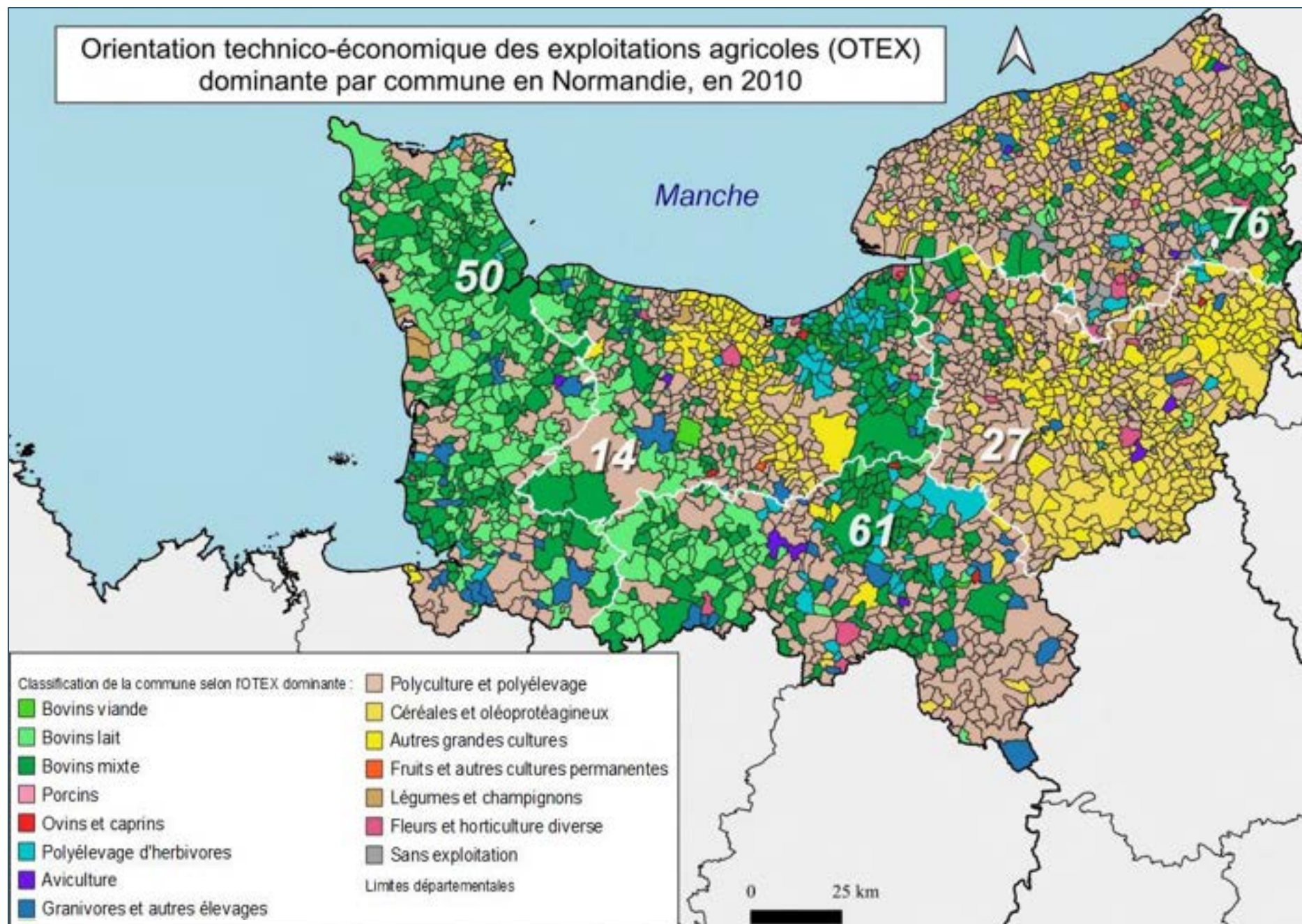


Figure 6 : Cartographie de l'orientation des OTEX dominante par commune en Normandie, en 2010.

Source : BD Carto / Agreste RA 2010.

Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

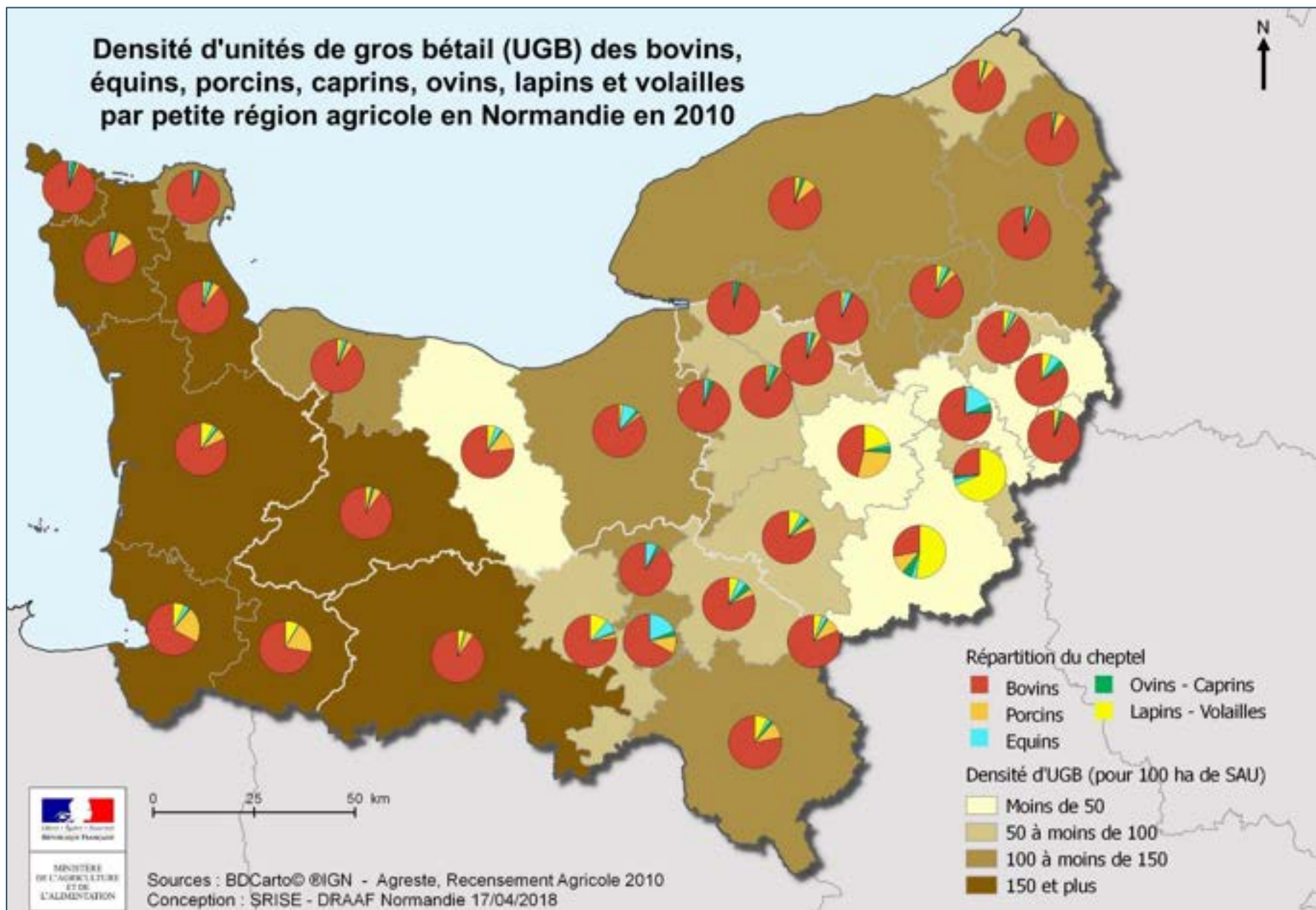


Figure 7 : Densité d'UGB des bovins, équins, porcins, caprins, ovins, lapins et ovins par PRA en Normandie, en 2010.

Sources : BDCarto@ IGN - Agreste RGA 2010.

Réalisation : SRISE - DRAAF Normandie - 2018.



### 1.2.2 Contexte paysager

La notion de « paysage » est confuse et complexe. Elle a donné lieu à de multiples approches en géographie et dans le cas de notre étude sur le loup, la définition apportée par Georges Bertrand<sup>16</sup> nous semble être la plus appropriée : « *Le plus simple et le plus banal des paysages est à la fois social et naturel, subjectif et objectif, spatial et temporel, production matérielle et culturelle, réel et symbolique. Le paysage est un système qui chevauche le naturel et le social. Il est une interprétation sociale de la nature.* » Partant de ce constat, nous allons nous intéresser uniquement aux éléments objectifs et visibles du paysage qui subissent de nombreuses mutations. Une analyse comprenant la notion de subjectivité du paysage serait complémentaire, toutefois nous manquons de temps.

Située au nord-ouest de la France, les 30 000 km<sup>2</sup> de la Normandie sont partagés entre les terrains anciens du Massif armoricain et les formations plus récentes du Bassin parisien. Deux des façades de la région sont bordées par la Manche, ce qui offre un paysage littoral diversifié, de la côte d'Albâtre caractérisée par les falaises du Pays de Caux à la péninsule du Cotentin. La Normandie est marquée par une absence de massifs montagneux, une urbanisation modérée ainsi qu'une présence modeste de forêts. Le relief, la géologie, le climat et le réseau hydrographique offrent une variété de territoires propices à des activités agricoles diversifiées dont l'empreinte est visible dans le paysage et définit les régions agricoles de la Normandie (figure 9).

Depuis Paris jusqu'à la Manche, les boucles de la Seine dessinent plusieurs unités de paysages qui se succèdent le long du fleuve où sites industriels gigantesques et paysages naturels se côtoient. À côté, le Marais-Vernier est issu d'un ancien méandre de la Seine et offre plusieurs paysages dans un seul ensemble (prairies humides, marais, roselières etc.) aujourd'hui menacés par l'accroissement des champs cultivés. On trouve ensuite les pays dits « de plateaux » comme le Pays de Caux, le Petit Caux et le Vexin marqués par des paysages d'openfields qui s'arrêtent aux falaises et aux plages de galets. La région voisine, le Pays de Bray est une exception géologique et géomorphologique qui forme une boutonnière<sup>17</sup> caractérisée par un paysage de bocage évoluant vers la polyculture. Les plateaux fertiles du Neubourg ; d'Evreux Saint-André et de Madrie servent à la céréaliculture. Terre de transition entre les plaines du Neubourg et le Pays d'Auge, le Lieuvin est un plateau bocager où subsiste encore des prés-vergers de pommiers. Composé à la fois de prairies et d'étendues de culture, le Lieuvin s'arrête où commencent les collines du Pays d'Auge qui s'étendent jusque dans l'Orne et qui abritent historiquement l'élevage bovin d'abord pour la viande, puis pour la production laitière. La pratique de l'élevage s'est accompagnée au fil des siècles d'un embocagement progressif jusqu'à la motorisation et le retour des labours, même si contrairement à d'autres régions agricoles, le Pays d'Auge reste plus ou moins épargné. Viennent ensuite les Plaines de Caen et de Falaise, gagnées par l'urbanisation, la périurbanisation et les grandes cultures. Les Plaines d'Argentan et d'Alençon leur succèdent jusqu'au bocage du Perche où les modifications agricoles liées au remembrement dans les années 1970 l'ont profondément impacté et dégradé. La céréaliculture y domine également. Le Bocage Virois forme ensuite un espace essentiellement rural dont le territoire se limite au Calvados. Le département de la Manche est quant à lui déterminé par ses paysages marins (presqu'île, massif dunaire, falaise, archipel etc.). À l'intérieur des terres, le bocage est majoritaire. Patrimoine naturel de la région, la haie bocagère caractérise le paysage de la Normandie et le linéaire le plus important se trouve dans la

---

<sup>16</sup> Géographe français, professeur à l'Université Toulouse-II Le Mirail. Il est connu pour avoir mis au point une méthode d'analyse des paysages : GTP (Géosystème Territoire Paysage).

<sup>17</sup> Dépression creusée, par érosion, dans la partie haute de l'anticlinal qui provoque une inversion de relief, découvrant des couches géologiques différentes de celle de la surface de l'anticlinal.

Manche avec plus de 50 000 km de haies. Si les terres agricoles occupent 80 % des sols de la région, la forêt et les milieux naturels représentent seulement 14 % du territoire, soit 420 000 hectares<sup>18</sup> et sont très localisés, ce qui place la région parmi les moins boisées de France. La forêt privée représente les ¾ de la surface boisée dans la région, soit 320 000 hectares. Les départements normands présentent de fortes disparités entre eux : le taux de boisement dans la Manche est de 5 %, tandis qu'il atteint 20 % dans l'Eure (données : CNPF). Toutefois, le taux d'accroissement de la forêt normande s'élève à 13 % en 40 ans, selon l'inventaire forestier national (IFN) de 1974-76.

Si la superficie des territoires agricoles tend à diminuer<sup>19</sup> et que le taux de boisement de la région est plutôt faible (figure 10), les territoires artificialisés voient leur surface augmenter. Entre 2009 et 2018, près de 20 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été artificialisés soit l'équivalent d'un terrain de football qui disparaît toutes les 4 heures. Le développement de l'habitat individuel constitue la première cause de ce phénomène au détriment des prairies.

Quelques espaces sont protégés en Normandie, la région compte 4 parcs naturels régionaux (figure 8) : le PNR des Boucles de la Seine normande, le PNR Normandie-Maine, le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin et le PNR du Perche.

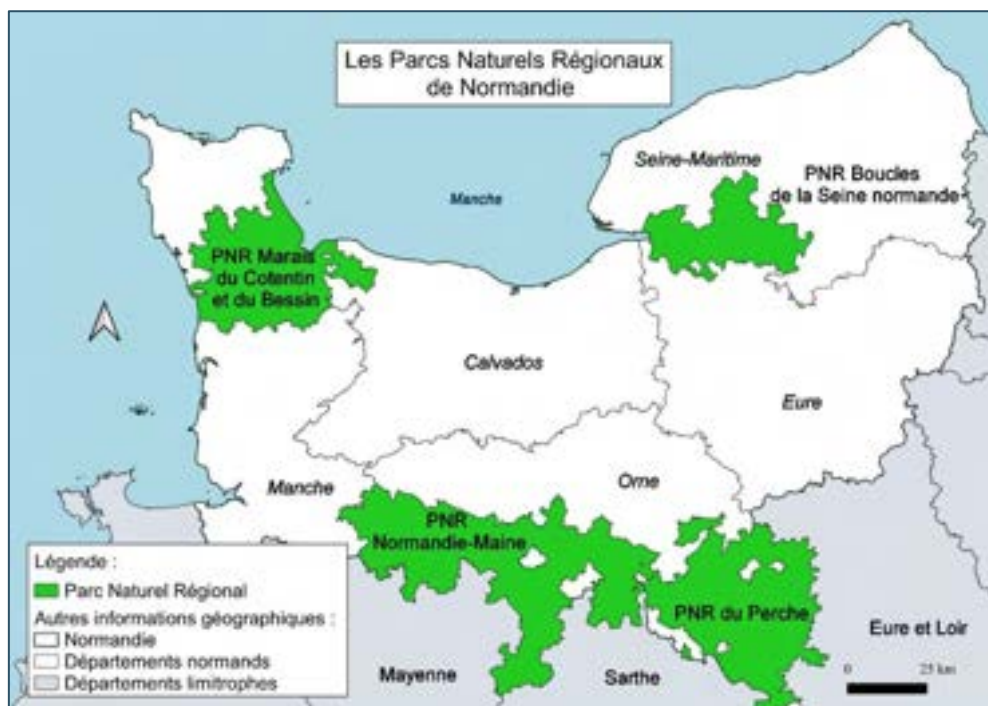


Figure 8 : Les Parcs Naturels Régionaux en Normandie.  
 Source : Admin-Express 2020 / PNR 2020.  
 Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.






Les transformations du paysage normand pourraient en partie expliquer l'arrivée d'un loup sur le territoire. D'une part, la Normandie n'échappe pas aux mutations rurales et à la déprise agricole. D'autre part, la région connaît une augmentation des surfaces boisées, même si celles-ci restent faibles, qui s'accompagne d'une densité des populations d'ongulés stables pour le cerf élaphe, mais abondantes et en augmentation pour le chevreuil et le sanglier. Quels seraient les enjeux qui accompagneraient le retour de l'espèce en Normandie ?

<sup>18</sup> Soit un taux nettement différent de la moyenne métropolitaine qui est de 34 %.

<sup>19</sup> Entre 2000 et 2018, 1 % des territoires ont disparu.

## LEGENDE :

- 1 – La Hague
- 2 – Bocage de Valognes
- 3 – Val de Saire
- 4 – Cotentin
- 5 – Bocage de Coutances et Saint-Lô
- 6 – Avranchin
- 7 – Le Mortainais
- 8 – Bessin
- 9 – Bocage
- 10 – Plaines de Caen et de Falaise
- 11 – Pays d’Auge
- 12 – Plaines d’Alençon et d’Argentan
- 13 – Perche
- 14 – Merlerault
- 15 – Pays d’Ouche
- 16 – Lieuvin
- 17 – Plateau d’Evreux Saint-André
- 18 – Marais Vernier
- 19 – Roumois
- 20 – Plateau de Neubourg
- 21 – Vallée de la Seine
- 22 – Plateau de Madrie
- 23 – Vexin Bossu
- 24 – Vexin Normand
- 25 – Pays de Lyons
- 26 – Entre Caux et Vexin
- 27 – Pays de Bray
- 28 – Pays de Caux
- 29 – Petit Caux
- 30 – Entre Bray et Picardie

-  Manche
-  Calvados
-  Orne
-  Eure
-  Seine-Maritime

## Les régions agricoles de Normandie

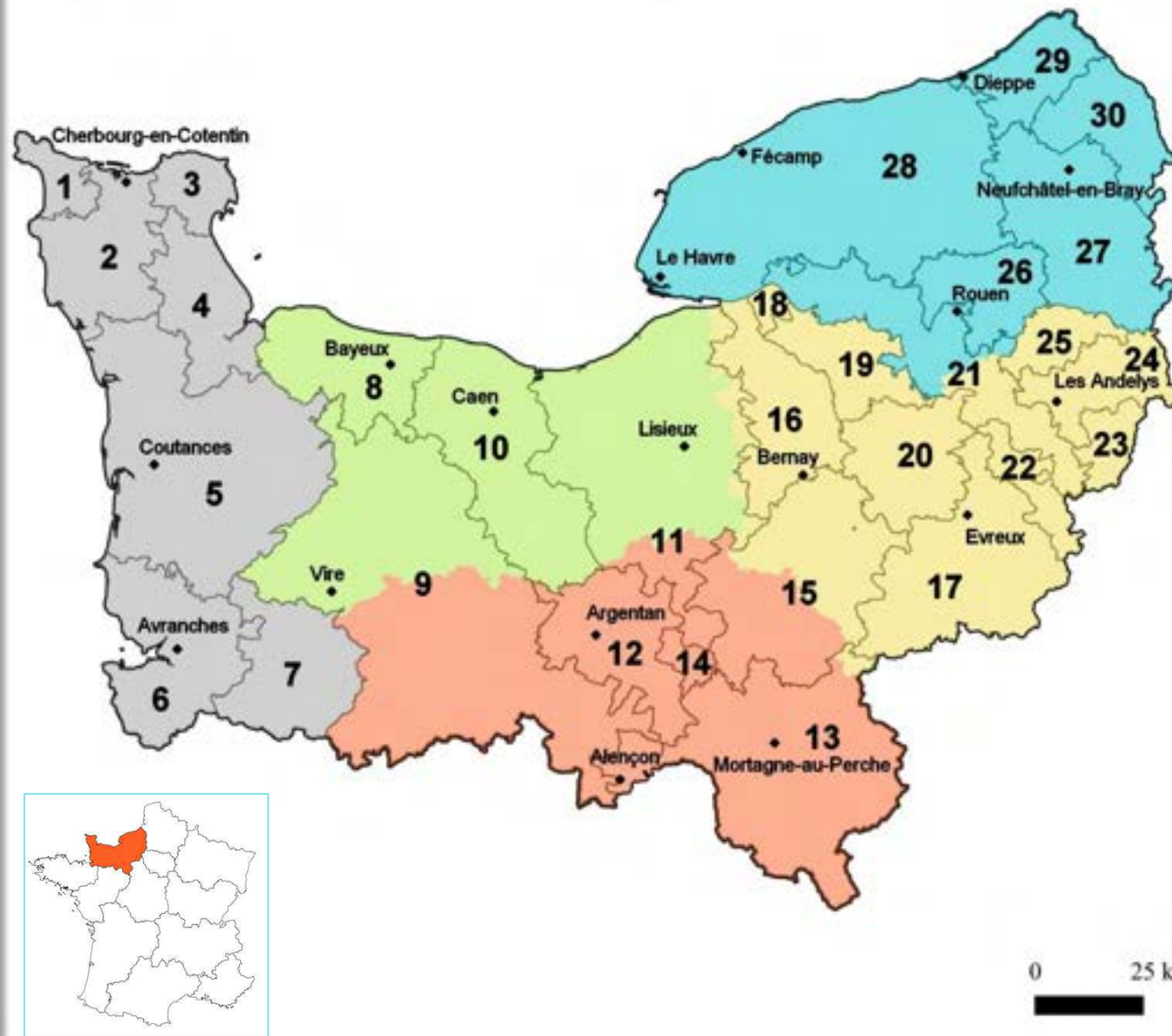


Figure 9 : Cartographie des régions agricoles de Normandie.

Source : Admin-Express 2020 / BD TOPO / Agreste MAA 2017.

Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

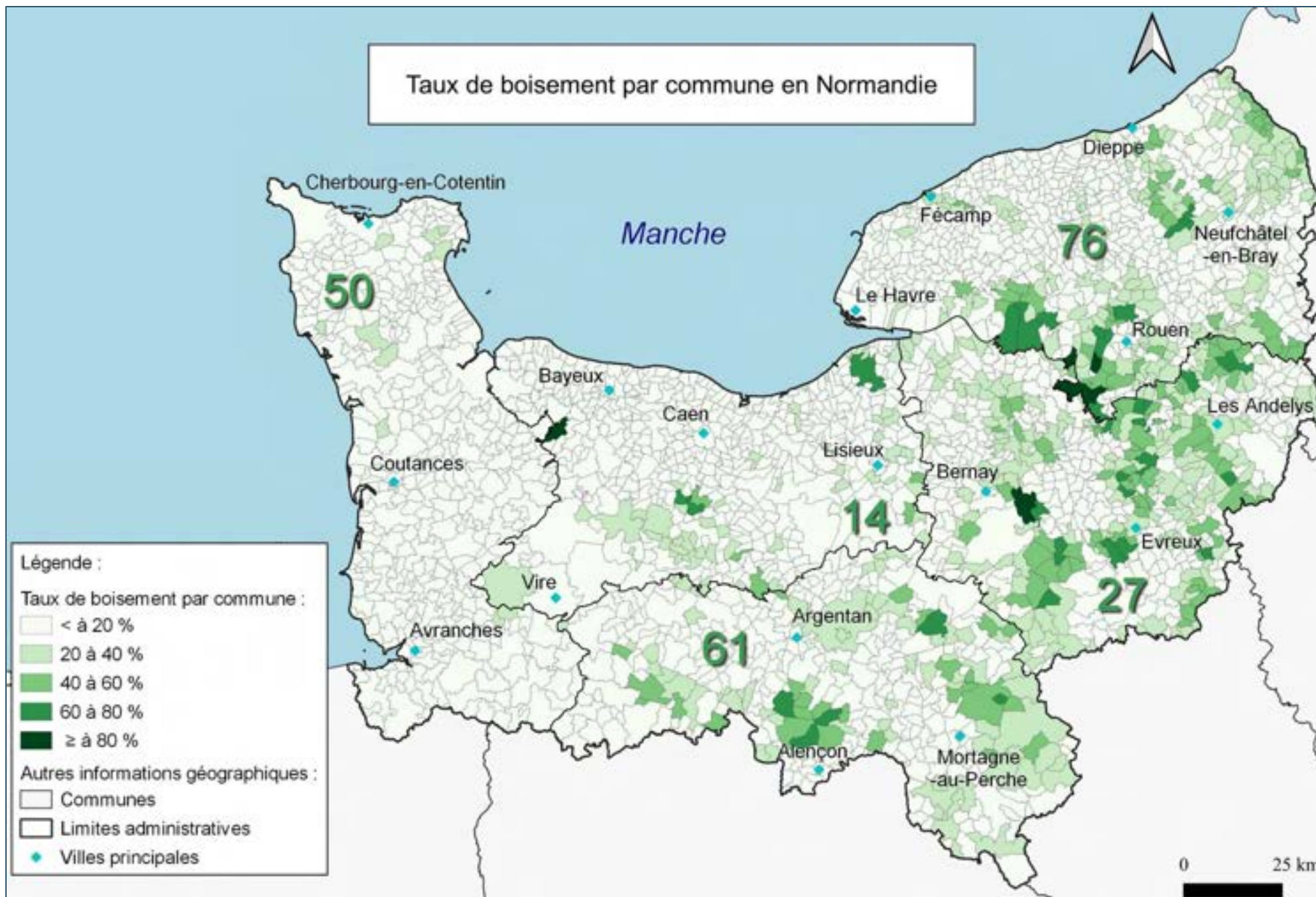


Figure 10 : Cartographie du taux de boisement par commune en Normandie.  
 Source : Admin-Express 2020 / BD Forêt V2.  
 Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

### 1.2.3 Retour du loup en Normandie : enjeux et perspectives

À la fois doués d'une grande capacité de dispersion et d'une plasticité exceptionnelle, les loups fréquentent des milieux très différents et il semble que la Normandie soit une région favorable pour eux, comme en témoigne la présence d'un loup mâle en Seine-Maritime pendant plus d'un an. L'étude des contextes socio-territorial et paysager va nous permettre d'esquisser les enjeux liés à son retour.

Dans une région agricole de plaines et de bocages, telle la Normandie, où l'élevage bovin prédomine, il est difficile d'imaginer un conflit prédateur/pastoralisme de même ampleur que dans les zones de montagne inhérentes à cette activité. En Normandie, la filière ovine est discrète tant par sa valeur numérique que par sa faible représentation dans les syndicats agricoles. La Normandie compte une part importante de propriétaires ovins dont l'acquisition de moutons relève plus du loisir que d'une activité économique dont leur revenu principal dépend. Huitième région ovine, elle compte seulement 660 éleveurs professionnels contre 8500 amateurs. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas de conflit à anticiper. En effet, la surreprésentation des éleveurs amateurs pose la question de savoir s'il ne faudrait pas penser, au même titre que les éleveurs professionnels, à accompagner les particuliers. Si les ovins ne représentent pas un enjeu financier important pour ces derniers, ils sont tout de même un investissement et ont parfois une valeur sentimentale forte. On peut alors imaginer que des mesures d'information, d'accompagnement et d'indemnisation pourraient aider à encourager l'acceptation sociale de l'espèce dans la région.

Une alternative complémentaire aux techniques d'entretiens mécanique et phytosanitaire des espaces paysagers se développe en Normandie : l'éco-pâturage. Cette activité consiste à faire paître des animaux, le plus souvent des ovins et des caprins, sur les espaces verts (privés ou publics) afin d'appliquer une gestion écologique extensive qui favorise la biodiversité. Ainsi, on trouve des moutons dans les douves du château de Caen (Calvados), au centre hospitalier de Bernay (Eure), au Haras du Pin (Orne), au pied des immeubles dans les quartiers de Dieppe (Seine-Maritime) ou encore de part et d'autre des remparts de Saint-Lô (Manche). La présence importante de bovins et la conduite des ovins en Normandie étant différente du pastoralisme de montagne, nous verrons dans le quatrième chapitre de ce mémoire, que le retour des loups dans la région suppose une réflexion en amont sur les dispositifs de protection des troupeaux. Les mesures employées dans les zones de montagne sont-elles généralisables et transposables aux zones de plaine ?

Puissant lobby et acteurs incontournables du territoire, la prise en compte des chasseurs est indispensable dans la gestion du prédateur dans la région. La Normandie compte 65 000 chasseurs qui devront adapter leurs pratiques et les plans de chasse afin de réduire la pression cynégétique sur certaines espèces dans l'hypothèse d'une présence de loups sur le long terme. Il est important d'amorcer un dialogue avec eux dès le départ pour venir au-devant des discordances et des tensions.

Région à vocation touristique affirmée grâce à des atouts historiques et culturels (tourisme de mémoire), mais également paysagers, l'arrivée des loups pourrait être perçue comme une opportunité de développement d'éco-tourisme à l'heure où les touristes sont en quête de nature et de grands espaces. Dans le même temps, nous verrons que la fréquentation peut parfois être une contrainte comme dans les Alpes où la présence des chiens de protection ne fait pas toujours bon ménage avec le tourisme.

Les enjeux autour des loups sont nombreux et complexes, c'est pourquoi nous allons maintenant nous intéresser aux différentes approches qui permettent de les appréhender.

## 1.3 Le loup : animal géopolitique et médiatique

### 1.3.1 Les sciences humaines et la géopolitique pour traiter d'un sujet hyperconflictuel

Les loups, animaux sociaux et territoriaux, partagent des territoires avec les sociétés humaines, il s'agit là du point de départ écologique et factuel. Ils agissent, prédatent et exercent une contrainte qui oblige un système d'acteurs impliqués dans des dynamiques territoriales à réagir. Les conflits avec les loups et à propos des loups apparaissent au fur et à mesure de la progression des fronts de colonisation et demeurent dans les zones anciennement colonisées par l'espèce. L'étude des rivalités de pouvoir et des conflits entre les groupes humains sur un territoire relève de la géopolitique. Ces rivalités de pouvoir entre les groupes humains générées par la présence des loups sont liées à l'environnement et au territoire. Elles peuvent être étudiées par une géopolitique locale en identifiant les porte-paroles qui relaient les différents points de vue et en analysant les stratégies développées par chacun des groupes.

Les premières controverses apparaissent dès le retour des loups dans les Alpes françaises lorsque leur réintroduction est soupçonnée. Comme évoqué en introduction, animal prédisposé à la rumeur, les querelles à son sujet sont nombreuses : remise en cause du nombre réel d'individus, contestation des zones de présence de l'espèce, tensions sur le nombre souhaitable de loups, débat sur la gestion et notamment les tirs, désaccords sur l'impact des loups sur la biodiversité, critiques sur les dépenses engendrées pour protéger les troupeaux domestiques etc. Pour faire court et simple, les principales tensions observées, à différentes échelles, résident dans l'affrontement entre les lycophiles d'un côté et les lycophobes de l'autre (Mauz, 2005). Les premiers regroupent principalement les défenseurs de la nature et les seconds représentent les acteurs des mondes agricole et cynégétique. Cette opposition, en apparence binaire et caricaturale, nécessite qu'on lui apporte des nuances. En fonction des enjeux politiques et financiers, certains acteurs ont parfois des positionnements complexes et inattendus. En effet, si le loup est accusé de porter atteinte au revenu des éleveurs, il représente également une série d'aides financières pour une filière en proie à des difficultés et à la précarité économique. Dans les zones de montagne, le loup en particulier et les grands prédateurs en général se trouvent être les révélateurs et les boucs émissaires de la douloureuse mutation du pastoralisme (Benhammou, 2007). Le loup serait-il instrumentalisé pour détourner les problèmes de fond de la filière ovine, moins médiatiques et séduisants électoralement ?

Les controverses, les conflits d'intérêts, les récupérations politiques et syndicales entraînent une gestion chaotique de l'espèce, tant pour les éleveurs qui ne bénéficient pas toujours de solutions adaptées et pérennes pour limiter les risques de prédation que pour les populations de loups dont la stratégie de gestion est directement fondée sur le contrôle légal. De plus, les désillusions et la colère des éleveurs les conduit parfois à la chasse illégale des loups : le braconnage. À partir de 2004, le PNA Loup 2004-2008 instaure le principe de plafond annuel de loups à prélever, euphémisme qui désigne l'abattage des prédateurs. De plus, le plafond – un maximum non automatique à atteindre – se transforme généralement en quota. Pour les pro-loups, cette stratégie – en contradiction avec le statut d'espèce protégée établi par la Convention de Berne et la Directive Habitat Faune Flore – est inefficace voire contreproductive<sup>20</sup>. Initialement, ces textes interdisent « toute forme de mise à mort

---

<sup>20</sup> Une thèse est actuellement en cours de réalisation sur les effets des tirs de loups. Point d'étape en juillet 2021 : les premiers résultats semblent montrer un effet d'arrêt de la prédation à court terme, puis une prédation qui reprend localement quelques jours après le tir. La soutenance de la thèse est prévue pour octobre 2021.

*intentionnelle* », mais l'État utilise leur souplesse pour avoir recours aux tirs. En effet, des dérogations sont prévues pour la prévention de dommages importants causés au bétail et permettent aux préfets d'autoriser les tirs létaux dans un cadre réglementaire et à trois conditions (figure 11).

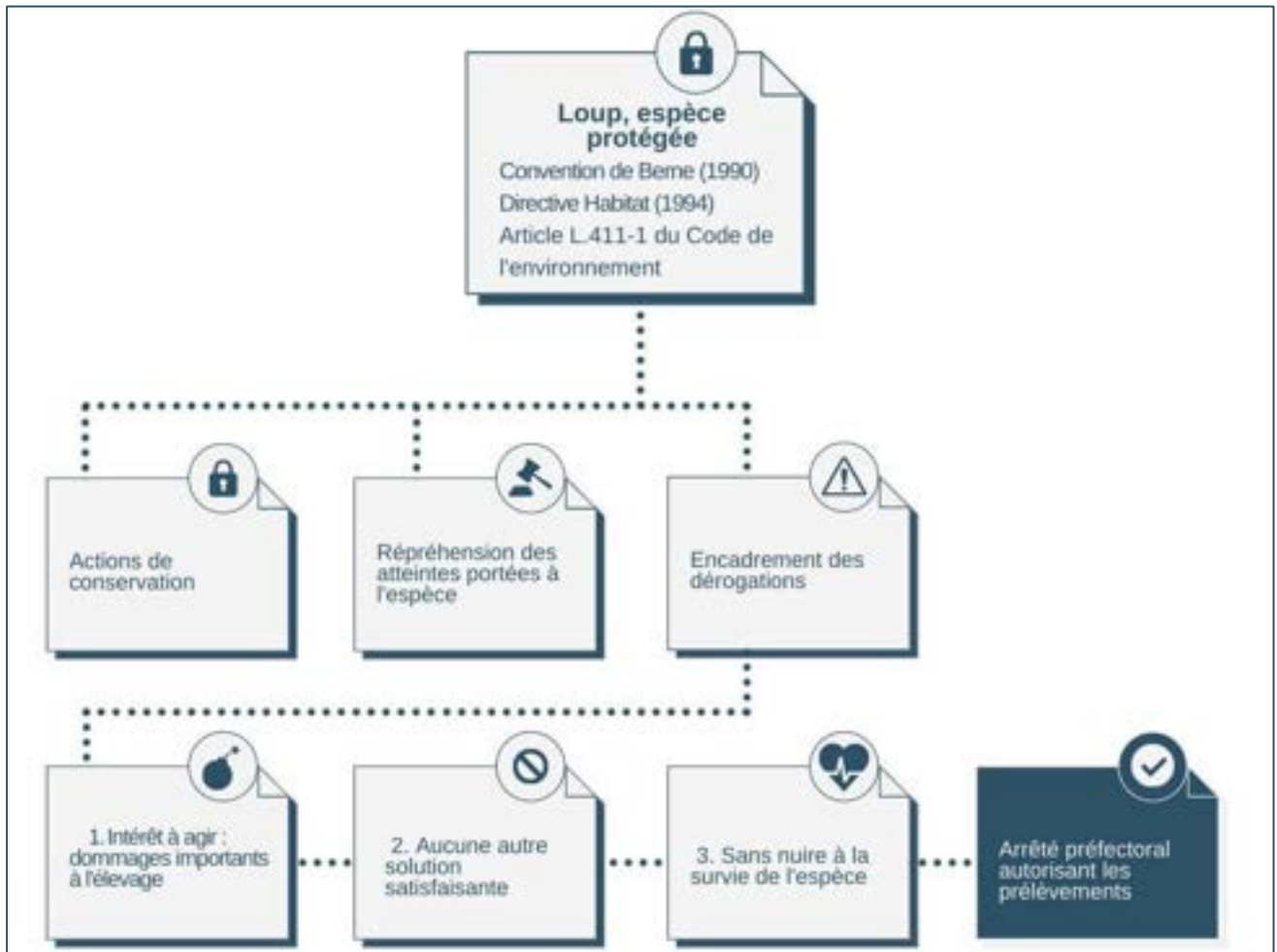


Figure 11 : Schéma de la réglementation concernant les loups sauvages en France.

Source : loupfrance.fr

Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

Seulement, la loi n'est pas toujours respectée et le langage du fusil apparaît comme la réponse de l'État aux pressions politiques locales pour pacifier les relations et apaiser les tensions avec les mondes cynégétique et agricole qui réclament un déclassement du statut d'espèce protégée du loup gris. Les associations de protection de la nature dénoncent la mauvaise gestion du dossier et attaquent devant les tribunaux les arrêtés ministériels autorisant les tirs létaux afin de condamner l'État qui n'honore pas ses engagements communautaires et internationaux pour la conservation de l'espèce. Les associations remportent parfois des batailles, mais les procédures administratives sont longues et il arrive que le verdict tombe une fois que les mesures ont été exécutées. Le non-sens de la politique de gestion des loups va jusqu'à voir les ministres de la transition écologique accepter d'augmenter les quotas de loups à abattre lorsque ces derniers sont atteints, sans tenir compte des avis scientifiques

défavorables<sup>21</sup> et de l'opposition citoyenne<sup>22</sup>. Un rapport<sup>23</sup> publié en juin 2021 par le groupe PP Alpes, formé de naturalistes, alerte sur la politique de ralentissement de la croissance de la population et pointe du doigt le risque d'une seconde extermination des loups en France. Ils ont suivi 26 meutes (un peu plus du quart des meutes françaises) à l'aide de caméras automatiques dans les Alpes et Préalpes françaises afin de recueillir des informations sur le nombre de louveteaux, d'individus adultes et subadultes et sur les périodes de mise-bas. Ce rapport conclut : « *On doit s'attendre rapidement à un taux annuel de mortalité, toutes causes confondues, dépassant les 50% ; ce qui signifie qu'un loup court un risque sur deux de mourir dans l'année. Avec un tel niveau du taux de mortalité et en l'absence d'un effet source-puits<sup>24</sup> exceptionnellement puissant, on ne voit pas comment la population des loups de France pourrait échapper à un effondrement* ».

Les conflits sociaux, environnementaux et de territoire provoqués par la présence des loups peuvent être en partie analysés grâce à une nouvelle approche basée sur les sciences humaines et une géographie active. Il s'agit de comprendre et de répondre à des questions fondamentales :

- Comment et dans quelles mesures le loup est-il instrumentalisé dans les conflits ?
- Que révèle le loup à propos du rapport que nos sociétés entretiennent avec le sauvage ? Avec les notions d'espace et d'usage du territoire ?

De notre point de vue, nous pensons qu'une réflexion menée à travers une démarche dynamique, multiscale, interdisciplinaire et transdisciplinaire pourrait faire émerger un système de gestion en bonne intelligence, en rupture avec le système actuel (dont les incohérences pourraient prêter à sourire, si elles n'étaient pas tragiques). Nous proposons d'ailleurs dans le quatrième chapitre de ce mémoire des pistes et des propositions, à l'échelle de notre région, pour réconcilier humains et loups, avant même le retour de ces derniers sur les terres normandes. Dans les chapitres deux et trois consacrés à notre étude de terrain en Seine-Maritime, nous aborderons les premières questions géopolitiques posées par la présence d'un loup mâle dans le Pays de Bray.

### 1.3.2 De la nécessité d'une approche multiscale

Le débat qui entoure la présence des loups ne doit pas se réduire à une opposition entre écologistes et acteurs des mondes rural et cynégétique. Le risque serait de s'en tenir à une analyse réductrice qui confisquerait le débat entre les deux principaux protagonistes. Il faut présenter l'opposition entre loups et pastoralisme dans un système complexe de relations qui sont à l'origine de

---

<sup>21</sup> En 2021, les pouvoirs publics autorisent l'abattage de 110 loups, soit 19 % de la population de loups estimée, malgré l'avis scientifique défavorable du CNPN à l'unanimité.

<sup>22</sup> Deux arrêtés fixant 1) les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup et 2) le nombre de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année, une consultation publique a été organisée. Elle s'est déroulée du 17 juillet au 13 septembre 2020, 8700 avis ont été exprimés : 7614 (87,5%) se sont exprimés contre le principe ou les modalités prévues des tirs dérogatoires de loups, tandis que 1076 (12,3%) se sont montrés favorables à ce principe et aux modalités prévues. 10 ne se sont pas exprimés. La synthèse de la consultation publique est disponible ici : [http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese-consultation-amloup-2020\\_1\\_.pdf](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese-consultation-amloup-2020_1_.pdf)

<sup>23</sup> Etude coordonnée par Roger Mathieu, référent loup FRAPNA Drôme et co-référent loup FNE AuRA. Le rapport complet est consultable ici : <https://alliance.opposantschasse.org/wp-content/uploads/2021/06/Suivi-26-meutes-de-loups.pdf>

<sup>24</sup> Modèle théorique utilisé par les écologistes pour décrire comment la variation de la qualité de l'habitat peut affecter la croissance ou le déclin des populations d'organismes.



différentes appartenances à des échelles variées. Une approche multiscalaire est nécessaire pour étudier le débat : chaque échelle ne laisse apparaître que certains phénomènes. Une analyse à plusieurs niveaux d'observation permet donc de prendre en considération tous les faits qui ne peuvent pas être traités sur un même ordre de grandeur. Aussi, il existe des interactions, des intersections et des chevauchements entre les différents niveaux d'échelle. Ainsi, l'opposition à la présence de *Canis lupus* peut, par exemple, s'analyser à la très grande échelle d'une vallée où les loups exercent une forte pression de prédation. Toutefois, cette analyse serait-elle complète sans la mise en perspective avec la stratégie de gestion de l'espèce dans la région ? Avec l'implication de certains éleveurs dans des réseaux comme les syndicats agricoles dont les actions violentes nécessitent d'être appréhendées à une échelle plus petite ? Il s'agit de voir de quelle façon des événements très localisés peuvent avoir des répercussions durables à de plus petites échelles et inversement. De même l'analyse de la frontière entre le pastoralisme et la présence des loups ne permet pas d'accéder à la même information que l'étude de cette frontière et des groupes qu'elle sépare à l'échelle d'une vallée, puis à l'échelle de l'interaction des espaces régionaux frontaliers, puis de l'État. Pour aller plus loin, on pourrait même étudier le thème des grands prédateurs à une échelle plus fine en comparant les situations avec les pays voisins. Lorsque l'on procède à l'étude du loup en géographie, les différentes échelles s'emboîtent les unes dans les autres.

Ce raisonnement multiscalaire en géographie émerge avec Yves Lacoste, géographe et auteur de l'ouvrage *La Géographie ça sert d'abord à faire la guerre*, paru en 1976. Cette méthode permet de prendre conscience de la complexité des phénomènes et de les étudier dans leur globalité à condition d'articuler et de combiner les différents niveaux d'analyse entre eux. L'analyse des interactions entre les ensembles spatiaux est un moyen de comprendre les enjeux posés par la présence des loups, notamment grâce à l'emboîtement des échelles. Cette méthode a été utilisée dans le travail de thèse de géographie environnementaliste de Farid Benhammou, *Crier au loup pour avoir la peau de l'ours : une géopolitique locale de l'environnement à travers la gestion et la conservation des grands prédateurs en France*, soutenue en 2007. Grâce à une approche critique et interdisciplinaire incluant une géopolitique locale et interterritoriale ainsi qu'une réflexion s'appuyant sur l'analyse stratégique de la gestion de l'environnement<sup>25</sup> (Mermet *et al.*, 2005), l'auteur apporte une compréhension globale des enjeux liés à la présence des ours, des loups et des lynx en France. Dans le cas du loup, il étudie à partir du foyer initial du retour naturel de l'espèce, les réactions sociales et politiques dans trois départements concernés<sup>26</sup>. Ce travail s'inscrit également dans une démarche développée par Elisée Reclus<sup>27</sup> où la géographie s'intéresse tout autant à l'environnement physique que vivant, espèce humaine incluse.

Avant d'appliquer cette méthode à notre étude de terrain en Seine-Maritime, nous allons nous intéresser dans la dernière partie de ce chapitre au rôle des médias dans la gestion des loups.

### 1.3.3 Rôle des médias et des porte-paroles dans les débats

Connus pour leur discrétion, la présence des loups fait souvent grand bruit dans les médias. Dans les zones où l'on a perdu l'habitude de cohabiter avec *Canis lupus*, l'annonce de son retour est traitée comme un événement marquant, souvent sur fond de sensationnalisme. Pourquoi ? Animal à

---

<sup>25</sup> Réflexion développée par le collectif de Recherche en gestion sur les territoires et l'environnement (RGTE).

<sup>26</sup> Le retour des loups se fait par les Alpes du Sud, les 3 départements étudiés sont les Alpes-Maritimes, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

<sup>27</sup> Elisée Reclus, géographe et militant anarchiste français (1830-1905).

fantasmes, objet de débats passionnés, politiques et polémiques, le loup combine tous les éléments nécessaires pour attirer l'attention, accroître l'audience et ainsi augmenter les ventes. La véracité des propos relayés par les différentes parties prenantes est donc rarement la priorité, laissant le plus souvent la place à une information traitée sans discernement. C'est ainsi que circule à travers les médias des erreurs, des mensonges et des contrevérités propices à l'angoisse et à la panique. Est-ce là le résultat d'un manque de rigueur journalistique ou au contraire une stratégie de marketing émotionnel pour vendre du papier ? Certains grands médias nationaux exploitent même la figure archétypale du prédateur sanguinaire en ayant recours au registre de la criminalité : « *Meuse : La photo qui accable le loup* »<sup>28</sup>, « *le loup menace le pastoralisme* », « *le loup s'en prend aux troupeaux domestiques* », « *le loup qui sévit* » etc. Nous avons regroupé dans la figure 13 à la page suivante, un aperçu des expressions et termes utilisés dans la presse pour traiter des loups. Que l'on soit lycophile ou lycophobe, le manque d'impartialité des médias est souvent dénoncé : là où certains sont friands des témoignages à charge des éleveurs, d'autres font l'apologie de l'espèce, entraînant dans chacun des cas, contestations et ripostes. Dès lors, peut-on s'étonner de ne jamais voir les questions qui entourent le loup être abordées dans un climat serein et dépassionné ? On peut également questionner l'importance accordée aux prédatons des loups en comparaison à des événements en partie similaires : les attaques de chiens errants ou de chasse sur les ovins font-elles l'objet de la même couverture médiatique ? De même, si les éleveurs ovins sont certes bien implantés localement, ils restent faiblement représentés au sein des syndicats agricoles nationaux, pourtant lorsqu'on en vient à parler du loup, les presses écrite et télévisuelle couvrent le sujet en abondance. Aussi, devant les divers problèmes de l'agriculture et de l'élevage, l'impact du loup reste secondaire. Pourquoi accorde-t-on plus d'intérêt au loup plutôt qu'aux problèmes de débouchés et de concurrence sur les marchés internationaux ?

Tout comme la présence du loup, la manifestation du mécontentement et de la colère du monde agricole ne passe généralement pas inaperçue : cadavres de brebis prédatées par les loups devant les préfectures, dépôt de lisier ... et même des brebis (vivantes) au pied de la tour Eiffel ! Ces images choquantes qui traduisent le malaise de la filière ovine sont une aubaine pour la presse et notamment les chaînes de télévision, qui rappelons-le, ont un grand pouvoir d'influence.



Figure 12 : Brebis broutant au pied de la Tour Eiffel.  
Source : Tribune de Genève © AFP.

<sup>28</sup> L'Est Républicain, 2014, 23 avril, « Meuse : la photo qui accable le loup ».  
<https://www.estrepublicain.fr/actualite/2014/04/23/meuse-la-photo-qui-accable-le-loup>.

Il est important de rappeler qu'aujourd'hui les dégâts engendrés par les loups ne sont plus anecdotiques (voir figure 1 sur les chiffres clés). On observe parmi les zones de prédation des concentrations d'attaques variables (annexe II). L'importance de la couverture médiatique n'est pas uniquement une question de quantité liée au nombre de prédateurs, mais s'explique également par les contextes économique, socio-politique et territorial. La gestion médiatique, par effet d'entraînement, contribue à conditionner la politique et impacte la gestion publique du dossier sur les loups en France. Nous verrons dans le chapitre 3 de quelle manière le retour du loup en Normandie a été abordé par les médias nationaux et locaux et nous nous intéresserons aux réactions que cela a suscité.



Figure 13 : Panorama d'articles sur les loups dont le style d'écriture semble hostile aux loups. Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

## CHAPITRE 1 : CONCLUSION

Accueilli comme un nouveau venu en Normandie, le loup est pourtant une vieille connaissance. Comme sur le reste du territoire national, la région porte les traces d'un passé tumultueux avec *Canis lupus*, entre fascination et mépris. Espèce protégée au fusil - *mais protégée tout de même* - la déprise agricole, l'augmentation du couvert forestier, la création d'espaces protégés et l'abondance du grand gibier ont favorisé le retour de ce grand prédateur au sommet de la chaîne alimentaire. Il s'insinue dans l'organisation sociale et spatiale du territoire et représente un risque naturel pour l'élevage ovin en particulier. Le cas emblématique des loups suscite des débats, entraîne des réactions anti-environnementales et questionne notre rapport à la nature et au sauvage. Dans le conflit qui oppose les humains aux loups, il faut faire preuve de clairvoyance et de discernement pour comprendre la diversité des enjeux qui se cachent derrière l'opposition entre les pratiques d'élevage et la protection de la nature. Le dossier loup, à la fois politique et médiatique, permet à des entités ou à des personnalités de capter des fonds, d'accroître leur rayonnement territorial et de renforcer leur pouvoir. Les conflits d'intérêts entre les différentes parties prenantes résultent sur une situation qui ne satisfait ni les éleveurs, ni les défenseurs de la nature.

À la fois effacée et en difficulté, la filière ovine normande affiche une volonté de se développer dans la région. Elle ne présente pas les mêmes caractéristiques que dans les régions de montagne et de ce fait, la situation présente d'autres enjeux. De plus, les contextes socio-territoriaux et paysager ainsi que l'usage du territoire sont différents. Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'une gestion mise en place par un pouvoir central ne favorise pas des négociations et des mesures efficaces à un niveau local. C'est pourquoi, le dialogue entre les différents acteurs du territoire ne relève pas d'une option, mais d'une nécessité.

Ce premier chapitre reposait en grande partie sur des recherches bibliographiques et nous a permis de rappeler le contexte dans lequel le retour du loup s'inscrit en Normandie. Dans le chapitre suivant, nous allons nous appuyer sur des données empiriques et rendre compte de notre expérience de terrain en Seine-Maritime auprès des acteurs du territoire qui ont été directement concernés par la présence de l'espèce.

## CHAPITRE 2 : Enquête dans les pas du loup : à la rencontre des propriétaires et des éleveurs ovins

Printemps 2020 en Normandie, les journaux locaux et régionaux titrent à propos d'attaques sur des ovins en Seine-Maritime, dans le Pays de Bray. Dans la nuit du 7 au 8 avril à Londinières, le coupable présumé est pris en photo par un appareil automatique. Le 12 avril, les clichés sont transmis à l'OFB, établissement public en charge du suivi scientifique de l'espèce. Le 17 avril, le Groupe Mammalogique Normand (GMN) rend les photos publiques et l'information est reprise au niveau national. Le cabinet du Préfet de Seine-Maritime publie alors dans la soirée un communiqué de presse annonçant qu'un loup a probablement été identifié. Les ressemblances avec certaines races de chiens domestiques sèment la confusion et les experts désignent avec prudence un grand canidé, accordant ainsi le bénéfice du doute au prédateur. L'administration invite les seinomarsins à signaler les observations suspectes et les attaques sur les troupeaux domestiques. Mi-mai, un second communiqué informe d'une coordination relative à l'hypothèse de la présence d'un loup en Seine-Maritime suite au signalement d'une quinzaine de prédatons. Deux réunions d'information ont lieu avec les acteurs du territoire : maires des communes concernées par les attaques, Office National des Forêts (ONF), Chambre d'agriculture (CA 76), Fédération Départementale des chasseurs (FDC 76), Office Français de la Biodiversité (OFB 76) et Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 76) pour informer et présenter les premiers dispositifs d'accompagnement. Une procédure d'indemnisation des éleveurs professionnels est initiée.

L'arrivée probable de *Canis lupus* interroge et intrigue. Certains imaginent difficilement un loup parcourir plusieurs centaines de kilomètres pour prospecter le pays brayon et s'y établir. De l'incompréhension naissent alors des rumeurs et le bruit court que le loup serait en réalité un individu échappé du parc *Rêve de Bisons* situé à Muchedent, à seulement quelques dizaines de kilomètres du cercle de prédation. L'OFB et la DDTM se rendent alors sur place, contrôlent les installations du parc et confirment la présence au complet de l'effectif de loups, éloignant ainsi l'hypothèse d'une fuite.

Pendant l'été 2020, les prédatons se poursuivent, parfois entrecoupées de périodes d'accalmie. Le 21 juillet, la préfecture publie un nouveau communiqué confirmant la présence du loup dans le département de la Seine-Maritime. Il informe que des analyses ADN sont en cours et que « *les services de l'État, au travers d'un partenariat renforcé et efficace entre la direction départementale des territoires et de la mer et l'OFB, sont pleinement mobilisés pour accompagner au mieux les éleveurs concernés par les prédatons, et se rendent rapidement disponibles en cas de signalement* ». Au-delà du régime d'indemnisation déjà mis en place, une réflexion sur les moyens d'effarouchement et de protection des troupeaux domestiques est menée.

Lors d'un constat d'attaque à Mesnières-en-Bray, les agents de l'OFB trouvent des poils qu'ils envoient au laboratoire agréé ANTAGENE. Les analyses révèlent en septembre 2020 qu'il s'agit d'un loup mâle issu d'une lignée italo-alpine. Face à la répétition des prédatons pendant la période estivale, des crédits d'urgence sont débloqués afin de venir en aide aux éleveurs professionnels. À l'automne, le loup semble s'être déplacé dans l'Oise et la Somme jusqu'à ce que de nouvelles attaques soient constatées dans des communes de la couronne de Rouen en janvier 2021, puis dans le Pays de Bray en février 2021. L'OFB et la DDTM recensent au total 55 attaques sur des troupeaux domestiques et plus de 100 ovins prédatés entre novembre 2019 et février 2021.

## Chronologie des événements liés à la présence du loup en Seine-Maritime entre novembre 2019 et février 2021

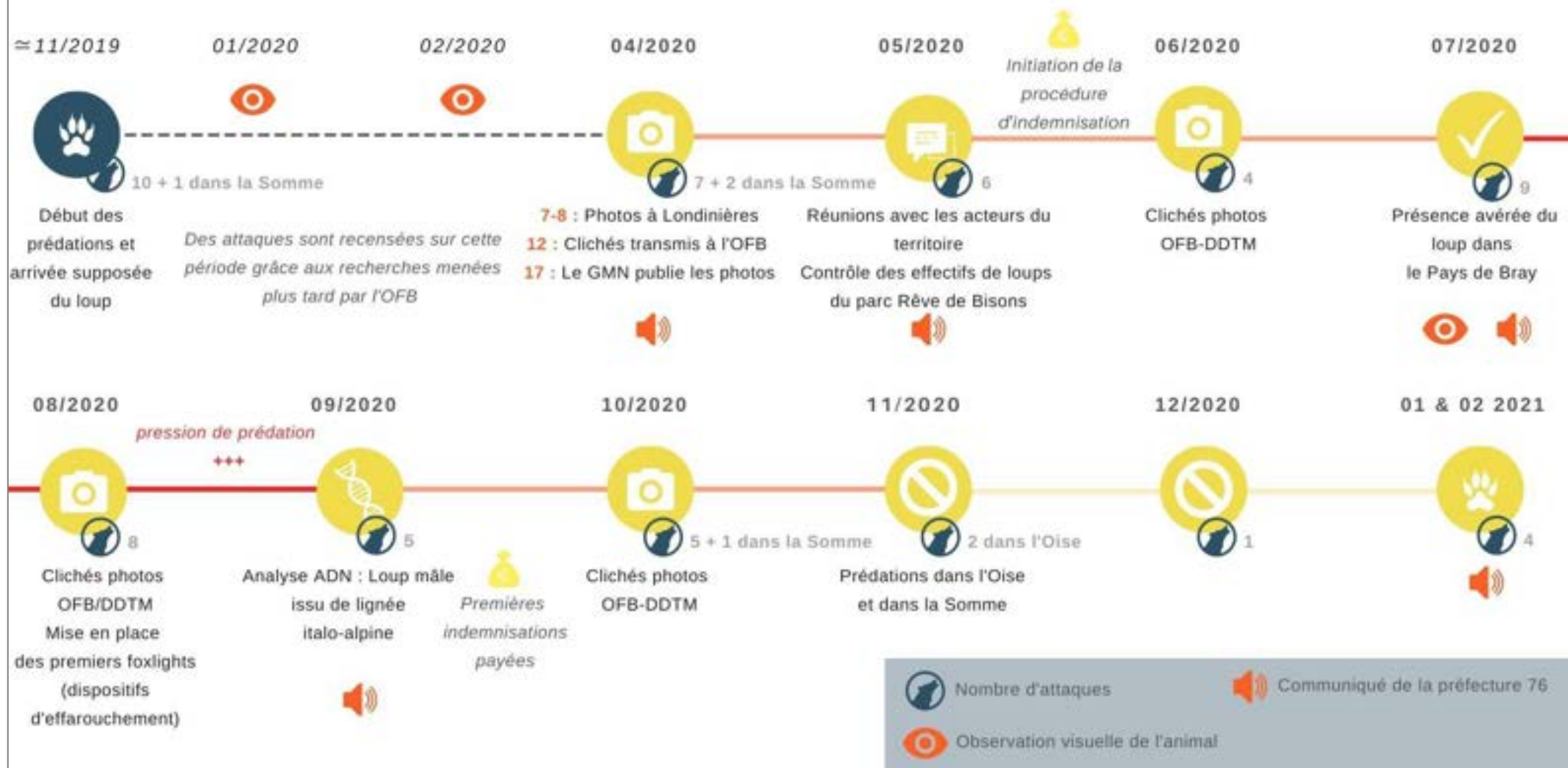


Figure 14 : Chronologie des événements liés à la présence du loup en Seine-Maritime de novembre 2019 à février 2021.  
Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

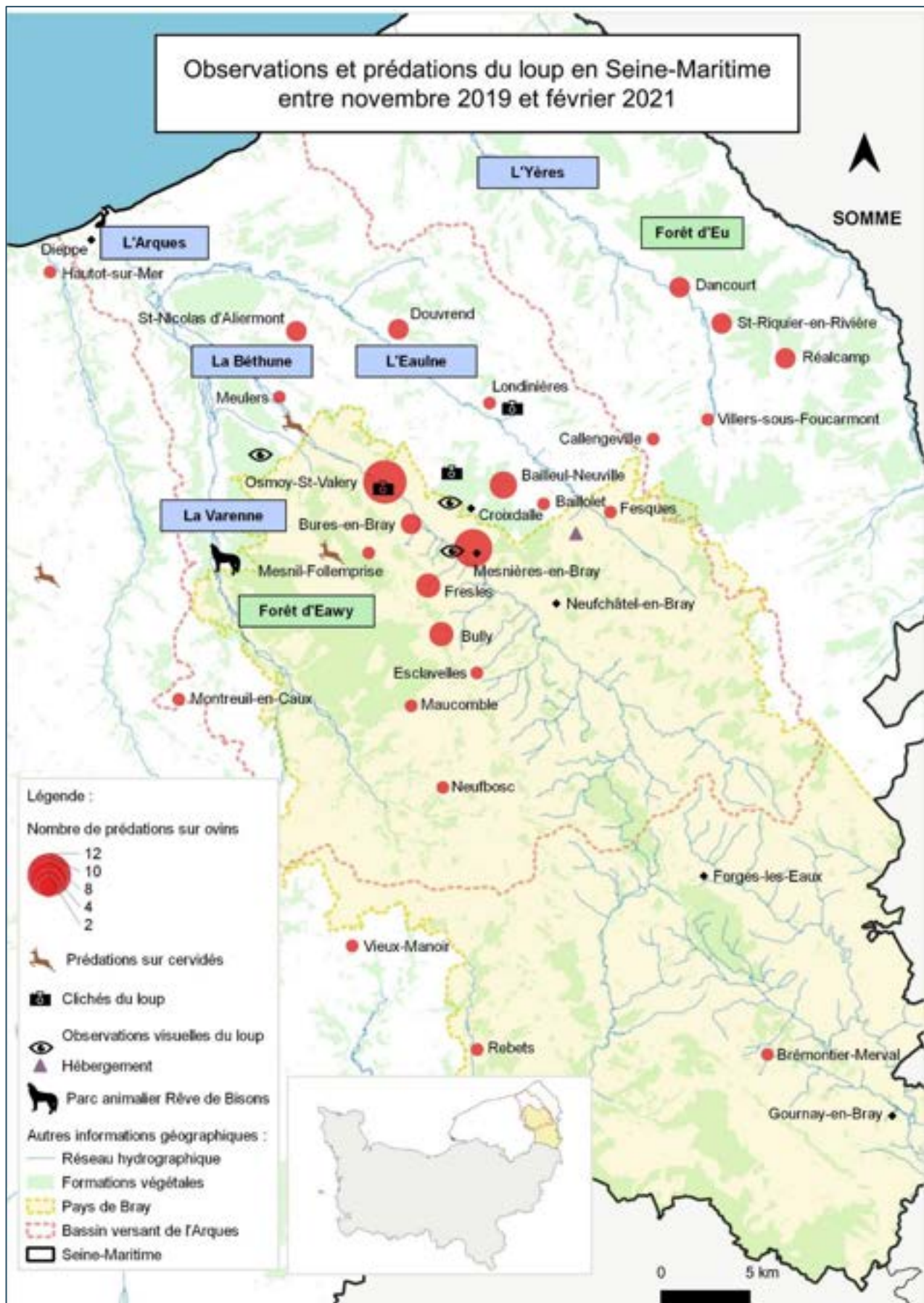


Figure 15 : Carte de localisation de la zone d'étude définie par les prédateurs du loup constatés sur les troupeaux domestiques et la faune sauvage entre novembre 2019 et février 2021, en Seine-Maritime.

Sources : ADMIN-EXPRESS 2020 - BD Forêt - SMBV Arques – Tableau des observations et attaques en 76 « GRAND CANIDE LOUP » OFB.  
Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

## 2.1 Justification, présentation de la zone d'étude et méthode

### 2.1.1 La Boutonnière du Pays de Bray : d'oasis de verdure à système de polyculture ?

La carte à la page précédente (figure 15) contextualise la zone d'étude et les événements liés à notre enquête de terrain. Elle présente les prédatons avérées sur les troupeaux domestiques et les attaques connues sur les cervidés recensées par les agents de l'OFB. On remarque une concentration des attaques à l'est du département, au nord du Pays de Bray, puis des attaques éparses dans le Pays de Caux, le Petit Caux et à proximité de la Picardie. Nous avons donc délimité notre zone d'étude en fonction de la localisation des attaques du loup : celles-ci se sont concentrées au nord du Pays de Bray, dans le bassin versant de l'Arques, principalement dans les vallées de la Varenne et de la Béthune. Dans une moindre mesure, notre terrain d'étude s'étend au Petit Caux et à la frontière picarde.

Situé dans le nord-est de la Normandie, le Pays de Bray est à cheval sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Oise. Il se caractérise par sa géologie, on parle de la Boutonnière du Pays de Bray. David Gaillard, géographe à l'Université de Caen la définit comme une « vaste dépression qui s'étend de Dieppe à Beauvais, d'environ 70 km de long et d'à peu près 15 km de large ». Il explique que « des soulèvements tectoniques ont formé le Pays de Bray en générant un soulèvement vers le haut des couches géologiques. Ces dernières ont été soumises à l'érosion, plus ici qu'ailleurs, et très vite, ces couches géologiques ont été arasées. Toutes les couches d'argiles et de sables qui étaient en dessous ont été érodées à leur tour. On se retrouve alors avec une forme de dépression alors qu'au départ, on aurait dû avoir une forme de dôme ».

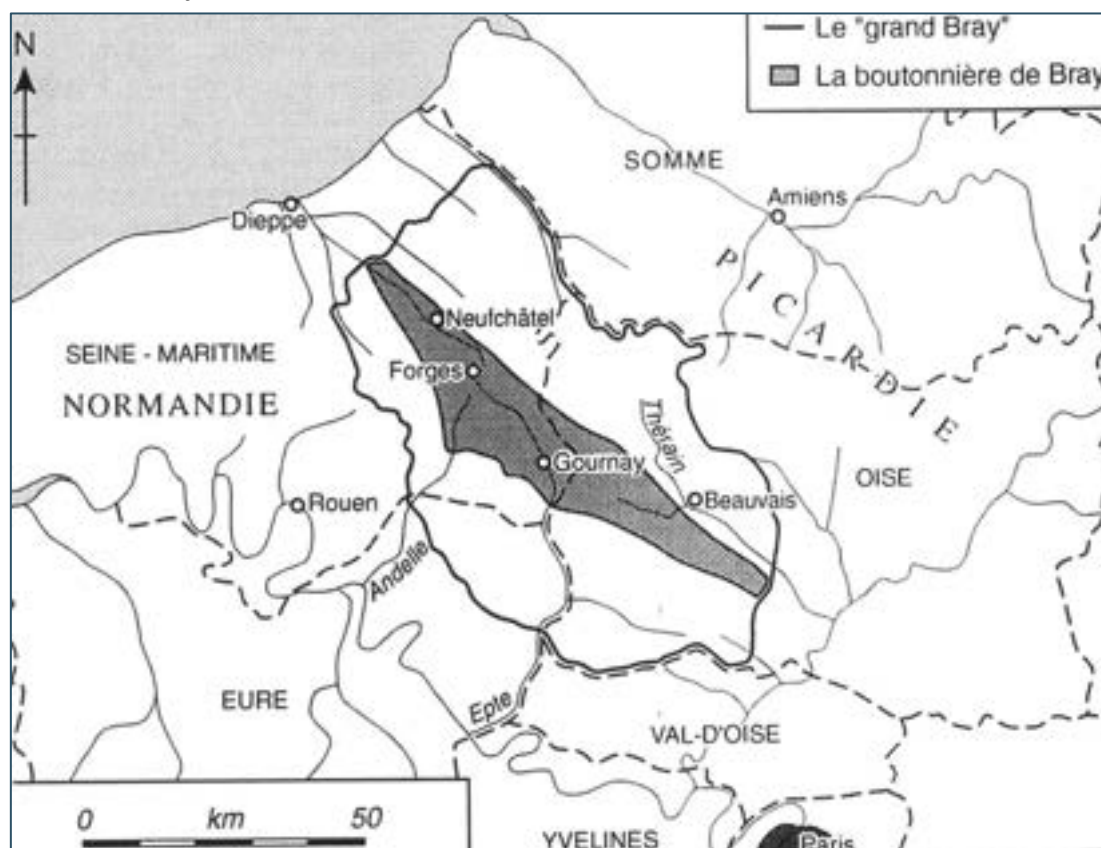


Figure 16 : Cartographie de la Boutonnière du de Bray.

Source : Hugh Clout, Gay François. *Le Pays de Bray : un lieu de mémoire.*

In: *Études Normandes*, 51e année, n°4, 2002. *La Pays Normandie recomposée - I. Pays et Agglomérations en région.* pp. 87-99.



Le géographe anglais Hugh Clout<sup>29</sup> délimite une zone qu'il nomme le *grand Bray* (figure 16), plus large et qui déborde sur les plateaux environnants. Il la définit ainsi en raison de sa structure géologique, de ses sables et de ses argiles, de la densité de son réseau hydrographique, de son bocage et de ses prairies. Il explique que les conditions naturelles, les pratiques agricoles (irrigation, réensemencement, utilisation du fumier) ainsi que l'amélioration du réseau routier et la proximité avec la capitale ont conduit le Pays de Bray à se spécialiser dans le système herbager et la production laitière à la fin de l'Ancien Régime, encourageant ainsi le développement de la prairie permanente. Pendant la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, la construction de lignes de chemins de fer vers Paris qui facilite l'approvisionnement des produits laitiers et la chute du cours des grains renforcent l'élevage bovin, intimement lié aux paysages de bocage et de prairie. Territoire profondément agraire, 75% du sol est occupé par des terres agricoles selon le RGA de 2010 et 1129 exploitations ont leur siège sur le territoire (RPG 2013)<sup>30</sup>. Aujourd'hui valorisé grâce à son terroir<sup>31</sup> et représenté comme une oasis de verdure par le secteur touristique, le Pays de Bray est sujet à un phénomène commun à d'autres régions rurales françaises : la crise du secteur agricole. Toujours selon le RGA 2010, 18 % des chefs d'exploitation ont moins de 40 ans et 42% ont plus de 50 ans. Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations a reculé, passant de 1884 à 1544, soit une baisse de 18% en 10 ans<sup>32</sup>. Dans le même temps, la SAU a diminué de 3 739 hectares, soit 4%<sup>33</sup>. Comme pour la Normandie, l'agriculture brayonne est caractérisée par une prédominance de l'élevage : parmi les 59% d'exploitations spécialisées dans une activité d'élevage, 75% concerne l'élevage bovin. Néanmoins, si cette activité reste le système majoritaire, elle tend à se diversifier. D'après le RGA 2010, 284 exploitations (18%) sont orientées « ovins, caprins et autres herbivores » et occupent seulement 2% de la SAU.

Sous l'action de la mise en place des quotas laitiers et de la mécanisation, les cultures céréalières gagnent du terrain depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. Par conséquent, le paysage agricole du Pays de Bray évolue rapidement. Cela se traduit par un agrandissement des parcelles, une augmentation des surfaces en labour, une diminution des surfaces en herbe, une disparition progressive des haies et une raréfaction des vergers, comme en témoigne la figure 17 à la page suivante.

---

<sup>29</sup> Enseignant à l'Université de Londres.

<sup>30</sup> Reprend les déclarations PAC.

<sup>31</sup> Le Pays de Bray normand est la région emblématique du Neufchâtel, fromage au lait de vache en forme de cœur, à pâte molle et à croûte fleurie. Plus ancien des fromages normands, il obtient l'AOP en 1969. Le Pays de Bray produit également du Pommeau de Normandie et du Calvados AOC.

<sup>32</sup> La tendance générale est de 24% pour la Seine-Maritime sur cette même période.

<sup>33</sup> - 3% en Seine-Maritime.



Figure 17 : Ouverture de plus en plus grande du maillage bocager à Osmoy-Saint Valéry, Pays de Bray. On observe également la disparition des vergers et l'agrandissement des parcelles agricoles.  
Source : Photographies aériennes d'Osmoy- Saint-Valery entre 1950 et 1965 (à gauche) et en 2019 (à droite).  
Capture d'écran issue de l'IGN, fonction « remonter le temps ».  
Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

L'exception géologique et géomorphologique de la boutonnière du Pays de Bray ainsi que l'évolution vers la polyculture sont à l'origine d'une grande diversité de paysages comme le présente les figures 18 et 19.

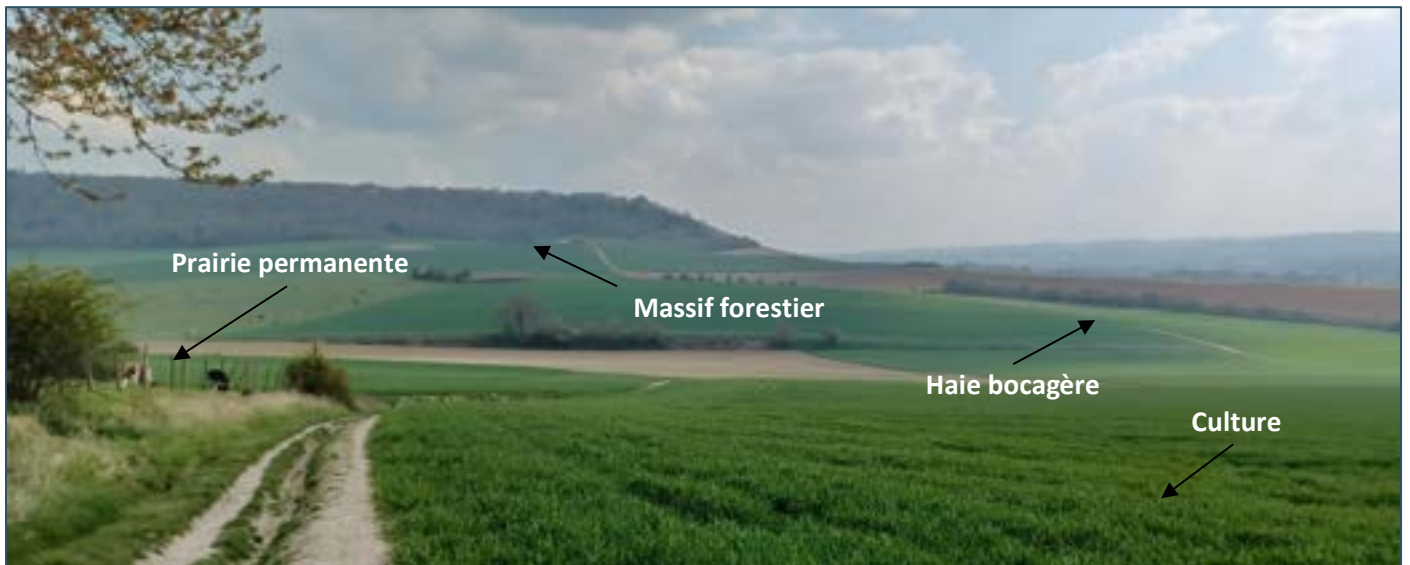


Figure 18 : Paysage de polyculture à Mesnières-en-Bray.  
© Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

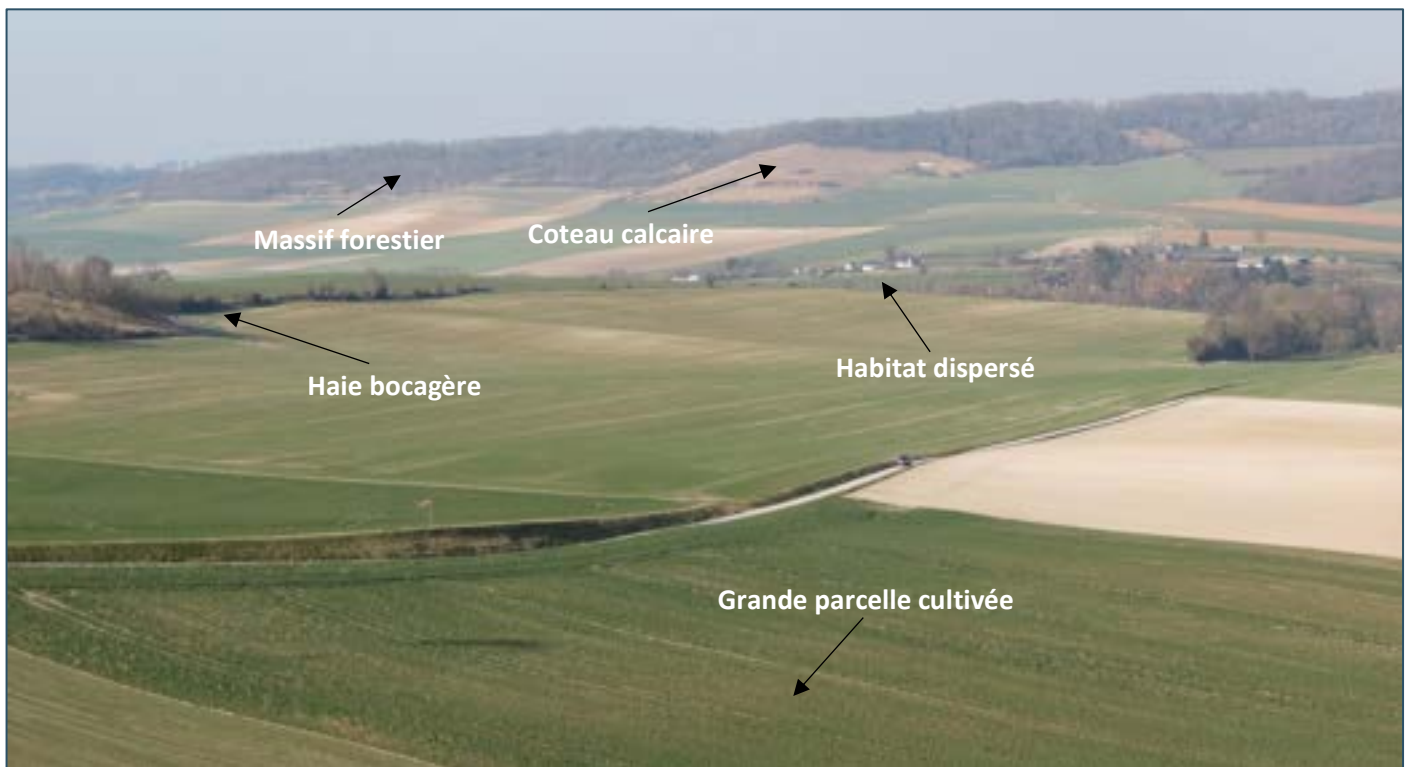


Figure 19 : Point de vue sur la vallée de la Béthune, à Osmoy-Saint-Valery.  
© Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

La Boutonnière du Pays de Bray est à l'origine de plusieurs cours d'eau qui forment le bassin versant de l'Arques : La Varenne, la Béthune et l'Eaulne (représenté dans la figure 15). Ce territoire de 1050 km<sup>2</sup> compte plus de 473 km de cours d'eau, 93 000 habitants et s'étend sur 119 communes. Il s'agit d'un territoire plutôt rural où Dieppe est la seule zone véritablement urbanisée. Très marqué par

l'agriculture, 60% du territoire y est consacré (18 423 hectares en 2010). Le territoire du bassin versant de l'Arques compte quatre zones protégées au titre de Natura 2000 : le lit mineur de l'Eaulne, la Béthune, la Varenne et une faible portion de l'Arques (au niveau de la confluence), la zone du Pays de Bray humide sur l'amont de la Béthune, celle des cuestas du Pays de Bray, ainsi que le littoral cauchois (SMBA, 2021).



Figure 20 : Panorama des paysages dans la vallée de la Béthune, sous bassin versant du bassin versant de l'Arques.  
© Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

Le bocage, les prairies, les zones humides et les plaines céréalières sont des entités qui caractérisent le paysage brayon. Mais, la plus célèbre d'entre elle est sans aucun doute la forêt d'Eawy.

### 2.1.2 La forêt d'Eawy et la forêt d'Eu

Le paysage brayon est marqué par les 6550 hectares de la forêt domaniale d'Eawy<sup>34</sup>, dans une zone de transition entre le Pays de Caux et le Pays de Bray, entre les vallées de la Béthune et de la Varenne (figure 15). Eawy est un dérivé du substantif *eve/ewe* issu du latin *aqua* et fait référence à l'eau. S'il ne coule aucune rivière dans la forêt, l'eau y est omniprésente (précipitations importantes, sol gras et humide, présence de nombreuses mares). Gérée par l'Office National des Forêts, Eawy est composée de six massifs distincts : le grand massif d'Eawy, le Pimont, le Croc, les Basses Brehouilles, les Nappes et Croixdalle (figure 26). Peuplée de chênes par le passé, la forêt d'Eawy a été excessivement exploitée pour la construction des charpentes, les mâts des navires et l'énergie des industries du verre de la vallée de la Bresle, si bien qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, les grands défrichements l'ont réduite à peau de chagrin. Les forestiers choisissent alors de planter des hêtres dont la croissance rapide est un atout économique. La replantation excessive fait d'Eawy l'une des plus grandes hêtraies

<sup>34</sup> Prononcé < e-a-vi >.

de France. Seulement, cette espèce végétale ne laisse aucune place aux autres et le paysage est très homogène. Les massifs de la forêt sont entrecoupés de clairières qui sont aujourd'hui cultivées et offrent un paysage simplifié.

Touristique, la forêt d'Eawy est un site très aménagé et compte de nombreux itinéraires de randonnée. Elle abrite également une faune sauvage abondante et diversifiée (cerf élaphe, chevreuil, sanglier etc.) d'où une activité de chasse très présente. En plus de la chasse à tir, la forêt d'Eawy accueille la chasse à courre. À la fois lieu de promenade et de chasse, l'activité cynégétique et les pratiques de chasse sont critiquées et la forêt devient parfois le théâtre d'affrontements entre chasseurs/veneurs et anti-chasse.

La forêt d'Eawy est également marquée par l'exploitation forestière qui forme parfois des cicatrices dans le paysage. Là encore, il existe une opposition entre ceux qui dénoncent une surexploitation et l'ONF qui se veut rassurant en expliquant maîtriser la situation en suivant les plans de gestion nécessaires à la sylviculture.



Figure 21 : Coupe rase en forêt d'Eawy, tous les arbres d'une même parcelle ont été abattus, modification drastique de l'environnement avec des conséquences cruciales pour la biodiversité préexistante.  
© Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.



Figure 22 : La forêt domaniale d'Eawy : les structures végétales ont disparu des plateaux agricoles et créent une ouverture et une simplification du paysage.  
© Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.



Figure 23 : Chantier d'exploitation forestière en forêt d'Eawy.  
© Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.



Figure 24 : Si les hêtres dominent en forêt d'Eawy, ils sont aujourd'hui concurrencés par les résineux.  
© Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

La forêt d'Eawy fut fréquentée par des loups jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle. Redoutés comme ailleurs, la chasse aux loups fut constante depuis le Moyen-Âge comme le note Adrien Milton, Président de l'Élection de Neufchâtel-en-Bray « *en la dite année (1599), les loups étoient furieux, ils mangeoient les enfants qu'ils rencontroient, ils en mangeoient qui avoient 15 à 16 ans, les paysans portoient des bâtons ferrés pour se déffendre de ces bêtes féroces et avides, cette année, de sang humain* » (Pastore, 2018). Jusqu'à aujourd'hui, il ne restait à Eawy que des souvenirs de la présence des loups à travers deux noms : la route forestière du Loup Pendu (qui a pratiquement disparu) et la route forestière du Val au Loup. Loin des traces du passé, le loup hurle à nouveau dans la forêt d'Eawy.

Même s'il se peut qu'il ait passé plus de temps en forêt d'Eawy, le loup normand s'est déplacé jusqu'à la forêt d'Eu, à une cinquantaine de kilomètres de distance. Située entre les vallées de la Bresle et de l'Yères, elle s'étend sur 9000 hectares et est composée majoritairement de hêtres. Elle est divisée en trois massifs principaux : le massif du Triage, la haute forêt d'Eu et la basse forêt d'Eu (figure 26), auxquels il convient d'ajouter des petits massifs détachés et séparés par des espaces cultivés. Elle

appartient à l'État (9/10<sup>ème</sup>) et au département de la Seine-Maritime (1/10<sup>ème</sup>). Comme Eawy, elle est très fréquentée pour les loisirs et la chasse. Elle porte elle aussi l'empreinte des loups à travers le « *Quesne à leu* » ou « *Chêne au Loup* », célèbre chêne déraciné de 4 mètres de circonférence.

Si l'on regarde à nouveau la carte des prédatons (figure 15), il semble que le loup ait concentré ses attaques entre la forêt d'Eawy et la forêt d'Eu. Dans ces milieux forestiers où chaque hectare est foulé par l'humain - qu'il soit randonneur, vététiste, cueilleur de champignons, forestier ou bien chasseur – il semble que le loup y ait trouvé sa place pendant quelques temps.



Figure 25 : Sous-bois de la forêt d'Eawy parsemé de Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) au printemps 2021.  
© Clémence Méheust – 2021.

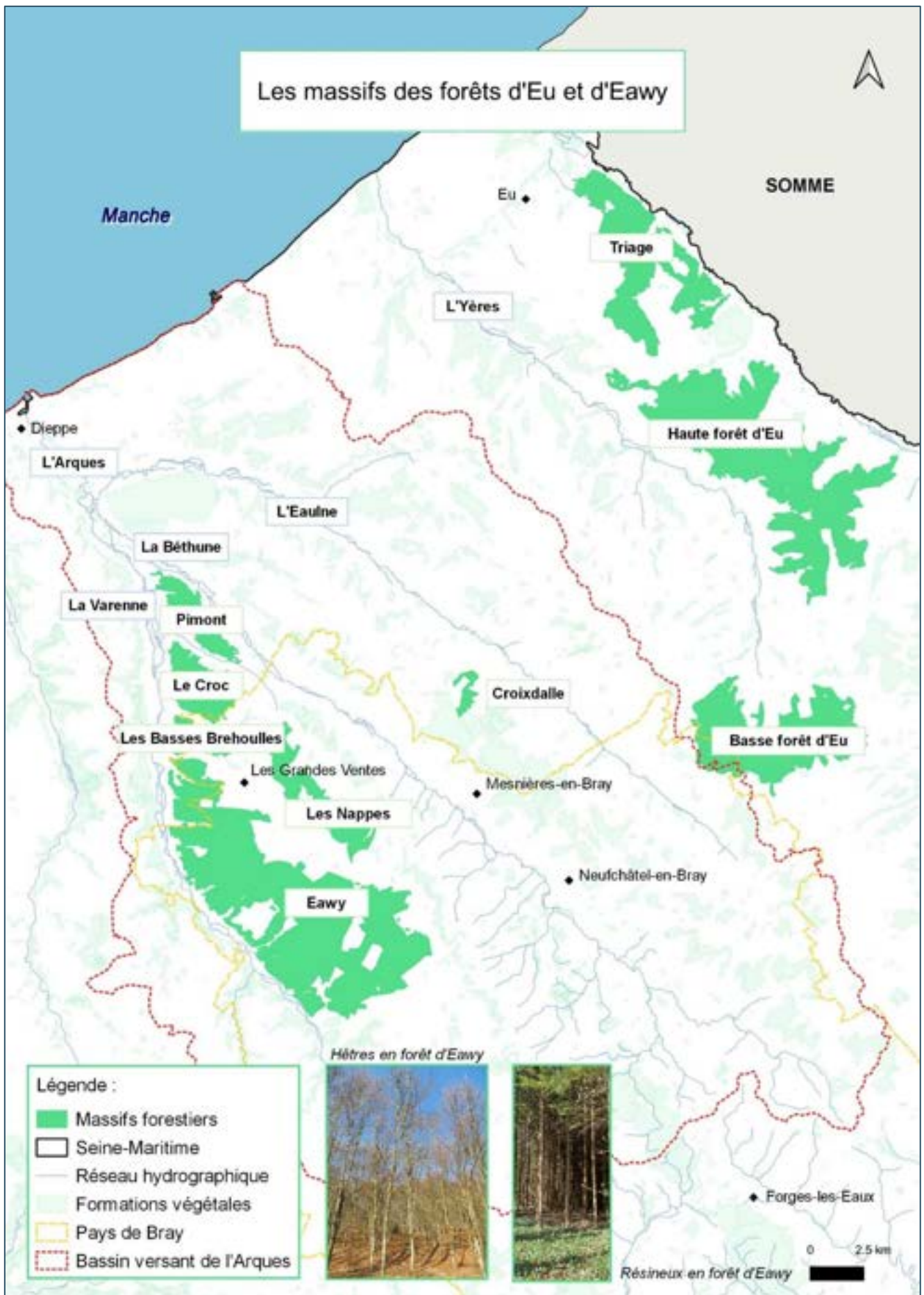


Figure 26 : Cartographie des forêts d'Eu et d'Eawy.  
 Sources : BD Forêt V2/2015 / Admin-Express 2020 / SMBVA.  
 Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.



### 2.1.3 Entrée sur le terrain et déroulement de l'enquête

Dès les premières réflexions et discussions sur le thème de ce mémoire, nous avons évoqué l'importance de nous rendre sur le terrain. Pour nous, il s'agissait de réduire la distance avec notre sujet d'étude en allant à la rencontre des acteurs concernés par la présence du loup en Seine-Maritime. Lors de nos recherches bibliographiques, nous avons lu dans les journaux locaux plusieurs articles relatant les prédations dans le département. Ces derniers nous ont donné des noms et renseigné sur les personnes à contacter. Ainsi, grâce à nos premiers contacts, nous avons obtenu un tableau récapitulatif des attaques en Seine-Maritime tenu à jour par un agent de l'OFB, en charge du suivi scientifique de l'espèce et des constats lors des prédations (annexe III). Si ce tableau nous apportait déjà beaucoup d'informations, il ne renseignait pas les coordonnées des éleveurs et propriétaires ovins. Il faisait uniquement mention de leur nom et de leur commune. Un long travail d'investigation a alors commencé auprès des mairies afin de pouvoir approcher la trentaine de personnes répertoriée.

Dès février, nous avons donc contacté par mail ou téléphone les mairies des communes ayant subi des attaques. Même si nous avons pris soin d'expliquer le cadre universitaire et la démarche de notre travail, nous nous sommes parfois heurtés à une difficulté : la confidentialité. Aussi, les horaires de permanence des mairies ont souvent compliqué notre travail. En effet, dans les petites communes, elles sont joignables seulement quelques heures par semaine. Cependant, dans la majorité des cas, nous avons réussi à obtenir les coordonnées des éleveurs et propriétaires ovins. Nous les avons contactés le plus souvent par téléphone, puis en expliquant à nouveau la démarche, nous avons fixé les premiers rendez-vous. Une fois les grandes lignes de notre agenda tracées, nous avons réservé un logement à Lucy dans le Pays de Bray, début mars. Le travail d'enquête dépendant de circonstances et d'occasions, il aurait été dommage de manquer une opportunité pour une simple question d'hébergement. De plus, être sur place nous a permis de mener le travail en continu et non en pointillé. Nous avons prévu de rester un mois, mais devant la coopération des personnes que nous avons rencontrées et qui ont fait fonctionner le principe d'arborescence en nous renvoyant vers de nouveaux interlocuteurs, nous sommes restés un mois supplémentaire, c'est-à-dire jusqu'à fin avril.

Pour la conduite des entretiens, même si nous n'étions pas totalement maîtres de la situation, nous avons pris soin de négocier le lieu de rendez-vous, notamment pour les éleveurs professionnels. Il était primordial de se rendre sur les exploitations pour observer et prendre des photographies. Toutefois, pour l'horaire et la durée de l'entretien, nous avons pris en compte les contraintes de temps de chacun, le métier d'éleveur étant prenant et soumis à des imprévus, nous nous sommes parfois contentés de « *faire avec* », même si nous avons souvent tenté de maximiser la disponibilité de l'enquêté.

Nous avons choisi de réaliser une étude qualitative, c'est pourquoi nous avons mené des entretiens, le plus souvent individuels, semi-directifs avec les éleveurs et propriétaires ovins. Pour cela, nous avons préparé un guide d'entretien (annexe IV) avec des hypothèses et des thématiques larges pour permettre des réponses libres. Ce type d'entretien est régi par une consigne stricte : « *Il n'y a pas de bon entretien approfondi sans enregistrement, c'est une condition sine qua non* » (Beaud & Weber, 2012). Pour des raisons évidentes, nous avons toujours demandé l'autorisation avant d'enregistrer les entretiens et assuré l'anonymat à celles et ceux qui le souhaitaient. Nous avons trouvé que le magnétophone est un outil précieux qui permet de conduire un entretien confortablement. Moins accaparé par la prise de notes, il autorise à être plus présent dans l'interaction et facilite l'échange. Les

intérêts principaux sont de pouvoir transcrire<sup>35</sup>, interpréter et réécouter les propos des interviewés afin de travailler les entretiens en profondeur. Tout au long du travail d'enquête, nous avons veillé à instaurer un climat de confiance, à guider l'échange et à rester neutre.

L'objectif de cette étude étant de fournir une analyse sous forme de regard-croisé, nous n'avons pas limité le travail d'entretien aux éleveurs et propriétaires ovins. Nous avons également rencontré des élus, des structures étatiques, des associations, des syndicats agricoles etc. Pour ces différents acteurs, la prise de contact a été plus rapide puisque leurs coordonnées sont publiques et en accès libre sur Internet. Selon les cas, cela ne signifie pas pour autant que nous avons obtenu des entretiens facilement. Pour chacun des acteurs interrogés, nous avons adapté notre guide d'entretien (annexe V) et appliqué la même méthode que pour les éleveurs et propriétaires ovins, à savoir des entretiens semi-directifs. La durée des entretiens varie généralement entre une heure et deux heures.

Notre période d'entretien a été marquée par le couvre-feu et le reconfinement en Seine-Maritime à partir du 19 mars 2021. Ces mesures sanitaires n'ont pas facilité notre séjour dans le Pays de Bray, mais bénéficiant d'une attestation de déplacement dérogatoire, leur impact sur le bon déroulement de notre travail est faible. Néanmoins, nous identifions une limite à l'analyse et aux conclusions de cette enquête : menée sur un laps de temps plutôt court, il convient de lire ses résultats à l'aune de cette contrainte temporelle qui ne nous permet pas d'explorer toutes les pistes évoquées.

Identité	Statut	Attaques	Victimes
<b>Anonyme</b>	Non professionnel	1	2
<b>Benoist</b>	Non professionnel	4	5
<b>Berthe</b>	Non professionnel	1	2
<b>Dehedin</b>	Professionnel	1	1
<b>Dodard</b>	Non professionnel	1	1
<b>Estot</b>	Non professionnel	2	2
<b>Fleurman</b>	Non professionnel	1	1
<b>Foucard</b>	Non professionnel	1	3
<b>Gouel</b>	Non professionnel	2	2
<b>Guerin</b>	Professionnel	1	1
<b>Haudrechy</b>	Non professionnel	2	7
<b>Lecompte</b>	Professionnel	1	4
<b>Lejeune</b>	Professionnel	3	5
<b>Marollée</b>	Non professionnel	1	3
<b>Petit. F</b>	Professionnel	5	5
<b>Petit. O</b>	Non professionnel	1	2
<b>Vadecard</b>	Professionnel	1	5
<b>Verdier</b>	Professionnel	4	8

Ci-contre, le tableau présente les 18 enquêtés concernés par les attaques : 6 d'entre eux sont des éleveurs ovins professionnels, les 12 autres détiennent des ovins/caprins pour le loisir (entretien du terrain, animaux de compagnie etc.) ou leur consommation personnelle.

Nous voulions contacter les 33 personnes ayant subies des attaques et répertoriées dans le tableau tenu à jour par un agent de l'OFB. Toutefois, 2 personnes n'ont pas voulu répondre à nos questions et 13 nous ont laissé lettre morte malgré plusieurs tentatives. Il se peut aussi que nous n'ayons pas réussi à trouver leurs coordonnées exactes.

Figure 27 : Présentation de l'échantillon des éleveurs professionnels et des propriétaires ovins interrogés.

Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

La liste exhaustive des personnes interrogées se trouve à l'annexe VI.

<sup>35</sup> Nous avons utilisé Sonal, logiciel gratuit d'enquête qualitative. Il permet de collecter, d'organiser, de transcrire et d'analyser des fichiers audios et vidéos.

## 2.2 Premières prédatons de loup avérées en Seine-Maritime depuis plus d'un siècle : attitudes et réactions

### 2.2.1 Genèse des attaques : entre chien ... et loup

La première attaque recensée de *Canis lupus* remonte au 26 novembre 2019, à Bailleul-Neuville et fait 5 victimes ovines. L'éleveur, qui déclare exercer cette activité pour le plaisir, a l'habitude de placer ses moutons chez sa voisine pour entretenir le terrain. Il se dit qu'il s'agit peut-être de chiens errants, même si les morsures à la gorge et aux épaules le laissent perplexe. Il prévient le vétérinaire et la gendarmerie qui concluent également à un gros chien. Il n'est pas indemnisé. Quelques jours plus tard, il y aura trois attaques successives à Osmoy-Saint-Valery, chacune à 5 jours d'intervalle (5, 10 et 15 décembre 2019) chez un couple d'éleveurs, faisant au total 10 victimes. La récurrence des attaques chez eux peut, peut-être, s'expliquer par le fait qu'ils ont un grand terrain qui leur permet de laisser les moutons dehors l'hiver. Ces derniers refuseront de s'entretenir avec nous

prétextant un manque de temps et nous faisant également part de leur envie de ne plus en parler. Nous apprendrons par la suite qu'ils n'ont pas été indemnisés lors des premières attaques et que celles-ci ont été vécues comme un choc. Il en va de même quelques mois plus tard à Réalcamp, lorsqu'Églantine retrouve sa chèvre et ses deux moutons morts derrière la cour de sa maison (figure 28), en lisière de la forêt d'Eu, « mes bêtes, j'y tenais énormément, ça a été un choc pour moi ». Elle contacte d'abord la gendarmerie qui vient constater les dégâts le samedi et se charge de prévenir l'OFB qui vient le lundi. Entre temps, les cadavres des animaux ont été enterrés à un mètre de profondeur rendant impossible le constat par les agents. Pour elle, « quand j'ai vu les blessures, ce n'était pas possible que ce soit un chien, quand on voit les photos, on se dit que c'est un professionnel, vraiment ».



Figure 28 : Ovin prédaté par le loup à Réalcamp, mars 2020.  
©E. Foucard – 2020.

Entre temps, les cadavres des animaux ont été enterrés à un mètre de profondeur rendant impossible le constat par les agents. Pour elle, « quand j'ai vu les blessures, ce n'était pas possible que ce soit un chien, quand on voit les photos, on se dit que c'est un professionnel, vraiment ».

Églantine se souvient que l'hypothèse d'un loup en Seine-Maritime faisait sourire le voisinage « au début, ils nous prenaient pour des fous. Nous, on savait ce qu'on avait vu et personne ne nous croyait, les gens nous ont ri au nez ». Pourtant, des chasseurs affirment avoir vu un loup dans la forêt de Croixdalle en janvier et février, mais pour beaucoup l'information n'est pas prise au sérieux jusqu'à ce que les clichés photos de l'animal à Londinières sèment le doute (figure 29).



Figure 29 : Le loup immortalisé grâce à un appareil automatique chez un particulier à Londinières, le 8 avril 2020.  
© Desjardins – 2020.

Les photos sont transmises à l'OFB une semaine plus tard. Le GMN, qui a aussi reçu les photos, sollicite des spécialistes de l'animal qui confirment « à 95% qu'il s'agit d'un loup ». L'association prend alors l'initiative de publier les photos et de mobiliser la presse. Le préfet annonce ensuite, via un communiqué de presse le 17 avril 2020, qu'un grand canidé a été observé dans le département et que d'après l'OFB, il est probable qu'il s'agisse d'un loup gris (annexe VII). Toutefois, des réserves sont émises à cause de la qualité dégradée des clichés.

Avant la photographie prise à Londinières, nous n'avons pas trouvé d'articles de presse spéculant sur la présence d'un loup. À la suite du communiqué de presse du 17 avril 2020 de la Préfecture, l'information est reprise dans la presse. Il semble que grâce à la communication plutôt régulière de l'administration, les propos repris dans la presse se fondent sur des faits avérés. Lors de nos recherches, nous n'avons pas répertorié d'informations de l'ordre de la rumeur. Selon les journaux, le style d'écriture tend parfois plus ou moins vers le sensationnalisme, mais dans l'ensemble nous avons trouvé que le sujet était abordé de façon rigoureuse. Toutefois, la publication des articles sur les réseaux sociaux a parfois donné lieu à des réactions violentes. Marie-Géraldine Dartois a rédigé un article sur la dernière attaque de loup recensée qui a fait 3 victimes ovines chez un particulier, elle témoigne : « *Dans l'article, on disait qu'il ne fallait pas prendre le fusil et il y a eu une polémique entre les chasseurs et les anti-chasse et ça a été assez virulent. Le week-end je suis restée à la maison et j'ai fait de la modération (...) J'ai donc rappelé le maire le dimanche. J'ai contacté aussi les gendarmes parce que c'était du grand délire. Des internautes mettaient des insultes envers moi parce que j'avais mis une photo des brebis mortes. C'était pourtant le sujet. C'était surtout entre eux. Il y en a qui disaient "on prend le fusil, on va faire une ronde", d'autres qui disaient "ils ne vous ont rien fait". Des personnes disaient aussi d'arrêter de faire n'importe quoi. Quand j'ai eu toutes les infos qu'il me fallait, j'ai refait un papier pour apaiser les tensions. J'ai cité le maire. Il y a eu une envolée. Seraient-ils passés à l'action ? C'est facile derrière un écran* ». Pour certains éleveurs, les réactions sur les réseaux sociaux ont été vécues comme un deuxième coup dur : « *Il n'y a pas eu que des retours négatifs, il y a eu plus de 300 commentaires en même pas 24 heures. Il y a des gens qui disaient que le loup n'existait pas, ou de toute façon le loup reprend ses droits, le loup était là avant vous, donc il a le droit de se nourrir. Effectivement, il a le droit de se nourrir, je ne dis pas le contraire, mais ça nous fait toujours mal au cœur. Ce n'est même pas une question que ce soit le loup. Il y en a qui ont dit "oui, quand ils partent à l'abattoir, ça ne leur fait pas mal au cœur" voilà, ce n'est pas la même chose que de les retrouver comme ça* ». De plus, si leur célébrité soudaine en a amusé quelques-uns comme Bruno : « *Quand le reportage est passé le dimanche, les gens m'arrêtaient, j'étais la vedette de la TV, je leur ai dit : on va faire un film !* » ; d'autres s'en seraient passés : « *Le dimanche soir, jusqu'à 23 heures, je ne sais plus si c'est FR3 ou une autre chaîne qui est venue devant notre portail pour nous faire une interview un dimanche à 23 heures donc on a débranché la sonnette. On s'est dit que c'était une blague* ».

La figure 30 à la page suivante propose un aperçu des différents articles parus au fil des événements.

## REVUE DE PRESSE

17.04.2020

### UN LOUP PROBABLEMENT IDENTIFIÉ EN SEINE-MARITIME : UNE PREMIÈRE DEPUIS PLUS D'UN SIÈCLE !

"La nouvelle a de quoi dérouter : un loup a été aperçu en Seine-Maritime"

76 Actu

02.05.2020

### LOUP EN NORMANDIE : "ENTRE LE CORONAVIRUS ET LE LOUP, ON A L'IMPRESSION D'ÊTRE AU MOYEN-ÂGE"

"L'analyse de l'ensemble des informations converge vers l'hypothèse de la présence d'un loup dans le secteur"

France Bleu

02.10.2020

### SUR LES TRACES DU LOUP EN SEINE-MARITIME : « NOUS AVONS PEU D'ÉLÉMENTS SUR L'ANIMAL EN LUI-MÊME »

"Un loup rôde en Seine-Maritime"

"Elle assure avoir senti sa présence proche, alertée par le stress de ses vaches dans un cas et par l'attitude défensive d'une harde de biches dans la plaine dans l'autre"

"Le bel animal ne représente pas un danger pour l'homme"

Paris-Normandie

14.02.2021

### BRÉMONTIER-MERVAL : LES BREBIS TUÉES ONT BIEN ÉTÉ ATTAQUÉES PAR UN LOUP

"Il ne faut pas que cela tourne à la psychose. Le territoire est grand. Et l'animal est sûrement déjà loin". Maire de Brémontier-Merval

L'Eclaireur

28.04.2020

### PRÈS DE BELLENCOMBRE, UNE NOUVELLE ATTAQUE DE BREBIS : L'ŒUVRE D'UN LOUP ?

"Quatre brebis égorgées et un agneau coupé en deux ont été retrouvés par l'exploitant brayon"

Le Réveil

07.08.2020

### IL FASCINE, INTERROGE, INQUIÈTE : DANS LE PAYS DE BRAY, LA PRÉSENCE DU LOUP FAIT DÉBAT

"Je l'ai vu couché à une quinzaine de mètres dans la parcelle que j'étais en train de moissonner. Un sacré mâle de 60-70 kg je dirais. J'ai vu que c'était un loup à sa queue basse par rapport au chien. Mais il est parti à l'approche de la machine, il avait l'air perdu"

Paris-Normandie

10.01.2021

### BREBIS ATTAQUÉES EN SEINE-MARITIME : IL POURRAIT S'AGIR D'UNE ATTAQUE DE LOUP

"La Prefecture de Seine-Maritime rappelle que dans tous les territoires où le loup est installé durablement, aucune attaque sur l'homme n'est jamais intervenue, l'animal fuyant naturellement l'être humain"

France 3 Normandie

24.05.2021

### PAS D'ATTAQUES DEPUIS TROIS MOIS : LE LOUP POURRAIT BIEN AVOIR QUITTÉ LA NORMANDIE

"Prudence car en décembre et janvier, le loup avait encore semé la terreur dans le pays de Bray"

Ouest-France

Figure 30 : Panorama d'articles sur le loup en Seine-Maritime.  
Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

## 2.2.2 Un loup à la conquête de l'Ouest ?

Absent des terres normandes depuis plus d'un siècle, comment expliquer le retour du loup ? Pour l'OFB et le GMN, il s'agit d'un individu erratique en dispersion, c'est-à-dire un loup qui a quitté sa meute natale. C'est un phénomène naturel qui pousse le prédateur à migrer sur des distances plus ou moins longues<sup>36</sup> à la recherche d'un territoire et d'un(e) partenaire pour fonder lui-même sa propre meute. Les infrastructures qu'ils rencontrent sur leur passage peuvent constituer un frein, mais en aucun cas une barrière. L'âge de la dispersion se situe généralement entre 12 et 24 mois, concerne aussi bien les mâles que les femelles et se fait généralement en solitaire. Cela coïncide avec la maturité sexuelle qui serait l'un des facteurs déclenchant de ce phénomène avec les mécanismes de compétitions sociale et alimentaire. Les pics de dispersion sont observés au printemps et à la fin de l'automne (Rabb 1967, Mech 1970, Zimen 1976). Pour survivre, les individus en dispersion doivent nécessairement trouver trois éléments : un partenaire du sexe opposé, des ressources alimentaires suffisantes et un territoire de préférence encore inoccupé. Il se pourrait donc que la Normandie se trouve dans ce cas de figure avec un jeune loup qui cherche à créer sa meute. S'il y a bien une explication scientifique au retour naturel de l'espèce, la Normandie n'échappe pas aux rumeurs de réintroduction, tout comme dans les Alpes françaises 30 ans plus tôt. Pour beaucoup, la version la plus rationnelle serait un loup captif échappé d'un parc de vision. En effet, dans la vallée de la Varenne et en bordure de la forêt d'Eawy, se trouve un parc à thème canadien et animalier : *Rêve de Bisons*, qui présente au public des bisons et quatre meutes de loups pour un effectif total de 50 loups.

La rumeur prend de l'ampleur et pour y mettre un terme un contrôle des effectifs a lieu au parc en mai 2020 afin de déterminer s'il s'agit d'un individu échappé. Tous les individus ont été dénombrés et un contrôle des installations a été effectué pour éviter les doutes concernant une éventuelle évasion. Pour Guillaume Denis, responsable capacitair, « *on est le dernier parc à loups créé en France, il y a plein de normes. On a des triples clôtures, il aurait fallu que trois arbres tombent en même temps pour qu'ils sortent. On est sur de l'impossibilité impossible !* » s'amuse-t-il. L'hypothèse de l'évasion écartée, le parc est ensuite accusé d'avoir attiré le loup. Pour G. Denis, les meutes du parc n'expliquent pas l'arrivée d'un loup solitaire à la recherche d'un(e) partenaire, au contraire il y a plus de chances pour que cela le dissuade « *s'il y avait une seule femelle ici, je vous dirais oui. Un loup arrive et sent 50 loups ... Ici, il y a 4 meutes côte à côte, si lui il y va, soit il est fou, soit il est chargé de testostérone et n'a qu'une envie, c'est de se reproduire. Je pense qu'il a peur et qu'il ne vient pas. Pour lui, aller défier une autre meute, c'est une chance sur deux de se faire tuer (...) s'il sentait 2 mâles et une femelle, il pourrait tenter, mais là des meutes de 15 ! Il n'a aucune chance de féconder une femelle, il va à la casse* ». La préfecture publie un nouveau communiqué pour couvrir le parc et clarifier la situation (annexe VIII). Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, le loup est un objet de rumeur irrassiable. La plus originale d'entre elles est sans doute celle-ci : une buse aurait prélevé un louveteau dans le parc *Rêve de Bisons* et l'aurait relâché dans la nature ...

La capacité du loup à parcourir des dizaines de kilomètres en une journée fait naître une autre rumeur : il n'y aurait pas un loup, mais des loups. Pour certains, il est difficile d'expliquer que des prédatations aient lieu à des endroits distants les uns des autres dans un intervalle de temps court, comme nous le dit cet éleveur : « *un jour on le voit à un endroit, le lendemain il est à 20 ou 30 km, plus loin. Je suis formel, il y en a plusieurs* ». Jusque-là, il n'a jamais été démontré la présence de plusieurs

---

<sup>36</sup> La distance de dispersion maximum observée en Amérique du Nord est de 890 km (Mech et Frenzel, 1971).

individus en Seine-Maritime, l'OFB nous dira plus tard que tous les éléments laissent à penser qu'il n'y a qu'un seul loup sur le territoire.

### 2.2.3. Confirmation de la présence du loup en Seine-Maritime.

Les prédations se poursuivent et s'intensifient et les experts du réseau-loup de l'OFB confirment la présence du prédateur dans le département de la Seine-Maritime en juin 2020. De nouveaux clichés de l'animal sont obtenus grâce à un appareil automatique posté en forêt de Croixdalle. Dans le même temps, la préfecture annonce que des analyses ADN sont en cours afin d'en savoir plus sur l'origine et la provenance de l'animal. Pour gérer le suivi des attaques et l'accompagnement des éleveurs, les services de l'État ont mis en place un binôme composé d'un agent de la DDTM, Cyril Teillet, et d'un inspecteur de l'environnement de l'OFB, Nicolas Stalin.

L'agent a été formé aux constats de prédation au centre de formation professionnelle de l'OFB fin 2019, alors que le loup était déjà dans le Pays de Bray, avant même que sa présence ne soit suspectée. Seul l'OFB est mandaté pour effectuer les constats d'attaque, mais ils se déplacent tous les deux pour les réaliser. La présence de la DDTM relève de leur volonté de rassurer les éleveurs et de les accompagner dans cette situation inédite, puisque c'est la DDTM qui instruit ensuite les dossiers pour les indemnisations. Formé aux



Figure 31 : Brebis égorgée avec l'épaule gauche arrachée à Bully.

© E. Fleurman – 2020.

constats et à la reconnaissance des indices de présence, N. Stalin souligne que les attaques du loup solitaire ne correspondent pas totalement à une « attaque-type » de loup, comme on le lui a enseigné lors de sa formation. En effet, si le loup seinomarin met ses victimes à mort par une morsure au cou, il n'ouvre pas la cage thoracique pour consommer les parties nobles (cœur, foie, poumons), mais préfère manger une épaule, généralement la gauche (figure 31). N. Stalin constate une évolution des attaques sur les six premiers mois et remarque une « professionnalisation » ainsi qu'un travail de plus en plus propre. Il lui arrive même parfois de reconnaître au premier coup d'œil la « patte » du loup grâce à sa signature.

Les prédations se poursuivent et les résultats des analyses ADN sont révélés en septembre 2020 : il s'agit d'un loup mâle issu de lignée italo-alpine, population spécifique de l'Italie, de la Suisse et de la France. Il ne présente aucun signe d'hybridation avec un chien.

## 2.3 Des prédations chez les particuliers et les éleveurs : proposer des solutions adaptées

### 2.3.1. Des attaques irrégulières entre périodes d'accalmie et pics de prédation

L'OFB recense des attaques à partir de novembre 2019 jusqu'en février 2021. L'histogramme ci-dessous (figure 32) présente le nombre d'attaques sur cette période, ainsi que le nombre de victimes ovines. La fréquence des attaques semble irrégulière, entre accalmies et pics de prédation. Les prédations concernent à 95% des ovins, une attaque sur un veau a été constatée. Le nombre de

victimes est souvent supérieur au nombre d'attaques car il est courant que le prédateur fasse plusieurs victimes pendant une attaque. On observe une diminution du nombre d'attaques en automne et en hiver, certainement dû au fait que les moutons soient gardés dans la bergerie à cette période. A noter qu'en novembre 2020, le loup semble avoir quitté la Seine-Maritime et deux attaques ont eu lieu dans le département voisin de l'Oise. Plusieurs personnes se sont interrogées sur un lien entre les prédations et les confinements. Le premier a eu lieu du 17 mars au 11 mai et le second du 30 octobre au 15 décembre. Néanmoins, ce lien est difficile à mettre en évidence, puisque les dates du premier confinement coïncident également avec la mise à l'herbe des ovins.

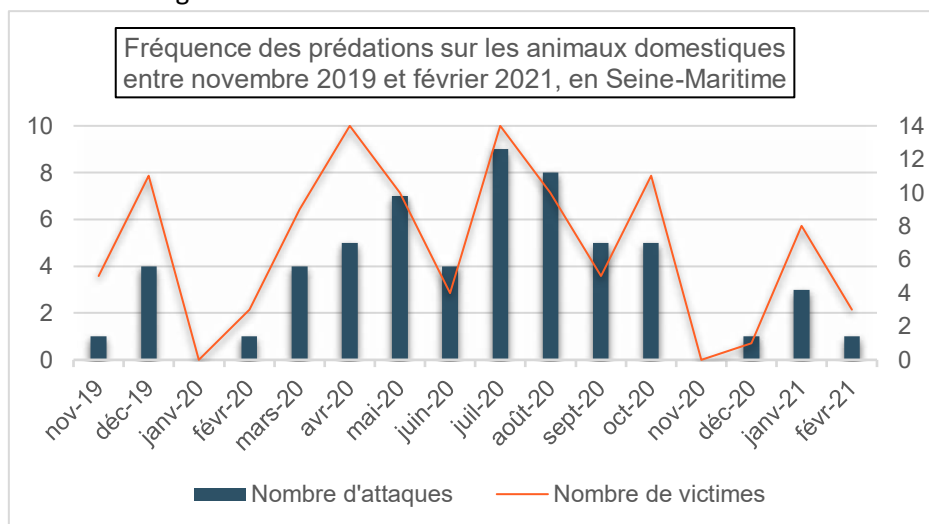


Figure 32 : Fréquence des prédations sur les animaux domestiques entre novembre 2019 et 2021, en Seine-Maritime.

Source : Tableau des observations et attaques en Seine-Maritime « Grand Canidé – Loup » - OFB  
Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

Ce graphique présente toutefois des limites. En effet, il est probable que le recensement des attaques ne soit pas exhaustif. L'élevage ovin est soumis à des obligations règlementaires qui sont parfois jugées contraignantes, onéreuses et inutiles par les propriétaires ovins qui détiennent seulement quelques animaux pour entretenir leur terrain. L'un d'entre eux déclare : « J'ai été longtemps avec tout ce qu'il fallait, mais maintenant ... On paie, on paie ! L'ARIC<sup>37</sup>, les prises de sang, l'équarrissage etc. Quand on en a 50, ok. Quand on en a 10 ? Un jeune mouton quand il est bon à manger, on le vend 150€. Et moi pendant ce temps-là, j'ai élevé la mère toute l'année et parfois elle n'a qu'un jeune. Vous voulez que je trouve l'argent où ? ». Les éleveurs doivent déclarer chaque animal auprès de l'Établissement Départemental de l'Élevage (EDE) et l'identifier au moyen de deux boucles auriculaires. Des propriétaires ovins avouent avoir hésité avant de prévenir l'OFB et la DDTM lorsque leur cheptel n'était pas déclaré. Dès lors, on peut imaginer que certains d'entre eux ne se sont jamais manifestés en cas d'attaque de peur de devoir régulariser leur situation et de ne pas pouvoir prétendre à une indemnisation.

L'élevage ovin étant peu représenté dans le Pays de Bray, seulement 25% des attaques ont eu lieu chez des éleveurs professionnels. Pour eux, l'élevage ovin constitue une activité complémentaire, parfois même seulement de loisir, dont leur revenu principal ne dépend pas, comme en témoigne Florian, jeune éleveur à Mesnières-en-Bray : « Pour en vivre, il me faudrait plus de moutons. Là, j'en ai 70, c'est pour le plaisir. C'est plus une passion, c'est pour ça que je travaille à côté ».

<sup>37</sup> Service d'identification des ovins pour la Seine-Maritime.



### 2.3.2 Une gestion contrôlée d'urgence et des solutions proposées dans un contexte de plaine

Lorsqu'une attaque est signalée, le binôme DDTM/OFB se rend rapidement sur place afin de relever des indices de présence qui pourraient améliorer le suivi de l'espèce, de constater les dégâts et d'enclencher la procédure d'indemnisation. Pour C. Teillet (DDTM), l'intérêt de se rendre sur place est double : il permet d'une part d'informer et de dialoguer avec les éleveurs professionnels et non professionnels (moins de 50 ovins) et d'autre part d'affirmer la volonté de les accompagner au mieux dans cette situation inédite. La majorité des attaques survient chez des particuliers et la loi prévoit une indemnisation uniquement pour les éleveurs professionnels, laissant les premiers démunis. La DDTM fait alors en sorte d'inscrire rapidement dans les textes de loi de nouvelles mesures permettant l'indemnisation des éleveurs non-professionnels et comble ainsi le vide juridique existant. Dans un premier temps, ils apportent une réponse financière aux pertes subies par les éleveurs grâce à des fonds publics débloqués d'urgence. Le montant de l'indemnisation dépend de plusieurs critères, de façon générale les indemnités se situent entre 200€ et 300€ par tête, un montant supérieur au prix moyen d'un mouton.

Dans un second temps, les services de l'État essaient d'apporter une solution technique qui concerne uniquement les éleveurs professionnels. Ils leur conseillent de revoir la conduite de leur troupeau et de rentrer les animaux le soir. Ils mettent à disposition des pièges photographiques et mettent en place à titre expérimental des « foxlights »<sup>38</sup>. Ces dispositifs d'effarouchement ont été installés uniquement chez les éleveurs professionnels dans tous leurs herbages, en août 2020, et ne leur ont rien coûté. La DDTM est consciente que le contexte normand est différent de celui des Alpes françaises et qu'il serait incohérent d'imaginer des dispositifs d'effarouchement et de protection bien connus des zones de montagne applicables à la Seine-Maritime. Pour C. Teillet, envisager des clôtures électriques est peut-être prématuré au regard du retour récent de l'espèce et dans l'attente de savoir si le loup détecté va rester sur le territoire. De plus, elles représentent un coût financier important et cela lui paraît démesuré par rapport à la grandeur des troupeaux. Concernant les Patous<sup>39</sup>, il estime que cette solution n'est pas souhaitable pour une question de sécurité car les vallées du Pays de Bray sont fréquentées par un nombre important de randonneurs à pied et à vélo. Aussi, financer des postes d'aide-berger pour des troupeaux domestiques de petite taille lui semble difficile. Le réseau Loup-Lynx n'a pas été développé, il s'agit d'un réseau basé sur des correspondants formés à la récolte d'indices sur le terrain. Les informations sont ensuite remontées aux animateurs régionaux<sup>40</sup> de l'OFB et les indices sont analysés puis validés, invalidés ou jugés invérifiables. Ce sont ces indices qui permettent de réaliser une carte de répartition et d'étudier la dynamique de l'espèce. Ce réseau se présente sous deux formats selon les territoires. Dans les territoires comme les Alpes où le loup est bien implanté, le préfet du département peut décider de déployer le réseau multi-partenarial, c'est-à-dire un réseau constitué de correspondants issus de différents secteurs (chasseurs, forestiers, naturalistes etc.) et formés par l'OFB. Dans les territoires en front de colonisation, comme la Normandie, ce réseau multi-partenarial n'est pas forcément mis en place et uniquement les agents formés des services départementaux de l'OFB se rendent sur le terrain.

S'il semble que faute de matière pour elle, la préfecture de Seine-Maritime n'a pas choisi de déployer l'ensemble des dispositifs liés à la gestion du dossier loup, elle a mis un point d'honneur à

---

<sup>38</sup> Dispositifs lumineux autonomes composés de plusieurs leds qui s'allument et clignotent de façon aléatoire, simulant ainsi une présence humaine autour du troupeau.

<sup>39</sup> Ce chien de montagne des Pyrénées est une race ancienne de chien de berger utilisée pour la protection des troupeaux domestiques contre les grands prédateurs (loups, ours et lynx).

<sup>40</sup> En Normandie, il s'agit de Nathalie Pfeiffer avec laquelle nous nous sommes entretenus par téléphone.

faire circuler l'information, notamment à travers plusieurs communiqués de presse parus au fil des événements. Cette stratégie de communication basée sur la transparence a sans doute permis d'éviter que la presse s'empare du sujet et fasse circuler des informations de l'ordre de la rumeur. Les agents étaient d'ailleurs présents dans les médias (articles de journaux et reportages télévisés).

De notre point de vue, il semble que la réactivité du binôme DTTM/OFB ait été appréciée contribuant ainsi à maintenir une ambiance plutôt calme et n'obligeant pas les éleveurs à aller chercher de l'aide et des réponses ailleurs, contenant ainsi des mouvements qui auraient pu être plus virulents. Plusieurs d'entre eux ont souligné la disponibilité des deux agents qui sont parfois intervenus pendant les weekends et les jours fériés comme en témoignent ces deux éleveurs professionnels de Mesnières-en-Bray : « *Super suivi. Ils sont venus, il n'y a rien à dire, ils ont fait toutes les démarches. Cyril Teillet nous a bien appuyés. Ils sont venus voir tout de suite à chaque attaque.* » ; « *Ceux que j'ai rencontrés étaient tous très sympas. Je n'ai pas à me plaindre. Il [C. Teillet] est venu, il est même revenu me voir plusieurs fois pour voir si ça fonctionnait (les foxlights), si ça allait. Même pour les indemnisations, il s'en est bien occupé* ». À une époque où les promesses n'engagent plus que ceux qui y croient, un troisième éleveur ajoute : « *il m'avait promis que je serais remboursé et il a tenu sa parole* ». Pour le moment, il semble que la dialogue soit ouvert et qu'un cadre propice au début d'une relation de confiance se soit installé.

Si l'accompagnement humain semble satisfaire le plus grand nombre, les éleveurs pointent tout de même des failles.

### 2.3.3 Les incertitudes et les inquiétudes des éleveurs brayons

L'indemnisation apporte une solution financière aux éleveurs et permet d'amortir les dommages causés par le prédateur sur les animaux domestiques. Si les sommes versées sont considérées comme plutôt satisfaisantes par ceux qui en ont bénéficié, plusieurs estiment qu'elles ne peuvent compenser en totalité leur investissement et leur travail, ni remplacer la valeur sentimentale et affective de leurs animaux. Par exemple, certains éleveurs portent une attention particulière à la sélection génétique de leur troupeau et voient leurs efforts brisés lorsqu'une attaque survient. Dès lors, la valeur financière du temps qu'ils ont investi est difficilement quantifiable, « *quand on est éleveur et qu'on perd un mouton, 300€ c'est bien indemnisé, mais ce n'est pas parce qu'on vous indemnise que ... Quand vous avez choisi vos animaux, que vous avez fait des sélections et que vous avez perdu un animal, c'est compliqué de le remplacer quoi. Ça ne compense pas tout l'historique de l'élevage* ». De plus, plusieurs d'entre eux sont déçus de voir que leur travail n'aboutit pas aux objectifs de départ, « *j'élève mes bêtes pour l'abattoir. Mais, ce n'est pas pour les voir souffrir, agonir dans l'herbage. Et puis, le stress de tout le monde. La première fois que j'ai été attaqué ici, les brebis pendant une journée sont restées en tas dans un coin, traumatisées* ». D'autres voient dans l'indemnisation un moyen d'acheter la paix sociale.

Les attaques étant survenues la nuit, la solution la plus évidente serait de rentrer les animaux le soir et les ressortir le matin. Seulement, les particuliers ne sont pas toujours équipés d'un bâtiment et les éleveurs ont souvent des îlots dispatchés autour de chez eux, ce qui rend l'organisation et la logistique compliquées, surtout lorsque l'élevage est une double activité, comme en témoigne cet éleveur de Mesnières-en-Bray : « *Il y en a qui me disent "oui, t'as qu'à enfermer tes brebis la nuit", mais bon j'en ai à Osmoy-Saint-Valery, à Fresles ... Il faut leur faire traverser la route, mais le matin je pars à 5h. Je ne peux pas faire traverser les brebis tout seul sur la route* ».

Les dispositifs d'effarouchement proposés ont fait leur preuve puisqu'il n'y a pas eu de nouvelles attaques chez les éleveurs professionnels qui en ont bénéficié. Toutefois, ils craignent que

le loup s'adapte à ces dispositifs et qu'ils deviennent alors inefficaces. Les services de l'État les ont incités à changer régulièrement les foxlights de place afin d'éviter ce problème. Mais, pour cet éleveur « *si je mets des lumières et que le voisin n'en met pas, on l'envoie chez lui. C'est éloigner le problème* ».

Enfin, la question du coût engendré d'une part par les indemnisations et les premiers dispositifs d'effarouchement mis en place, et d'autre part par la délégation qui se déplace pour constater les dommages est revenue de façon régulière et suscite l'incompréhension : « *vu la situation actuelle, vous ne pensez pas qu'on pourrait mettre cet argent ailleurs ? Là, c'est pour une bestiole que nos ancêtres ont éradiquées. Elle ne nous sert à rien du tout : c'est aberrant !* » ; un maire ajoute : « *à un moment, on dit qu'il n'y a plus d'argent, quand ils sont arrivés, ils étaient 3 de l'OFB, la DDTM et le journaliste et un gars qui venait pour je ne sais plus quoi, on était quasiment 8 sur une journée. Tout ça, il faut le payer ! Vous voyez ce que ça coûte ! À chaque fois, c'est la même délégation qui se déplace* ». Un éleveur renchérit : « *En parlant poliment, moi ce qui me troue le cul, c'est que vous payez 300€ pour un loup qui n'a rien à foutre chez nous et une famille qui ne peut pas payer son loyer, on va la foutre dehors. C'est ça que je n'admets pas. Bon, ça c'est les écolos malheureusement. Mais bon, eux ce qu'ils espèrent c'est qu'il s'installe là* ».

Sur l'ensemble des éleveurs et propriétaires ovins que nous avons rencontrés, nous n'avons pas remarqué d'opposition de principe et les dispositifs d'effarouchement ont été bien adoptés. Des peurs et des craintes subsistent et pour certains, il est difficile d'envisager une nouvelle méthode de conduite de leur troupeau.

## 2.4 Retour du loup : colère pour certains, tolérance pour d'autres ... curiosité de tous

### 2.4.1. De la crainte de l'altérité ...

Le retour du loup a créé une situation inédite en Normandie ; entre étonnement, inquiétudes et stupéfaction, Bruno déclare : « *Depuis 30 ans que je fais du mouton, si on m'avait dit un jour que je me ferais bouffer des brebis par un loup !* ». Chez les particuliers que nous avons rencontrés et qui ont souvent leurs animaux autour de la maison, tous nous ont dit avoir été surpris par la proximité des attaques et l'absence de bruit. En effet, celles-ci ont souvent eu lieu dans la cour de la maison, à l'abri des regards, mais pas toujours comme nous explique le maire d'une commune concernée par une attaque : « *on disait que le loup était craintif, mais chez les voisins il y avait un anniversaire à 20 ou 30 personnes, ils faisaient la java et il n'a pas été apeuré. Même l'OFB a été surpris qu'il ait attaqué si près, à 30 mètres de la maison* ». Cette discrétion et cette proximité ont parfois angoissé les propriétaires d'ovins qui se sont sentis menacés chez eux, comme nous le confie cette femme : « *une fois, on a eu deux attaques de suite, il était repassé dans notre dos. On s'est dit qu'on aurait pu tomber nez à nez avec lui. On nous dit qu'il n'est pas méchant. Est-ce que quelqu'un sait ?* ». Un second nous dira « *à la chasse, il y a des gens qui se foutaient un peu de la gueule du loup ... Et puis, je leur ai dit que j'avais eu des moutons de bouffés. Et là ... ils changent de discours. Je leur ai dit que ça aurait pu être leur chien ou leur gamin !* ». Nous avons informé qu'il n'y avait pas de cas de prédation de loup connu sur l'humain, sans parvenir à réduire la crainte de notre auditoire : « *ce n'est pas connu, mais c'est comme la personne qui décède de la thrombose<sup>41</sup>, il y en a un sur 1000, mais quand vous êtes dedans ...* ».

Peu confrontés à des cas de prédation par des chiens errants, les particuliers reconnaissent que certains enclos n'étaient pas toujours bien sécurisés, que les clôtures étaient parfois

---

<sup>41</sup> Référence aux cas de thrombose survenus à la suite des vaccins utilisés dans la lutte contre la Covid-19.

endommagées et qu'ils ne visitaient pas forcément leurs animaux tous les jours. Certains d'entre eux ont donc remédié à ces problèmes en réparant leur clôture, en installant du fil électrique, en instaurant des visites quotidiennes et en les enfermant le soir. D'autres sont même allés jusqu'à investir dans des caméras de surveillance.

Quant aux éleveurs professionnels, la présence du loup n'a parfois rien changé à la conduite du troupeau, ceux qui le pouvaient ont rapproché les animaux près de leur habitation et les ont rentrés le soir. Pour cette éleveuse à Maucombe, « *il faudrait construire de vrais barrages et des vrais enclos et rentrer les moutons tous les soirs et ça coûterait une main d'œuvre qui n'est pas du tout à l'échelle de cette petite exploitation. Quand on a un troupeau de 500 moutons ça peut valoir le coup. Nous on a 60 moutons avec les agneaux. On ne peut pas faire descendre quelqu'un deux fois par jour. Pour des raisons de coût et d'investissement, on n'a pas changé la conduite de notre élevage* ».

Si nous avons trouvé le climat plutôt calme, cela ne signifie pas pour autant que nous n'avons pas été confrontée à des situations plus extrêmes comme avec cet éleveur qui a subi une attaque et qui a perdu deux brebis, dont il a été indemnisé : « *vous savez ce que je voudrais moi ? T'façon, ce n'est pas compliqué, moi je n'ai rien contre votre loup, c'est de votre liberté de le garder en liberté, mais si c'est pour nous emmerder comme ça à bouffer nos animaux, moi je fais de l'élevage, ce n'est pas pour donner à bouffer au loup. S'ils veulent le garder, ce n'est pas compliqué : ils l'enferment et tout le monde est content. Parce que je vous assure que moi si un jour je le vois, le loup, je m'en fous de combien ça me coûtera, mais moi je lui fous une balle !* ». Peu nombreux lors de notre enquête, les témoignages comme celui-ci mettent en avant l'agacement et l'agitation que le loup peut déclencher. Ici, l'homme est averti du statut d'espèce protégée du prédateur et de ce que cela engage, mais ne semble pas résigné à l'accepter : « *le loup, ils ne veulent pas y toucher. Ils m'ont dit que si je me faisais choper à le tuer, ça revient à 75 000€ d'amende et la prison soi-disant. Bon, celui qui tue un gosse, ce n'est pas grave, mais si vous tuez le loup ... C'est une espèce protégée. Attention hein ! Les enfants sont moins protégés que le loup. Voilà Madame* ». Un autre éleveur nous dira plus tard : « *je peux vous garantir que si j'attrapais le loup, je le relâcherais chez le Préfet. Je lâche la cage devant la préfecture et on verra quelle réaction il aura lorsque le loup se promènera dans Rouen. Par ce que là, ils nous le laissent, mais demmerdez-vous* ». Ces discours, bien que minoritaires, rappellent la fragilité de la situation et parfois la difficulté de dialoguer. Il pourrait suffire de peu pour initier un mouvement collectif qui pourrait nuire aux efforts pour instaurer un climat serein. Il est également intéressant de remarquer que ces réactions s'observent le plus souvent chez les personnes d'âge mûr. À l'inverse, la jeune génération d'éleveurs, pourtant plus lourdement impactée par les prédations, semble plus tolérante et accommodante.

#### 2.4.2 ... à la peur de l'invasion de l'autre

Se sentant menacés chez eux, nous avons constaté chez plusieurs de nos enquêtés une crainte du sauvage et une idée que le retour du loup en Normandie s'inscrivait dans un contexte arriéré « *on n'est plus au XIX<sup>ème</sup> siècle quoi* ». Pour beaucoup, le prédateur n'a pas sa place en Normandie et ils considèrent que si nos ancêtres l'ont éradiqué de nos terres il y a une centaine d'année, on ne devrait pas revenir en arrière, « *on a tout fait pour l'éliminer, je ne vois pas l'intérêt de le réintroduire* ». Perçu comme un étranger, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la provenance de leur nouveau voisin et qui s'étonnent que rien ne soit fait pour le remettre là d'où il vient : « *on a demandé si on pouvait le piéger. On est une famille de piégeurs, on s'est demandé si on ne pouvait pas lui mettre un collier. Pas forcément le capturer mort, mais mettre une cage et le remettre dans un endroit adapté pour lui où il serait beaucoup mieux qu'en Normandie parce que là, il est tout seul (...). Mais on n'a pas le droit, du coup on ne va rien faire. Je pense que ce serait mieux de l'attraper et de le remettre dans sa nature* ».

de base ou dans un zoo. En liberté comme ça, il va faire du mal partout ». Chez certains, la comparaison du loup avec un étranger est consternante par le racisme qu'elle évoque : « *c'est comme les gens qui aiment bien les étrangers, je n'ai rien contre les étrangers, mais à ce moment-là, les gens faut qu'ils les prennent chez eux ! On n'a même pas de places dans les hôpitaux. C'est bien de prendre des gens, mais nous aussi on est là, on ne va pas les embêter chez eux. Le gars il veut un étranger, il le prend et il s'en occupe quoi. C'est la France, on veut tout mais c'est les autres qui ont des emmerdes. Il faut gérer. Je compatis aux gens de la montagne quand on les voit circuler avec les brouettes et les moutons bouffés, je les comprends très bien* ». Pour certaines personnes que nous avons rencontrées, le loup - animal sauvage, ingouvernable et qui n'a que faire des frontières - bouleverse l'ordre établi et devient un problème. Loin des comparaisons douteuses entre loups et étrangers, l'anthropologue libano-australien Ghassan Hage s'est intéressé à l'analogie entre loup et musulman<sup>42</sup>, accusés permanents, et met en évidence une crise des relations au vivant. Il s'interroge sur le fait que le racisme soit une menace écologique, « *j'en suis venu à penser qu'on ne peut plus être antiraciste sans être écologiste, et inversement.* » Parmi les craintes évoquées par nos interviewés, le nombre de loups a été fréquemment évoqué : « *Pour le moment, il y en a un, ça va. Mais quand il y aura une meute !?* ». G. Hage appelle ce raisonnement du « *racisme numérique* » et l'illustre par cet exemple : « *un lapin dans le jardin est "mignon", c'est-à-dire si l'on suit la logique de la domestication, très inoffensif, agréable esthétiquement et émotionnellement (donc, utile) : il peut faire ressortir notre moi le plus hospitalier. Mais dix lapins, de "mignons", se transforment en "nuisibles", et l'exterminateur qui sommeille en nous remplace rapidement nos pulsions accueillantes* ». Même si cet exemple s'applique à la majorité des discours que nous avons entendus, nous avons également rencontré des personnes pour qui un loup, c'est « *déjà trop* ».

Nous évoquions dans le paragraphe précédent les animaux nuisibles, maintenant appelés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), ce qui nous permet d'aborder le sujet d'un autre canidé, lui aussi mal-aimé : le renard roux. Dès nos entretiens, le loup a été plusieurs fois assimilé à ce chasseur de micromammifères, plus connu pour les dégâts qu'il occasionne parfois dans les poulaillers mal clôturés que pour les services écologiques qu'il nous rend. Françoise est la première à nous en faire part : « *Avant, on entendait plus parler du renard. On a déjà eu des poules de mangées. Il en a tué plusieurs et il n'a pas tout mangé. Comme le loup !* ». Deux éléments de comparaison entre les deux canidés se démarquent : le « *surplus killing* » et la prolifération :

- Comme les renards qui tuent souvent plus de poules qu'ils ne peuvent en manger, plusieurs cadavres de brebis, pas ou peu dévorés, gisent parfois au sol après le passage du loup. Pour l'humain qui tue pour manger, la mise à mort sans consommation est difficile à comprendre et on imagine alors que le loup est un animal sadique qui « *tue pour le plaisir de tuer* », comme nous l'avons entendu. En réalité, il s'agit d'un syndrome qu'on observe chez plusieurs espèces et qui porte un nom : le *surplus killing*. Si la faim est le principal moteur de la prédation, le loup répond à des stimuli, par exemple le mouvement de fuite d'une proie déclenche sa poursuite. L'affolement des animaux pris de panique pousse le loup à poursuivre son action de prédation sur le bétail. Il faut également prendre en compte que par la sélection artificielle, nous avons rendu les ovins plus dociles et incapables d'avoir des comportements grégaires de défense face à un prédateur. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous sommes contraints de mettre en place des moyens de protection des troupeaux.

---

<sup>42</sup> Il est l'auteur du livre *Le Loup et le Musulman* paru en 2017. Il s'intéresse aux thématiques contemporaines comme l'immigration et la laïcité.

- Plusieurs interviewés évoquent également la crainte de voir le loup trouver une partenaire et se reproduire comme le déclare cet éleveur : « *Pour l'instant c'est gérable, mais d'ici quelques années, ce sera ingérable. Ça fera comme les renards. Sur Neufbosc, il n'y a plus personne qui s'en occupait, j'ai dû faire 17 renards en 15 jours* ». Nous nous sommes rendus compte que lorsque l'on évoque le loup, beaucoup y voient une meute. La présence de plusieurs individus fait craindre aux éleveurs des attaques sur des animaux domestiques plus imposants comme les bovins et les équidés. Au moment de l'enquête certains étaient même convaincus de la présence de plusieurs loups et redoutaient un surnombre voire même un envahissement par le sauvage.

Si la présence d'un étranger près de leur habitation ne fait pas l'unanimité dans le pays brayon, nous avons remarqué qu'elle ne les laissait pas indifférents. En effet, plusieurs personnes nous ont confié s'être renseignées sur l'espèce en s'intéressant davantage aux documentaires animaliers et en achetant des livres, notamment ceux de l'historien Jean-Marc Moriceau. Françoise, dont le mari et le fils sont éleveurs de brebis, a mené elle aussi l'enquête en collectionnant les articles de journaux et en réalisant une carte des prédatons et des déplacements du loup !

Si nous avons constaté un sentiment de colère chez certains éleveurs, professionnels et non-professionnels, il y en a un qui s'est démarqué de tous les autres par son pragmatisme et son attitude positive. Nous avons d'ailleurs pensé que son histoire et ses propos méritent que nous lui consacrons une partie.

#### 2.4.3 Portrait d'un éleveur professionnel, « *ni pro, ni anti-loup* »

A Osmoy-Saint-Valery, village fortement impacté par les prédatons, Dominique élève des moutons pour la viande, il s'agit d'une double activité. Conscient d'être situé dans une zone à risque, il prend l'initiative, dès le mois d'avril 2020, de protéger son troupeau situé dans des pâtures à proximité (et parfois juste en face) de celles ayant déjà subi des attaques. Pour lui : « *Vous ne pouvez pas être anti-loup et dire "je n'ai rien fait". Vous savez qu'il y a un loup, vous n'allez quand même pas attendre qu'il vous bouffe tout le monde* ». Ainsi, il commande sur Amazon des gyrophares qui se chargent et dont la batterie dure trois jours et il s'organise de la manière suivante : « *j'en mettais dans les arbres, sur la tonne à eau etc. J'avais sept points lumineux. J'allais les mettre tous les soirs et j'allais les rechercher le matin. C'est vrai que c'est une logistique, d'un autre côté on voit ses moutons deux fois par jour. Pour moi, ça n'a jamais été une contrainte. Il y a des gens qui me disent "tu te rends compte, tu as été obligé d'acheter 60 € de matériel", à l'échelle de mon troupeau de moutons, ce n'est pas une ruine non plus* ». Ce rituel d'allumage et d'extinction des lumières durera jusqu'au 27 août, date de son départ en vacances en Espagne. Il rémunère une personne pour s'occuper de ses chiens et de ses moutons pendant son absence, mais n'ose pas lui demander d'allumer les lumières tous les soirs, d'aller les éteindre tous les matins et de les changer régulièrement de place. Amusé, il déclare : « *Deux jours après cette personne m'appelle et me dit que j'ai une brebis dépecée. Le salaud ... il a bien vu qu'il n'y avait plus de lumière. Ça veut dire que les lumières fonctionnent !* ». Il prévient N. Stalin de l'OFB qui se déplace pour le constat et lui confirme qu'il s'agit bien du loup. L'agent de l'OFB s'était toujours demandé pourquoi il n'y avait pas d'attaques dans cette pâture alors qu'il y en avait partout autour, il a alors compris quand Dominique lui a expliqué le dispositif qu'il avait mis en place de son propre chef. Dominique avoue s'être pris au jeu et sur la route du retour d'Espagne, il fait escale dans les Pyrénées et se renseigne pour acquérir un Patou. Revenu à Osmoy-Saint-Valery, il continue sa routine désormais bien installée d'allumage des lumières en attendant que l'OFB lui fournisse des foxlights, plus simples d'utilisation. En octobre, il retourne dans le Pays Basque et remonte en Seine-Maritime avec une jeune

chienne Patou (figure 33), nommée Rainhoa, qu'il éduque grâce aux conseils à distance de la Pastorale Pyrénéenne<sup>43</sup>.

Pour cet éleveur, la présence du loup ne le dérange pas. Il craint plutôt les « loups à deux pattes » et nous explique : « j'ai un copain qui passait à côté de mes pâtures au mois de juillet et il se dit que c'est bizarre parce qu'une voiture y est arrêtée. Ils étaient trois mecs, ils descendent et vont dans ma pâture. Il y avait un mec qui se baladait avec une carabine dans mon troupeau de moutons ! Il a prétexté chasser le lapin ! Là, on est en train de faire la comptabilité, je fais l'inventaire de 2020, il me manque 14 moutons. Alors que le loup m'en a bouffé qu'un ! ».

Entretenant, Dominique s'était posé la question de savoir s'il ne faudrait pas regrouper les éleveurs au sein d'une association afin de discuter plutôt que de rester seul, « si je faisais quelque chose, ce ne serait pas un truc anti-loup, c'est dans le sens qu'il faut se protéger contre lui. »

L'exemple de ce raisonnement plein de bon sens mériterait que l'on s'intéresse à la suite de cette expérience. Dans tous les cas, il est un signal positif à la discussion et à la résolution des problèmes causés par le loup. Toutefois, la DDTM nous a expliqué qu'elle ne souhaitait pas voir se développer l'utilisation des chiens de protection en raison de la présence des différents usagers sur le territoire.



Figure 33 : Chez Dominique, Rainhoa a grandi parmi les brebis, on parle d'imprégnation. Sa mission est de les protéger des intrus, à quatre pattes ... comme à deux pattes ! Acceptée par le troupeau, elle vit, mange et dort avec elles.  
© D. Dehedin – 2021.

<sup>43</sup> Association au service des professionnels du pastoralisme sur l'ensemble du massif Pyrénéen dont l'un des pôles est consacré aux chiens de protection.

## CHAPITRE 2 : CONCLUSION

Ce deuxième chapitre consacré à notre rencontre avec les propriétaires et éleveurs ovins, principaux acteurs concernés par le retour récent de *Canis lupus* en Seine-Maritime, nous a permis de raconter et faire revivre les événements liés à sa présence pendant plus d'un an. Ainsi, nous avons pu saisir les réactions et les attitudes face à cette situation inédite et évaluer le climat afin de repérer les premières tensions. Nos premières observations de terrain nous permettent d'avancer que l'ambiance est plutôt calme et non-violente, loin des opérations ciblées et des actions coup de poing des militants anti-loup, comme dans certaines régions où le prédateur est présent depuis plusieurs décennies.

Dans ce contexte rural où prairies, grandes cultures et massifs forestiers dessinent le paysage de la Boutonnière du Pays de Bray, l'élevage professionnel ovin y est marginal et les prédatons ont principalement concerné les particuliers. Ainsi, nous formulons l'hypothèse que cet argument pourrait en partie expliquer ce climat sans agitation. À cela s'ajoute la réactivité de l'assistance, financière (40 dossiers indemnisés) et technique, apportée aux éleveurs professionnels par les services de l'État (OFB et DDTM). Toutefois, la maîtrise et le contrôle de la situation ne suffisent pas à empêcher certains propos hostiles au loup qui rappellent la fragilité de la situation et laissent à penser qu'il pourrait suffire d'un faux pas pour que le climat actuel soit renversé.

Le loup peut se satisfaire d'espaces anthropisés et nous côtoyer. S'il semble que la présence humaine ne le perturbe pas, l'inverse n'est pas vrai. Les charges historique et culturelle qui entourent le loup sont tellement importantes qu'il est devenu pour certains le « *pire ennemi de l'humain* » alors que parallèlement, nous avons domestiqué son ancêtre qui est aujourd'hui un fidèle compagnon pour un quart des français (Kantar/FACCO, 2021).

En Seine-Maritime, département le plus peuplé de Normandie où agriculture et élevage, chasse (à tir et à courre), exploitation forestière, tourisme et loisirs de plein air se côtoient, la problématique de ce mémoire prend tout son sens : quelle place accorder à *Canis lupus* parmi ces activités ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous allons dans le chapitre suivant nous intéresser aux entretiens que nous avons menés avec les différents acteurs du territoire : maires et élus des communes, services de l'État, monde de la chasse, syndicats agricoles et associations naturalistes et de protection de la nature.



## CHAPITRE 3 : Enquête dans les pas du loup : à la rencontre des différents acteurs du territoire

Pour étudier le retour du loup en Normandie, nous avons choisi de nous intéresser également aux différents acteurs du territoire afin de ne pas restreindre le débat aux seuls éleveurs et d'avoir une vision plus large des enjeux et des conflits potentiels liés à cette problématique. En géographie, un acteur du territoire est un groupe humain, souvent collectif, qui agit sur l'espace. Ainsi, au fil de nos rencontres, nous avons essayé d'analyser grâce à nos observations les relations, les interactions et les conflits entre ces différents acteurs du territoire. De fait, en plus des structures étatiques, des éleveurs et propriétaires ovins, nous avons rencontré :

- Les maires et les élus afin de connaître leur implication et étudier les réactions au niveau des communes. De plus, leur fonction leur confère une popularité importante sur le territoire et cela nous a parfois été utile pour avoir un aperçu du ressenti des habitants dans la commune et également pour rencontrer d'autres personnes.
- La Chambre d'Agriculture et les syndicats agricoles : FNSEA et Confédération Paysanne de Seine-Maritime, afin d'apporter un complément à notre enquête auprès du monde agricole.
- Les représentants du monde cynégétique : acteurs incontournables, les chasseurs ont un pouvoir de pression non négligeable et la question de la cohabitation avec le canidé sauvage ne peut pas être résolue sans des discussions avec ces derniers.
- Des techniciens de l'ONF pour savoir s'ils ont été informés et impliqués dans le suivi scientifique de l'espèce.
- Des salariés et des bénévoles d'associations naturalistes et de protection de la nature et de la faune sauvage pour savoir si le retour de l'espèce a été anticipé et connaître les initiatives engagées, s'il y en a.

Dans un premier temps, nous rendrons compte de notre enquête auprès des maires. Ensuite, nous analyserons les discours des représentants du monde agricole et de la chasse, acteurs dont l'hostilité à l'égard du prédateur est bien connue. Enfin, nous nous intéresserons aux réactions des associations naturalistes et de protection de la nature et de la faune sauvage.

## 3.1 Rencontre avec les maires

### 3.1.1 Vagues de Covid et de mutilations sur équidés ... Le loup n'est pas la mer à boire !

Sur les 22 communes concernées par les attaques du loup, nous avons rencontré 15 maires. Les autres n'ont pas répondu à nos sollicitations. Parmi les participants, la moyenne d'âge est de 61 ans et 5 d'entre eux sont des agriculteurs en activité ou à la retraite, 4 sont à la retraite et les autres exercent des fonctions diverses (ouvrier, technicien, profession intermédiaire et cadre).

Agent de la commune, les missions du maire sont variées et requièrent une grande disponibilité. En 2020, en plus du contexte inédit de la pandémie, des actes de tueries et de mutilations sur les équidés sont recensés partout en France et le mobile reste inconnu aujourd'hui. L'un des maires interrogés est éleveur de chevaux et nous confie : « *Le loup, on a oublié et puis dans le contexte sanitaire ... Le loup, ça ne nous tracasse pas trop. Surtout qu'il est parti ! S'il revient, ça va nous tracasser un peu, mais ça ne nous empêche pas de dormir. C'est vraiment une drôle d'année ... Je pense à ce qui s'est passé avec les chevaux. Les gens qui tuent les chevaux, ça nous a tracassés plus que le loup !* ». Un second nous explique qu'il a organisé des rondes le soir autour du centre équestre de sa commune. La Seine-Maritime n'a pas échappé à ces actes de barbarie et entre juin et août 2020, sept équidés ont été retrouvés mutilés dans la région dieppoise, sans que le mystère soit résolu.

Plusieurs maires évoquent des soucis liés à la chasse à courre, pratique de plus en plus décriée et dont les conflits avec ses opposants font les gros titres. C'est le cas de Dany Minel, maire de Mesnières-en-Bray : « *La chasse à courre aujourd'hui est une question plus problématique que la présence du loup. La presse fait écho du loup trois fois dans l'année, la chasse à courre en ce moment, c'est tous les 15 jours et parfois même toutes les semaines sur Internet* ». En effet, des chasses sont régulièrement organisées en forêt d'Eawy qui réunissent les équipages de vènerie et les défenseurs de la cause animale qui s'opposent parfois dans la violence. Les débordements, les dégradations et l'incivisme ont même poussé un maire à prendre un arrêté interdisant la chasse à courre sur sa commune afin de protéger les habitants des incidents.

Véritables hommes et femmes à tout faire, les maires des communes rurales sont constamment sollicité(e)s. Pour eux, le retour du loup s'inscrit donc dans un emploi du temps déjà bien chargé auquel s'ajoute la crise sanitaire liée au COVID-19. Plusieurs d'entre eux nous expliquent que le loup ne faisait donc pas partie de leurs priorités : « *Etant donné qu'il y a beaucoup à faire, on est obligé de faire une sélection et effectivement, le loup n'est pas entré dans nos priorités* », un autre ajoute : « *Le loup, c'est ordinaire. La crise sanitaire, c'est extraordinaire !* ».

### 3.1.2 Des élus entre passivité et volonté d'agir

Nombreux sont les éleveurs et propriétaires ovins qui ont eu comme premier réflexe d'appeler leur maire lorsqu'ils ont découvert les prédations et ce dernier s'est parfois déplacé pour constater lui aussi les dégâts. D'autres n'ont pas été informés où ne se sont pas manifestés et cela transparait dans certains de nos entretiens comme en témoignent ces extraits : « *Vous aurez plus d'informations avec les propriétaires ovins, moi je ne gère pas ça, on apprend bien souvent les nouvelles quand la préfecture nous envoie le tableau<sup>44</sup>* », « *quand vous m'avez demandé un rendez-vous, je me suis demandée ce que j'allais bien pouvoir vous dire parce que je n'ai pas plus d'informations que ça* ». Si certains affirment

---

<sup>44</sup> Tableau qui recense les observations et les attaques du loup. Il est tenu par l'agent de l'OFB, Nicolas Stalin.

ne pas vouloir être impliqués faute de temps, d'autres en revanche auraient souhaité plus d'informations, comme nous l'explique Céline Carnet, maire de Bailleul-Neuville : « *On sait que dès qu'un habitant a un souci, c'est vers le maire qu'il se tourne et j'ai eu l'impression de me débrouiller seule. J'étais embêtée lorsque monsieur Martin<sup>45</sup> m'a appelée, qu'étais-je supposée faire ? J'ai donc appelé mon gendarme de référence* ».

Pourtant deux réunions d'information ont été organisées en mai par la Préfecture de Seine-Maritime, mais la priorité n'étant pas accordée au loup, certains n'ont pas souhaité y participer « *à tort peut-être, mais je n'ai pas jugé que c'était une priorité dans ma fonction* ». D'autres n'ont pas été satisfaits de ces interventions qu'ils ont jugées trop légères : « *J'ai été convoquée à une réunion par le sous-préfet en audio. C'est la seule implication. J'ai demandé qu'on nous donne une espèce de procédure. C'était juste pour nous dire le nombre d'éleveurs attaqués, le nombre de bêtes tuées, les caractéristiques de l'animal etc. J'avoue que ce jour-là, je l'ai fait sur mon temps de travail et je ne regrette pas, parce que si j'avais posé une demi-journée pour ça, ce n'était pas très intéressant. Je dirais qu'on manque de communication* ». Même si la communication des services de l'État a été appréciée, il en ressort que pour certains ces réunions manquaient de consistance et d'informations concrètes quant à la procédure à tenir en cas d'attaque. La préfecture transmet aux communes le tableau des prédations régulièrement mis à jour.

Si l'on s'en tient à nos observations et aux discours que nous avons entendus, nous dirions que les élus se divisent en deux catégories : d'une part ceux qui ne souhaitent pas être impliqués dans le dossier concernant la gestion du loup car ce dernier n'est pas considéré comme une priorité, et d'autre part ceux qui se sentent à la fois concernés, mais perdus dans les démarches à suivre, car ils estiment qu'il est de leur devoir de savoir quelle attitude adopter lorsqu'un événement fâcheux impacte un habitant de leur commune. Toutefois, dans ce contexte de retour récent et dans l'attente de savoir si le loup s'installerait de façon durable, les services de l'État nous avaient informés de leur choix de ne pas déployer une multitude de dispositifs et de garder entièrement le contrôle de la situation.

### 3.1.3 Passer la présence du loup sous silence ou communiquer ?

Au cœur des communes, il semble que les attaques du loup n'aient pas fait grand bruit, hormis chez les personnes impactées. Les maires ont parfois été questionnés sur la présence du prédateur et ont dû rassurer certains habitants qui craignaient pour leur sécurité. D'ailleurs, rares sont les maires qui ont communiqué sur la présence du loup et les stratégies de chacun sont différentes : certains ont choisi de ne pas informer les habitants de peur de créer la psychose, à l'inverse d'autres ont pris les devants et averti la population pour éviter l'affolement. C'est le cas de Dany Minel, maire de Mesnières-en-Bray, l'une des communes les plus concernées par les attaques : « *J'ai été vigilant sur un point : c'est que ça ne dérape pas dans la psychose. J'ai fait attention. Je n'ai pas eu à intervenir. J'ai juste eu parfois des choses à corriger que j'ai entendues sur la place publique. Il faut lever les tabous. On n'a pas eu connaissance de personnes qui ont été dévorées par les loups (...) il faut désamorcer la chose* ». La présence du loup a d'ailleurs été évoquée à deux reprises dans la Lettre Municipale n°128 en mai 2020 : « *Le loup serait présent en Pays de Bray et serait passé sur notre commune : une prédation de quatre moutons a pu être constatée à Mesnières-en-Bray. Une réunion à laquelle la commune était conviée s'est tenue ce vendredi 15 mai en Sous-Préfecture. Il en ressort deux démarches à respecter : l'une est de déclarer toute nouvelle prédation soit auprès de la mairie, de la gendarmerie ou de l'agence française de la biodiversité (penser à couvrir le cadavre de la bête attaquée pour faciliter*

---

<sup>45</sup> Ce nom a été modifié.

*l'enquête qui s'en suivra) et pour l'autre, il s'agit de déclarer à l'ARIC HN (Association Régionale pour l'Identification des Cheptels) toute possession d'ovins... » et dans la Lettre Municipale n° 130 en octobre 2020 :*

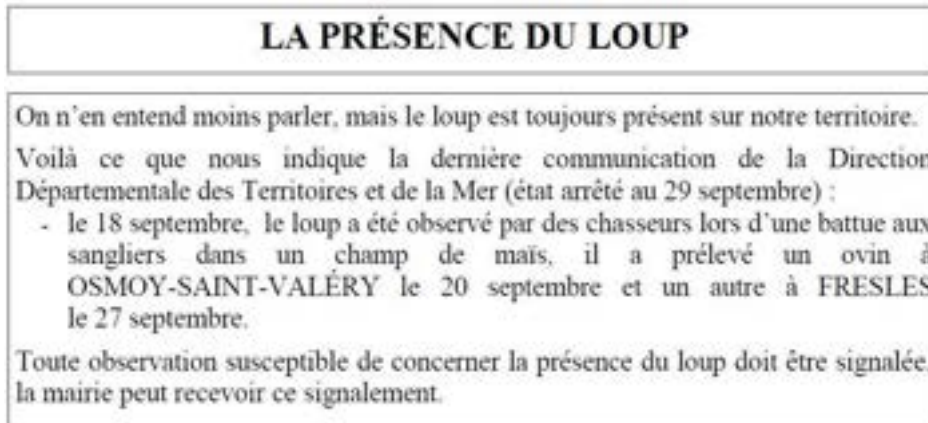


Figure 34 : Extrait de la Lettre Municipale n° 130 parue en octobre 2020.  
Rédaction : Dany Minel, maire de Mesnières-en-Bray.

Pour lui, la prise en considération des habitants impactés par les dommages causés par le loup est primordiale : *« J'ai dit aux gars [OFB et DDTM] que si on voulait que ça se passe bien, il fallait que les indemnités arrivent et surtout que l'on protège les troupeaux. Vous, vous êtes là, je suis content parce que ça veut dire qu'on s'intéresse à la problématique. Ces gens-là, on ne les laisse pas seuls. Ils sont considérés. Si personne ne tient compte de votre difficulté, vous vous sentez seul. Pour l'instant, ça se passe bien, au-delà des espérances que je pouvais avoir ! »*. Sensible à la biodiversité, les rues de Mesnières-en-Bray sont décorées de supports pédagogiques qui rappellent l'engagement politique de la commune pour la protection de la nature et son élu n'exclut pas un panneau d'information sur le loup.

Pour Fabrice Otéro, maire de Vieux-Manoir, l'attaque de loup s'est produite à proximité d'une zone habitée, il a donc pris l'initiative *« d'aller rencontrer chacun des riverains pour leur expliquer ce qui s'était passé et leur expliquer la pause des foxlights plutôt que de laisser se répandre le bruit comme une trainée de poudre. Le but était de donner l'information tout de suite aux habitants »*. Il a également utilisé un outil numérique : *PanneauPocket*. Cette application permet d'envoyer instantanément des alertes et des informations aux habitants directement sur leur smartphone. Il explique : *« Juste après l'attaque, on est allé voir les riverains pour leur dire de vive voix et après on a alerté toute la population avec un message sur PanneauPocket. On a dit que c'était probablement une attaque de loup, soyez rassurés, l'élevage a été protégé et de toute façon le loup n'attaque jamais l'homme, donc il n'y a pas de danger pour la population. On n'a eu aucun retour négatif de la population. Les riverains étaient plutôt contents qu'on aille les voir pour leur expliquer. Quand on passe l'info à tout le monde, il y a 500 smartphones connectés, on n'a eu aucun retour d'inquiétude »*.

On remarque que dans les communes où il y a peu d'habitants, la mairie ne dispose pas toujours d'outils de communication et l'information est souvent transmise oralement. De plus, plusieurs élus nous ont souligné que l'information avait été reprise plusieurs fois dans la presse et qu'ils ne voyaient donc pas la nécessité de communiquer à nouveau. Lorsqu'ils ont été avertis de la présence du loup, ils ont seulement appelé les propriétaires d'ovins qu'ils connaissaient pour les appeler à la vigilance. Quelques élus ont pressenti l'arrivée du loup comme pouvant être l'élément déclencheur d'une crise et ont vu l'intérêt de donner l'information pour que les nouvelles qui circulent soient avérées. Pendant les entretiens, nous n'avons constaté ni colère ni agitation, seulement de l'embarras pour les désagréments causés aux éleveurs et propriétaires ovins de leur commune. Cependant, notre présence a paru suspecte à l'un des maires qui nous a sérieusement demandé si nous n'avions pas un louveteau caché dans nos bagages.

## 3.2 Rencontre avec les syndicats agricoles et le monde cynégétique

### 3.2.1 Chambre d'Agriculture, FNSEA et Confédération Paysanne : ils ne veulent pas tous la peau du loup

Acteurs historiquement hostiles à la présence du loup, nous avons rencontré une partie des syndicats agricoles et un élu de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime.

Grégoire Mille a plusieurs casquettes, agriculteur céréalier, il élève également 420 brebis et des volailles pour la viande, à Préaux depuis 15 ans. Il est aussi administrateur de la FNSEA en tant que représentant de la section ovine au niveau départemental. Deux fois par an, il se rend à des réunions nationales dont l'un des sujets phares est le loup. Il a accepté de nous recevoir sur son exploitation en avril dernier, mais nous n'avons pas pu enregistrer notre échange. Il n'a pas été concerné par les attaques, cependant l'une d'elles a eu lieu à une dizaine de kilomètres de son élevage en janvier 2021. Lors de l'entretien, il nous rappelle les difficultés de la filière ovine malgré les tentatives de sa redynamisation comme la journée du mouton à Neufchâtel-en-Bray qui propose des rencontres avec des professionnels, des démonstrations de tonte et de chiens de troupeau, des animations diverses etc. Pour lui, la présence du loup est incompatible avec l'élevage ovin et constitue une menace aussi bien pour les troupeaux domestiques que pour les humains. Il dénonce la volonté des écologistes, « *une poignée d'allumés* », de voir le loup reconquérir le territoire national alors que dans le même temps la filière ovine peine à maintenir sa tête hors de l'eau. Nous avons retrouvé dans ce discours les arguments habituels du syndicat agricole : sous-entendus quant à un relâché de loups, animal dangereux, impact négatif de la faune sauvage, disparition du pâturage et donc des prairies, contradiction entre les normes de bien-être animal pour les animaux d'élevage et le fait de laisser le loup en liberté etc. Lorsque l'on aborde les dispositifs d'effarouchement, qui ont jusqu'ici fait leurs preuves, il estime que seul le tir de défense est efficace et que les chasseurs devraient avoir le droit de prélever le loup. Si l'opposition et l'hostilité envers l'animal sont évidentes, il ne signale que très peu de remontées négatives de la part des éleveurs au sein du syndicat, cela s'explique sans doute par leur faible effectif : 63 éleveurs ovins sont syndiqués, contre 793 éleveurs bovins (lait et viande confondus). Il déclare d'ailleurs qu'il est décevant que les attaques se produisent en majorité chez des éleveurs non professionnels, ce qui écarte les réactions plus virulentes.

Fanny Lemoine, conseillère de la section ovine à la FNSEA, nous explique être en contact avec la DDTM qui l'informe de l'évolution de la situation. Elle nous rappelle la position du syndicat à travers ces lignes : « *Nous ce qu'on veut, c'est préserver notre territoire, les prairies etc. il faut qu'il y ait des animaux et entre autres des ovins. La présence du loup et de l'élevage ovin est assez incompatible. C'est nos prairies qui vont être amenées à disparaître, c'est une chaîne qui va être malmenée à cause de la présence de cet individu* ».

Nos tentatives pour nous entretenir auprès de la conseillère en production ovine de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime ont été vaines. Toutefois, nous avons pu discuter avec l'un de ses élus, Stéphane Donckele, également adhérent à la FNSEA et participant au comité loup puisqu'il est en charge des dossiers « environnement et biodiversité ». Ainsi, il a participé au diagnostic de terrain avec la DDTM et l'OFB pour débloquer des fonds d'urgence. Mot pour mot, il semble que son discours en tant qu'élu soit le même que celui du syndicat dont il fait partie.

Nous avons ensuite rencontré Sébastien Perrier, porte-parole de la Confédération Paysanne de Seine-Maritime et éleveur d'une centaine de brebis laitières à Mesnières-en-Bray. Producteur de

fromages au lait de brebis, il les commercialise uniquement en vente directe sur les marchés. Présent dans la zone la plus impactée par les attaques, il n'a pourtant connu aucune prédation, sans doute parce que ses « *brebis sont plus intelligentes* » plaisante-t-il. Il avance une explication plus probable « *les laitières, tous les soirs elles rentrent ici où en plein été, elles sortent parce qu'elles mangent la nuit. Les chiens sont là. Je pense que le loup n'est pas complètement cinglé, donc il ne vient pas là. Après, je les emmène aussi sur une parcelle qui est à 1 km, mais je les ramène tous les soirs pour être sûr qu'il n'y a pas de problèmes. Il n'y a pas que le loup ! Il y a aussi des gens qui se promènent avec des camions la nuit ...* ». La position de la Confédération Paysanne au niveau national est claire et rejoint celle de la FNSEA. Pourtant, Sébastien a un avis différent sur la question et lorsqu'on lui demande ce qu'il pense de l'arrivée du loup sur ses terres, il répond : « *Je vais passer pour un fêlé, moi je suis content ! Je sais bien qu'à un moment ça va me coûter des sous ... Mais, heureusement qu'il est là et j'adorerais qu'il y ait une meute en fait. Je pense qu'il y aurait moins de dégâts s'il y avait une meute. Le loup prendrait moins le risque d'aller près des habitations. Il chasserait un peu plus de gibier, à plusieurs c'est plus facile. Quand il tue une brebis, il prend qu'une épaule alors que s'il y avait une meute, ils mangeraient plus ! Voilà, je suis prêt à perdre des animaux même si ça m'embête pour eux, mais c'est normal en fait. Le loup est un prédateur naturel. Je ne sais pas si ça mange des sangliers, mais ça pourrait mettre de l'ordre dans la région. Non, moi ça ne me gêne pas. Il y a quand même les remboursements. Je pense que ceux que vous avez rencontrés ne se sont pas plaints. Ça fait une bonne paie. Après, ils devraient subventionner les équipements pour contrer les effets du loup. Je mets des filets électriques pour les brebis, pour le loup il en existe des plus hauts. S'ils en paient une partie, moi ça ne me gêne pas. Je changerais peut-être d'avis s'il me bouffe la moitié du troupeau, mais je réagis avant qu'il m'en ait bouffé la moitié* ». Ces propos laissent entrevoir une position du syndicat, au niveau départemental, favorable à la présence de l'espèce. Seulement, il s'agit là de l'unique témoignage que nous avons de la Confédération Paysanne et il serait sans doute prématuré de généraliser ce discours à l'ensemble du syndicat.

Sans surprise, les entretiens avec la Chambre d'Agriculture et la FNSEA de Seine-Maritime révèlent une position hostile au loup, fidèle à la ligne de conduite des entités nationales. Ils évoquent l'incompatibilité de l'élevage ovin avec la présence lupine qui représente pour eux une menace qui ne peut être réglée qu'avec le langage du fusil, pointant du doigt les dispositifs inefficaces mis en place par l'État. Toutefois, la Seine-Maritime n'a pas été le théâtre de réactions explosives comme on le constate dans les zones de montagne, les éleveurs professionnels ovins étant peu représentés au sein des syndicats. Nous ne pouvons conclure à une position des syndicats agricoles entièrement réfractaire au loup puisqu'il semble qu'à travers les propos de son porte-parole, la Confédération Paysanne de Seine-Maritime ne souhaite pas avoir la peau du loup.

### 3.2.2 Entrevue avec la Fédération de Chasse de Seine-Maritime : retour bredouille

Même si l'un les chasse uniquement pour sa survie, alors que pour l'autre il ne s'agit que d'une pratique récréative, les grands herbivores sauvages sont au cœur du conflit qui oppose les chasseurs au loup. En effet, le loup n'a que faire des frontières spatiales, des droits d'usage et des plans de chasse. Le franchissement de certaines limites par l'espèce est donc difficile à accepter par les acteurs du monde cynégétique. Les chasseurs ont un pouvoir de pression non négligeable et la question de la cohabitation avec le canidé sauvage ne peut pas être résolue sans des discussions avec ces derniers. De plus, leur positionnement sur la question du loup est parfois complexe et à nuancer, refusant d'appartenir à l'une des cases pro ou anti loup comme le clame Willy Schraen, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) : « *Nous n'avons jamais été contre le retour du loup en France, à condition que celui-ci garde un effectif compatible avec le milieu qui l'entoure* ». C'est pourquoi nous avons demandé à rencontrer la FDC 76 à Belleville-en-Caux. Après plusieurs tentatives

infructueuses, nous avons finalement été reçus par un technicien qui nous a expliqué que le délai de réponse pour notre demande s'expliquait par le fait que la FDC 76 n'avait pas été impliquée dans le dossier sur le loup. L'entretien, non enregistré, fut bref et ne nous a pas apporté d'informations que nous ne connaissions déjà. Toutefois, même si cet entretien ne nous a pas paru être une réussite, il est peut-être révélateur de tensions potentielles, pour le moment enfouies. Nous nous sommes donc demandée s'il s'agissait d'une véritable mise à l'écart ou d'une volonté de ne pas prendre parti dans le débat étant donné la nouveauté et les incertitudes qui entourent l'arrivée d'un loup. Cet entretien ayant eu le mérite de nous questionner, nous avons essayé de trouver une nouvelle porte d'entrée pour échanger avec les chasseurs et c'est ainsi que nous avons contacté Rémi Fihue, administrateur de la FDC 76 et Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique Varenne-Béthune<sup>46</sup> (GIC) qui se situe sur notre zone d'étude. Ses coordonnées nous avaient été transmises par un éleveur ovin, également chasseur.

### 3.2.3 Chasse gardée du loup : un élu de la FDC 76 regrette le manque d'implication des chasseurs

À l'inverse de l'équipe salariée du siège de la FDC 76, nous avons facilement et rapidement obtenu un rendez-vous avec R. Fihue. Loin des propos clairement hostiles que nous avons parfois entendus de la part des chasseurs, il tient un raisonnement critique sur la gestion des événements en Seine-Maritime et met en évidence certaines failles du système. Parmi elles, il pointe du doigt la lenteur de l'administration pour détecter la présence du canidé. Les recherches de l'OFB ont montré que l'individu est probablement arrivé en novembre 2019, alors que sa présence n'est avérée que 6 mois plus tard : « *En avril on découvre un loup. On retrouve des attaques en novembre<sup>47</sup>, mais peut-être que si on était remonté sur des années antérieures, on aurait peut-être vu des attaques qu'on aurait fait passer pour des attaques de chiens errants ?* ». Il regrette que les chasseurs n'aient pas été plus impliqués et que leurs échanges avec la DDTM se limite à la transmission du tableau des prédatons constatées sur les troupeaux domestiques : « *La DDTM nous envoie un listing dès qu'il y a une attaque. On a la liste des cadavres. Bon, c'est bien, mais ça ne nous intéresse pas trop le nombre de moutons morts. La Seine-Maritime, c'est 12 000 chasseurs. C'est dommage qu'on ne se serve pas de cette représentation sur le terrain. Même pendant le COVID, on a eu le droit de sortir. On est chanceux. Je pense qu'on est à même de leur remonter un certain nombre d'informations à condition de savoir quelles informations on doit remonter. Parce que si c'est tartempion qui voit une ombre dans la haie ... Je pensais que la cellule loup allait nous permettre de cadrer tout ça et de voir quel type d'information on aurait pu remonter et éviter les fantasmes autour de cet animal. Je pense que là, il y a un loupé* ». Il semble que le choix de la DDTM de ne pas déployer tous les dispositifs soit incompris.

Plusieurs chasseurs lui ont fait part de leurs inquiétudes quant au maintien des populations de grands cervidés : « *L'hiver s'il attaque du sauvage, ce n'est pas très grave, il va attaquer des bêtes blessées. Il va jouer son rôle d'épurateur. Mais, s'il vient au mois de mai, il peut avoir un impact sur le nombre de naissances et on sera obligé d'adapter nos plans de chasse pour préserver la population de chevreuils et de cerfs. Aujourd'hui, elle est déjà suffisamment impactée par les producteurs de bois parce qu'ils ne veulent plus de cerfs dans la forêt parce que ça abîme les arbres. Si en plus le loup venait à manger les petits, je ne donne pas cher de la population. Ce que le loup prendrait, il faudra*

---

<sup>46</sup> Une Groupement d'Intérêt Cynégétique est une association qui regroupe des détenteurs de droit de chasse (particuliers, société de chasse...) en vue de la gestion en commun et concertée d'une ou plusieurs espèces de faune sauvage sur un territoire (généralement plusieurs communes). Le GIC Varenne-Béthune est, comme son nom l'indique, délimité par deux rivières. Il s'étend sur 15 000 hectares dont 8000 sont boisés (7000 hectares de forêt domaniale et 1000 hectares de forêt privée).

<sup>47</sup> De l'année précédente.

*bien qu'on ne le prenne pas à la chasse. Il faut l'anticiper tout ça ». Il souligne le manque d'anticipation de l'État : « On gère le présent. On ne s'occupe pas de ce qui s'est passé avant et on ne s'occupe pas de ce qui se passera après. On gère les dossiers comme ils arrivent et on achète la paix sociale en payant des carcasses de moutons. Je le résumerais à ça aujourd'hui. C'est peut-être méchant, mais ça me gêne parce que comme je vous disais tout à l'heure, pour accepter quelque chose, il faut le comprendre et on ne comprendra jamais le sauvage en le prenant de cette manière-là. Surtout le loup. C'est un animal intelligent ». Les reproches qu'il adresse à l'administration sont les mêmes qu'il formule à l'encontre de la FDC 76 dont il dépend : « C'est un peu dommage d'attendre que ça se répète. On n'est pas dans le préventif, on est dans du curatif. Même nous, au niveau de la FDC 76, nos techniciens ... Le loup est arrivé, l'administration nous a demandé d'avoir un référent chez nous : c'est celui qui s'occupait des prédateurs qui est devenu référent. Il n'y a pas eu d'investissement supplémentaire. Pour nos adhérents, on a fait un article, le même qui est paru dans la presse. En gros, aujourd'hui on en apprend plus quand l'administration donne des infos à la presse locale. On a une info-chasse, on a fait 4 pages sur la présence du loup parce qu'il fallait informer les gens, mais on a repris les infos de la presse locale, ce que l'administration a bien voulu nous dire, mais on n'a pas lancé d'enquête ».*

Le Président du GIC insiste sur l'importance de faire circuler l'information dans l'objectif que la situation soit comprise par tous et ainsi éviter les débordements qui sont souvent le triste résultat de l'ignorance : « *Ce que je n'aimerais pas c'est que l'animal se prenne un mauvais coup à cause d'un chasseur qui n'aurait pas compris sa présence (...) Il faut comprendre l'animal et savoir quel impact il a. Si on ne sait pas, je crains que, si demain il s'installe, ce soit réglé d'une manière plus insidieuse comme on le faisait à l'époque avec du poison* ». Dans un contexte de plus en plus tendu entre chasseurs et défenseurs du bien-être animal, il déclare : « *Je ne voudrais surtout pas qu'on retrouve le loup avec un coup de fusil, parce que même si c'était n'importe qui, ce serait la chasse* ». Utopique ou courageux, il pense que faire accepter le loup au monde cynégétique est possible : « *Il y aura beaucoup de pédagogie à faire auprès des chasseurs, mais je pense qu'on peut le faire accepter (...) Sur le loup, je ferais certainement figure d'exception en vous racontant ce que je vous ai raconté là. Je suis certain qu'avec le temps, on arrivera à l'expliquer à nos adhérents. On leur a expliqué des tas de choses. Le monde de la chasse a beaucoup évolué. Quand je chassais avec mon père, il n'y avait pas de notion de gestion et aujourd'hui, ça paraît logique à tout le monde* ».

Il perçoit, en partie, dans l'arrivée du loup le résultat du travail des chasseurs en matière de gestion de la grande faune : « *Je pars du principe que survivent ceux qui peuvent s'adapter. Si le loup revient, je suis même content. On se fait tellement attaquer parfois à la campagne comme quoi on détruit les paysages, les agriculteurs polluent, les chasseurs tuent tout ... Si demain le loup s'installe chez nous, ça veut dire qu'on n'a pas fait tant de bêtises que ça quand même ! Ce serait même rassurant. Au moins, le loup reconnaît notre travail.* » Lorsqu'on lui demande son avis sur la présence de l'espèce à long terme, il nous explique : « *Je ne pense pas qu'il puisse s'installer définitivement et d'une manière durable. Après, qu'il vienne de temps en temps, je demande juste qu'on sache quel impact il aura pour s'adapter. Je vous parlais des zones d'exclusion des cerfs ... Je ne comprends pas comment demain l'administration puisse accepter que le loup puisse circuler partout sur le département et qu'une de ses proies naturelles [le cerf élaphe], ne puisse pas circuler sur tout le département puisqu'il y a des zones d'exclusion. Pour moi, ce serait logique qu'il puisse trouver son garde-manger à tous les endroits du département. Donc, si le cerf décide de passer de l'autre côté de la rivière, il doit vivre pour servir de proie au loup et pas se faire flinguer au premier arbre qu'il va gratter quoi. Sur les 8000 hectares boisés, il y a une gestion quantitative et qualitative avec les propriétaires forestiers en fonction de la densité acceptée. Dès qu'ils vont sortir de ces massifs à cerfs, n'importe quel demandeur est en droit de dire, j'ai un cerf chez moi j'achète un bracelet et je le tue. Si j'ai un cerf dans ma cour, je peux demander à le prélever et si oui, ça ne sera peut-être même pas celui-là, mais de*



*l'autre côté de la rivière [en forêt d'Eu], l'ONF demande un bracelet et le donne à ses chasseurs pour le tuer parce qu'ils ne veulent pas que le cerf s'installe pour le moment. Je vois l'utilité du loup, contrairement à beaucoup de chasseurs, je pourrais voir une utilité ne serait-ce qu'à ça : à faire sauter cette pratique de zones d'exclusion du cerf. S'il y a un loup en forêt d'Eu, il doit avoir une population de cerfs pour manger ».*

En forêt d'Eu, nous avons rencontré les forestiers de l'antenne du Poteau-Maître-Jean, dans la vallée de la Bresle, qui nous ont confié avoir reçu les informations concernant le loup, sans pour autant être impliqués. Il leur est arrivé de trouver des cadavres de chevreuils et de faire venir l'OFB pour constater, sans toutefois pouvoir conclure à une attaque du canidé.

Après le premier entretien qui nous avait laissé songeur, celui-ci nous a permis d'avoir une nouvelle approche de la FDC 76. D'après les propos relayés ci-dessus, la position de cette dernière n'est pas binaire et il semblerait que certains chasseurs auraient souhaité être plus impliqués et en apprendre davantage sur le suivi scientifique de l'espèce afin de pouvoir adapter la gestion des populations de cervidés dans les massifs forestiers. Comme nous l'a souligné R. Fihue au cours de l'entretien, il souhaite connaître l'impact des prédateurs d'un loup sur la faune sauvage car les plans de chasse sont quantitatifs et qualitatifs et permettent d'assurer un suivi agro-sylvo-cynégétique nécessaire aux activités économiques liées à l'exploitation du bois. De plus, d'après les discours de quelques propriétaires ovins également chasseurs, il semblerait qu'il y ait une crainte irrationnelle de voir disparaître les grands cervidés, soit par le déplacement de la grande faune, soit par des prélèvements du loup qui décimeraient leurs populations. À cela s'ajoute « *les grosses chasses qui vident Eawy* » et qui semblent être vécues comme le pillage de leur forêt.

Cependant, les conclusions de cette analyse se fondent sur peu d'entretiens auprès des acteurs du monde cynégétique, il serait donc prématuré d'en tirer des conclusions plus générales. Il serait intéressant d'approfondir nos recherches et de savoir si les propos que nous avons relayés ci-dessus sont partagés au sein même de la FDC 76, notamment en réussissant à rencontrer son président, Monsieur Alain Durand et son directeur scientifique, Monsieur Hervé Coquatrix.

### 3.3 Rencontre avec les associations de protection de la nature et de la faune sauvage

#### 3.3.1 Le Groupe Mammalogique Normand : et si un grand prédateur s'ajoutait aux missions de l'association ?

Le GMN est une association à but scientifique composée de bénévoles soutenus par une équipe de salariés. Depuis 40 ans, ils œuvrent à la protection des mammifères sauvages de Normandie par l'amélioration des connaissances des espèces et des actions de protection et de préservation de celles-ci et de leurs milieux. La présence d'un loup en Normandie peut-elle être l'objet d'une nouvelle mission pour l'association ? Nous avons rencontré Laëticia Faine, coordinatrice ; François Leboulenger, membre du bureau, et Vincent Poirier, bénévole actif.

Le cliché du loup pris à Londinières dans la nuit du 7 au 8 avril 2020 avait été transmis à la Préfecture quelques jours plus tard. Devant le silence des services de l'État, le GMN qui a également été en possession de la photographie et qui l'a transmise à son réseau d'experts, décide de la diffuser dans les médias (figure 35). Vendredi 17 avril 2020, l'information paraît sur France Bleu et est reprise au niveau national.

## EXCLU - Un loup photographié près de Neufchâtel-en-Bray

Vendredi 17 avril 2020 à 20:45 - Par Noémie Lair, France Bleu Normandie (Seine-Maritime - Eure), France Bleu Normandie (Calvados - Orne), France Bleu

Neufchâtel-en-Bray



Un loup a été photographié au nord de Neufchâtel-en-Bray, en Seine-Maritime, le 8 avril 2020. Il a été authentifié par plusieurs spécialistes.



Le loup a été photographié au nord de Neufchâtel-en-Bray le 8 avril dernier. - Photographie transmise par le Groupe mammalogique normand.

Des rumeurs, des hypothèses et des interrogations circulaient depuis quelques mois, à mesure que ce qui semblait être un **loup** avançait en Seine-Maritime. Mais cette fois-ci, il semble que l'animal sauvage a bel et bien été repéré. Il a été **photographié le 8 avril dernier au nord de Neufchâtel-en-Bray** et depuis, authentifié par cinq spécialistes.

Figure 35 : France Bleu annonce la présence d'un loup dans le Pays de Bray et publie les clichés.

Source : francebleu.fr

Suite à la parution de l'article, la DDTM est entrée en contact avec l'association pour la tenir informée du nombre d'attaques et de l'évolution de la situation. La DDTM en profite alors pour rappeler qu'elle seule s'occupe de la communication et que le suivi scientifique de l'espèce est assuré par l'OFB. Les services de l'État assument complètement leur volonté de ne pas s'associer à d'autres acteurs pour le moment afin de garder le contrôle de la situation. Cependant, la DDTM donne son accord pour que des observateurs du GMN puissent les accompagner sur le terrain, ce qui ne sera pas fait puisque cela est compliqué en termes de disponibilité : cela nécessite d'être très réactif car les agents se déplacent dans la journée et l'antenne de l'association la plus proche du Pays de Bray est à une heure et demie de route.

Les prédateurs continuent, principalement chez les particuliers, et la DDTM commence à s'inquiéter de l'acceptabilité de la situation au niveau local puisque compte-tenu du PNA sur le loup et les activités d'élevage, seuls les éleveurs professionnels peuvent être indemnisés. Un arrêté fait alors exception à la réglementation en vigueur et permet d'indemniser les éleveurs non professionnels en Seine-Maritime. Mais, sur le long terme et dans le cadre du PNA, il semble que cette solution ne soit

pas adéquate et la DDTM entame une réflexion sur des moyens d'accompagnement techniques, comme pour les professionnels. Elle demande au GMN s'il serait d'accord pour mettre en place des actions d'accompagnement des particuliers, financières et techniques. Cette requête est soumise au Conseil d'Administration qui refuse de participer à l'aspect indemnisation. L. Faine, coordinatrice de l'association, regrette cette décision car pour d'autres espèces le GMN mène des campagnes d'information et de sensibilisation, met en place et finance des aménagements pour faciliter la cohabitation, etc. Elle redoute que la réponse négative de l'association les laisse de côté et que d'autres associations, peut-être moins neutres et légitimes, s'engagent. C'est d'ailleurs pour cette question de légitimité qu'elle organise pour les salariés et les bénévoles intéressés, une formation loup<sup>48</sup> dans les Alpes françaises pour une durée de 4 jours. Pour planifier cette formation avec les agents de l'OFB, L. Faine s'est adressée à l'animatrice du réseau Loup-Lynx Normandie, Nathalie Pfeiffer. Elle explique : « *L'objectif est d'envoyer des gens dans les Alpes pour rencontrer des personnes spécialistes de l'espèce pour se former à la reconnaissance des traces et indices. Des gars de l'OFB vous présenteraient les démarches qu'ils mettent en place et vous apprendraient le bon discours à avoir localement* ».

Même si l'implication de l'association est faible en raison des limitations imposées par la DDTM, elle réfléchit au rôle qui pourrait lui être attribué tout en respectant son statut d'association à but scientifique, loin des débats passionnés. Dans un objectif pédagogique, F. Leboulenger propose d'ailleurs de réfléchir à des supports de communication et à l'organisation de conférences, comme le font déjà certaines associations, pour partager les informations et restituer les connaissances.

Nous allons maintenant rendre compte des entretiens que nous avons réalisés avec des associations plus militantes, dont la position en faveur du loup est clairement affichée et dont l'approche de la problématique est différente.

### 3.3.2 France Nature Environnement : nécessité de ménager chèvre et chou pour cohabiter

FNE est la plus importante fédération d'associations de protection de la nature en France. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 5 837 associations, regroupées au sein de 46 organisations adhérentes dont FNE Normandie. Nous avons rencontré Etienne Gaillard, coordinateur de l'association. Suite aux révélations qui annoncent la présence d'un loup dans le Pays de Bray, FNE Normandie publie un communiqué dithyrambique sur le loup (figure 36).

Si l'on peut comprendre l'enthousiasme que peut générer le retour du grand carnivore pour une association militante pour l'environnement, le parti pris, les mots et les tournures employées nous semblent inadaptés si l'on souhaite dialoguer ensuite avec les éleveurs. De son propre aveu, E. Gaillard revient sur cette publication maladroite : « *Si vous reprenez le communiqué de presse qu'on a réalisé en juillet, on dit que c'est une excellente nouvelle pour la biodiversité, qu'on est très heureux qu'il soit là. On l'est. En revanche, si vous tenez ce genre de discours à un éleveur, vous risquez d'avoir une problématique de dialogue qui va se poser parce qu'il ne s'agit pas d'être noir ou d'être blanc, mais que le retour du loup ne peut jamais être considéré comme quelque chose de positif pour les éleveurs. C'est au mieux un aléa qui a été pris en compte. S'il n'est pas pris en compte, ça peut être très problématique. Nous, on doit soigner notre discours. Donc, le communiqué de presse qu'on a fait en juillet, aujourd'hui je ne le referais pas tel quel. Mais, on reste des associations de protection de la nature, donc le but c'est de dire qu'il faut tout de même avancer dans ce débat* ».

---

<sup>48</sup> Cette formation à laquelle nous sommes conviée est reportée en raison de la crise sanitaire.

Depuis la fin de l'année 2019, la rumeur courait que le loup était présent dans la région Normandie. Suivant le phénomène de dispersion décrit par les spécialistes, Canis Lupus avait été observé dans la Somme en 2017, et un individu était photographié en août 2019 en Eure-et-Loir, à quelques kilomètres de la région normande. Certaines observations, font valoir qu'un individu est présent depuis la fin de l'année 2019 dans le pays de Bray. C'est en tout cas ce que l'Office Français de la Biodiversité semble accrédi-ter.

FNE Normandie se réjouit du retour du grand carnivore dans la région. La présence du loup, par son statut de super-prédateur est une bonne nouvelle pour la biodiversité normande. Dans la mesure où les conditions biologiques le permettent, sa présence est légitime en Normandie.

La présence de cet individu dans le pays de Bray ne signifie pas que le loup est de retour durablement en Normandie. Selon les critères de l'OFB, il faut deux ans d'indices de présences pour définir un espace comme zones de présence permanente pour le loup. N'ayant détecté qu'un individu pour le moment à la jonction de deux couloirs de dispersion de l'espèce (depuis la Belgique, et du centre de la France), la Normandie est encore loin de retrouver la densité des meutes qu'elle pouvait avoir dans le passé.

Le loup est une espèce protégée en France, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées dans la convention de Berne, ainsi que dans la directive faune-flore de l'union européenne. A ce titre il est impératif de protéger cette espèce fleuron de la biodiversité et de lui donner les conditions d'une implantation durable en territoire normand.

28 ans après le retour du loup en France, l'espèce poursuit sa progression dans le pays. A nous de travailler ensemble et dans le dialogue avec toutes les parties prenantes pour permettre de l'accueillir en pensant d'ores et déjà à une cohabitation la plus paisible possible entre lui et les activités humaines.

FNE Normandie

Figure 36 : Communiqué de presse en ligne sur le site Internet de FNE Normandie.  
Source : FNE Normandie.

FNE a créé un réseau loup à la fin des années 2000 composé des fédérations régionales où le loup est bien installé ou en phase de colonisation. Ce réseau, qui doit être composé d'au moins un salarié et d'un bénévole de chaque fédération, leur permet d'avoir un retour d'expériences au niveau des impacts du prédateur sur les troupeaux domestiques. La Normandie a rejoint ce réseau en 2020, suite à la présence avérée d'un individu en Seine-Maritime. L'association s'est donc portée volontaire auprès de l'OFB pour apporter son aide et avoir des correspondants, mais ces derniers leur ont répondu que pour le moment il n'était pas prévu de déployer un réseau de correspondants en raison des incertitudes concernant la présence d'un loup sur le long terme. FNE Normandie contacte également le GMN, qui n'est pas adhérent à FNE Normandie, et qui leur déclare qu'il est peut-être prématuré de s'intéresser à la problématique loup en Normandie puisque l'animal est à priori un jeune mâle qui pourrait être mobile et repartir pour trouver une femelle. Le GMN faisant figure d'autorité scientifique, il semble que pour FNE leur investissement dans le dossier loup en soit resté là, « *même si cette posture a été déplorée par la coordinatrice du réseau loup de FNE, Stéphanie Morelle, qui considère que la problématique loup c'est quelque chose dont il faut s'occuper en amont de façon à sensibiliser les agriculteurs et faire en sorte que ceux-ci soient prêts si jamais il y a un retour du loup et des attaques plus fréquentes* ».

Aucune démarche de prise de contact avec les éleveurs et propriétaires ovins n'a été initiée en attendant de voir ce que signifie réellement le retour du loup en Normandie. Pourtant, FNE n'écarte pas la possibilité de mettre en place des actions de sensibilisation et de créer un poste pour s'intéresser de plus près à ce sujet.

### 3.3.3 AVES France : association consciente des enjeux, mais freinée dans son envie d’agir

AVES France est une association de protection de la nature et des animaux sauvages libres ou captifs. L’une de ses missions est la cohabitation avec les grands prédateurs (ours, loups, lynx). Nous avons rencontré son fondateur et président, Christophe Coret. Averti du retour du loup dans la presse, il ne dispose que de peu d’informations jusqu’à ce que la DDTM décide de lui apporter plus de détails lors d’un procès qui les oppose. En effet, en juillet 2020, le Préfet de Seine-Maritime signe un arrêté qui autorise l’abattage de 1430 renards. Plusieurs associations de protection de la nature et de la faune sauvage (LPO, l’ASPAS, FNE, GMN), s’unissent et dénoncent cette décision. Un recours pour l’annuler est déposé. C. Coret nous explique : « *L’année dernière, on a attaqué la DDTM au tribunal administratif suite à un arrêté renard qu’ils avaient pris. Ça ne s’est pas très bien passé. Le renard, ça a été un gros sujet. En plus d’être déclaré ESOD, ils avaient pris un arrêté pour en tuer 1430 de jour comme de nuit, sans aucune justification. Ils ne savaient pas le justifier. Au tribunal administratif, ils n’ont pas su défendre leur arrêté. En plus en Seine-Maritime, on a un Indice d’Abondance Kilométrique (IKA) parmi les plus faibles. En attaquant, on a vu les données, sinon on ne sait pas. On leur a dit "pourquoi 1430 renards ?", "savez-vous combien il y a de renards en Seine-Maritime ?", réponse "non". Alors, pourquoi 1430 ? Un chiffre qu’ils ont sorti de je ne sais quel chapeau. Ils ont dit qu’une année ils avaient été appelés parce qu’il y avait un renard dans un établissement scolaire ... Ok, il y a des renards en ville, ce n’est pas dramatique. L’argument des maladies revient sans arrêt. Forcément, on n’est pas d’accord. La DDTM nous a dit que si on ne prenait pas ces arrêtés-là, ils allaient les braconner ou les empoisonner. Ils font déjà ce qu’ils veulent avec les renards le reste de l’année, ce n’est pas la peine d’en rajouter. On a vraiment un problème de cohabitation avec le sauvage* ». En septembre, le tribunal administratif de Rouen a finalement ordonné la suspension de l’arrêté en urgence. Dans ce contexte un peu tendu, la DDTM échange avec AVES France sur la configuration de la situation par rapport au loup et les difficultés qu’il crée. L’association décide d’aller rencontrer un éleveur professionnel à Mesnières-en-Bray pour envisager des moyens de protection, mais il semble que l’association ait été freinée dans son élan : « *Après, il y a eu le confinement et j’ai contacté la DDTM pour savoir si on devait aller installer des protections, ils m’ont dit que le loup n’était plus dans le secteur et qu’on attendait de voir s’il revenait vraiment faire des attaques sur son exploitation* ». Pourtant le Président de l’association était prêt à investir du temps et de l’argent : « *Nous avec la DDTM et l’OFB, on a dit qu’on était prêt à débloquer de l’argent pour mettre en place rapidement des moyens de protection. Puisque pour l’instant ils sont sur des crédits d’urgence* ».

Comme dans d’autres régions en front de colonisation, on observe une tendance à agir une fois que l’incendie est déjà parti, comme en témoigne C. Coret : « *À chaque fois, dans tous les départements c’est la même chose. Il faut qu’il y ait des premières attaques pour se dire "le loup est là, il faut faire quelque chose"* ». La lenteur de l’administration pour détecter et démontrer la présence du loup est souvent pointée du doigt : « *On n’est pas prêts, on ne sait pas quelle stratégie adapter, on a un élevage un peu particulier, en plus de l’élevage de plaine ... Ça représente des métrages de clôture importants et on n’a pas de solution à leur proposer, c’est un peu ce que je reproche à l’État. On sait que ça va se développer partout et on attend d’être confrontés au problème pour trouver des solutions* ». L’association aimerait travailler sur quelques exploitations, tester des différentes méthodes comme les clôtures et suivre leur efficacité comme nous l’explique C. Coret : « *Ce serait plus de la surveillance, histoire de voir comment réagit le prédateur face à la clôture, de pouvoir avoir les images pour comprendre ce qui ne va pas dans ce qu’on propose et pouvoir lancer des effarouchements à distance. Des choses qui pourraient le surprendre et le faire partir en sachant qu’il ne faut pas que ça coûte trop cher si certains n’ont pas de subventions. Et puis, le but aussi ce serait de pouvoir convaincre l’État que le cadre juridique n’est pas adapté pour les subventions et le remboursement d’attaques.*

*L'idée est de tester (...) Il faudra peut-être faire évoluer le cadre juridique ». En effet, plusieurs spécialistes dont l'éthologue Jean-Marc Landry<sup>49</sup>, s'accordent à dire que le PNA Loup n'est pas adapté à la réalité du terrain dans les zones nouvellement colonisées.*

*AVES France reconnaît, malgré le manque d'anticipation, la réactivité et l'efficacité de l'administration dans la gestion de la situation en Seine-Maritime. Toutefois, elle regrette le manque de communication et souhaiterait un peu plus de délégation pour pouvoir apporter son aide : « À la DDTM, ils m'ont dit qu'ils ne voulaient pas créer de comité de suivi. Nous, on voudrait mettre en place des choses, mais on a accès qu'aux contacts que la DDTM nous donne. Il faudrait qu'ils sachent qu'on peut être là en appui. Là, par exemple, on a un peu d'argent de côté, ça pourrait être une enveloppe à débloquer en urgence s'il y a besoin. Encore faut-il que les gens qui ont des attaques le sachent et qu'on puisse travailler avec eux. Tout ça ne peut être mis en place que si on a des interlocuteurs. De temps en temps, on parle avec la DDTM, avec l'OFB c'est un peu difficile parce qu'ils sont peu disponibles ».*

*Pour l'association qui travaille sur la thématique du loup dans d'autres départements, il y a urgence à prendre en main la situation, même si le prédateur ne reste pas durablement sur le territoire : « Dans la Nièvre, la réponse de la préfecture, ça a été un comité loup qui se réunit une fois par an. Quand les éleveurs ont demandé ce qu'ils pouvaient faire, ils ont répondu qu'ils avaient acheté une clôture et qu'ils allaient devoir se la passer ... Forcément, ils cherchent les réponses ailleurs si l'administration ne leur apporte pas de solution. C'est les syndicats agricoles, les chambres d'agriculture, les collègues d'autres régions, des gens qui ne sont pas forcément prêts à trouver des solutions... C'est comme ça que ça monte et qu'ils réclament des tirs et c'est vraiment ce qu'on voudrait essayer d'éviter. Je pense que même s'il n'y a qu'un loup, il faut qu'on s'occupe dès maintenant du problème. Ils ne sont pas très nombreux à l'OFB et la DDTM, c'est toujours sur eux que ça tombe les constats d'attaques etc. ils ont déjà plein d'autres missions. Il y a un moment pour eux, ça va devenir complètement ingérable. Si on arrive, comme dans certains départements comme l'Ariège, où on a appris dernièrement que sur les trois dernières attaques, ils disent au berger de faire le constat lui-même et d'envoyer des photos car de toute façon ça passe en dégât ... S'il n'y a plus le contact et un côté rassurant, on a perdu la partie. Ils s'échangent déjà tous les infos, ça va vite avec le téléphone. Si on n'est pas là pour les accompagner, il ne faudra pas longtemps pour qu'ils s'organisent ».*

*Forte de son expérience dans d'autres départements, il semble qu'il y ait eu une réflexion sérieuse de l'association sur la thématique du loup en Seine-Maritime qui leur a permis de cerner les enjeux et les points faibles du dossier. Volontaire, l'association a monté un projet national pour accompagner les éleveurs touchés par les prédateurs d'ours ou de loups et espère être financée. Elle est prête à investir du temps et de l'argent pour participer aux efforts collectifs que nécessite le processus d'acceptation de l'espèce sur le territoire par ses différents acteurs : « C'est une question de moyens, pas une question technique. Si on a des gens volontaires, mais qui n'ont pas d'argent et qui sont hors des critères de subventions, notamment les particuliers, ça peut être notre rôle de demander des financements publics pour les accompagner. C'est le sens du projet que j'ai déposé. Je ne suis pas sûr que ce soit accepté. C'est des montants importants parce que c'est des dispositifs un peu chers. Ça fait un peu subvention déguisée pour l'agriculture. Ce n'est pas notre rôle de payer pour eux, mais est-ce qu'on a d'autres moyens ? On sera peut-être obligés d'en arriver là ».*

---

<sup>49</sup> Biologiste et éthologue suisse, il a créé l'Institut pour la Promotion et la Recherche sur les Animaux de protection (IPRA) en 1997.

## CHAPITRE 3 : CONCLUSION

Ce troisième chapitre consacré aux entretiens avec les différents acteurs du territoire seinomarin nous a permis de rendre compte des profils très différents que nous avons interrogés sur la thématique du loup. Dans le cadre de notre enquête, il était important d'aller à la rencontre de ces acteurs puisque la question du partage du territoire ne se résume pas uniquement aux activités agricoles et d'élevage. On parle de multi-usage du territoire, c'est-à-dire que sous sommes tous des usagers du territoire. Ainsi, si l'on souhaite passer du conflit de territoire au partage de l'espace, il faut prendre en compte tous les acteurs et identifier les divers enjeux qui en émanent.

Dans un département où l'on s'est habitué à vivre sans lui, le loup pointe à nouveau le bout de son museau et amène avec lui des questions et des incertitudes qui nécessitent une réflexion collective sur le long terme. Cependant, il semble que l'administration ait choisi de limiter ses interactions avec les acteurs de son territoire afin de garder le contrôle de la situation. Les associations de protection de la nature semblent avoir à l'esprit qu'on ne peut être en faveur du retour du prédateur, ennemi pour certains, et laisser le monde agricole en assumer l'entière responsabilité. C'est pourquoi, celles que nous avons rencontrées affichent, à des degrés différents, la volonté de jouer un rôle de médiateur et de s'impliquer dans l'accompagnement de solutions financières et techniques adaptées à un contexte différent des zones de plaines. Il est intéressant de constater que l'on retrouve chez d'autres acteurs, historiquement moins favorables au loup, les mêmes reproches envers l'administration et la même demande d'implication, bien que leurs intérêts soient différents. Si plusieurs acteurs soulignent la réactivité des agents du département, ils déplorent l'effet de surprise que génère toujours le loup auprès des services de l'État, alors que la dynamique de la population lupine montre une tendance à coloniser de nouveaux territoires vers le nord du pays. La coordinatrice du réseau Loup-Lynx de l'OFB, N. Pfeiffer, nous a confié fin avril 2020 que des agents avaient été formés dans les 5 départements normands, à raison de 4 agents par départements. Ce chiffre pourrait être revu à la hausse dans l'Eure, l'Orne et la Seine-Maritime qui sont considérés comme les territoires les plus favorables compte tenu de l'aire de dispersion actuelle. D'octobre 2019 à novembre 2020, les agents de l'OFB de l'Eure sont intervenus sur cinq constats de prédation sur ovins, la présence du loup étant suspectée. Cependant, les indices ont tous été classés soit « non retenus », soit « invérifiables » (annexe IX).

Aujourd'hui, il semble que le loup ait disparu du département. La dernière prédation remonte au 11 février 2021, à Brémontier-Merval au sud du Pays de Bray, à proximité de la forêt de Lyons, dans l'Eure. À notre connaissance, il n'y a pas eu d'attaque dans les départements voisins. Qu'est-il devenu ? Il se murmurait qu'il avait été observé plusieurs fois blessé à une patte. Parti pour mieux revenir, choix d'une nouvelle destination, mort accidentelle ou intentionnelle ? Comme toujours le loup garde sa part de mystère.

Premier épisode lupin depuis un siècle, la Normandie connaîtra-t-elle une suite ?

## CHAPITRE 4 : Identifier les zones de tensions potentielles pour une gestion intelligente du loup

Depuis leur retour en France au début des années 1990, les loups recolonisent progressivement le pays (figure 37). Leurs aires de dispersion et de répartition ne se limitent plus à l'arc alpin du sud vers le nord : ils sont aujourd'hui présents de façon occasionnelle ou régulière dans les régions de la moitié nord de la France. Doués d'une grande plasticité écologique et d'une capacité de dispersion exceptionnelle, les loups parcourent des centaines de kilomètres, s'adaptent à divers environnements (forêts, montagnes, plaines etc.) et s'habituent aux espaces anthropisés. Le PNA Loup 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage prévoit des mesures de soutien et de protection des troupeaux domestiques, seulement celles-ci s'appliquent en grande partie à l'élevage ovin en montagne. Ces mesures sont difficilement transposables et applicables dans les zones en front de colonisation, le plus souvent, dans un contexte de plaine<sup>50</sup>. Les individus erratiques qui conquièrent ces nouveaux territoires évoluent donc dans un environnement particulier dont les caractéristiques diffèrent de ce qu'ils connaissent, d'où la nécessité pour certains scientifiques de s'intéresser au comportement individuel des prédateurs pour limiter les prédateurs. Pour l'éthologue Jean-Marc Landry, « *il n'existe pas un loup générique mais des loups avec des personnalités différentes, un intérêt inégal pour le bétail et des réponses contrastées face aux mesures de protection* ».

En Normandie, la pratique de l'élevage ovin professionnel est plutôt extensive et constitue souvent une activité complémentaire ou de loisir (voir 1.2.1) qui contribue à la diversité des activités agricoles de la région et de ses paysages. Le retour du prédateur de façon plus régulière n'étant probablement plus qu'une question de temps, il convient de mener une réflexion en amont pour anticiper son arrivée et de prévoir les zones de conflits potentiels afin d'apporter une réponse adaptée aux éleveurs et d'encourager l'acceptabilité de l'espèce sur le territoire. Pour cela, nous allons nous intéresser aux caractéristiques biogéographiques<sup>51</sup> de la Normandie en adéquation avec les besoins de ce grand prédateur. La connaissance du territoire permet de cerner les caractéristiques qui pourraient influencer l'installation du loup. Ensuite, nous présenterons une méthode de diagnostic des zones d'élevage dans la région afin de pressentir les exploitations et les zones vulnérables et susceptibles d'être concernées par des prédateurs. L'identification de ces zones doit permettre d'élaborer une stratégie de communication en prévention du retour de l'espèce et de raisonner sur les conséquences du retour du loup sur les activités agricoles et cynégétiques. Au-delà de la méthode, nous aurions aimé présenter des premiers résultats, seulement cet exercice nécessite plus de temps que ce que nous avons imaginé. Toutefois, rappelons que l'état de nos recherches est prospectif et que les réflexions présentes dans les pages suivantes pourraient servir de pistes pour assurer la continuité de notre travail au-delà du cadre du Master 1 GAED.

Enfin, nous étudierons les dispositifs d'effarouchement et de protection qui pourraient être mis en place dans un contexte de plaine. Pour cela, nous nous intéresserons à la situation dans la Meuse où associations d'éleveurs et de protection de la nature travaillent main dans la main pour trouver des solutions adaptées et efficaces pour limiter les prédateurs sur les troupeaux domestiques.

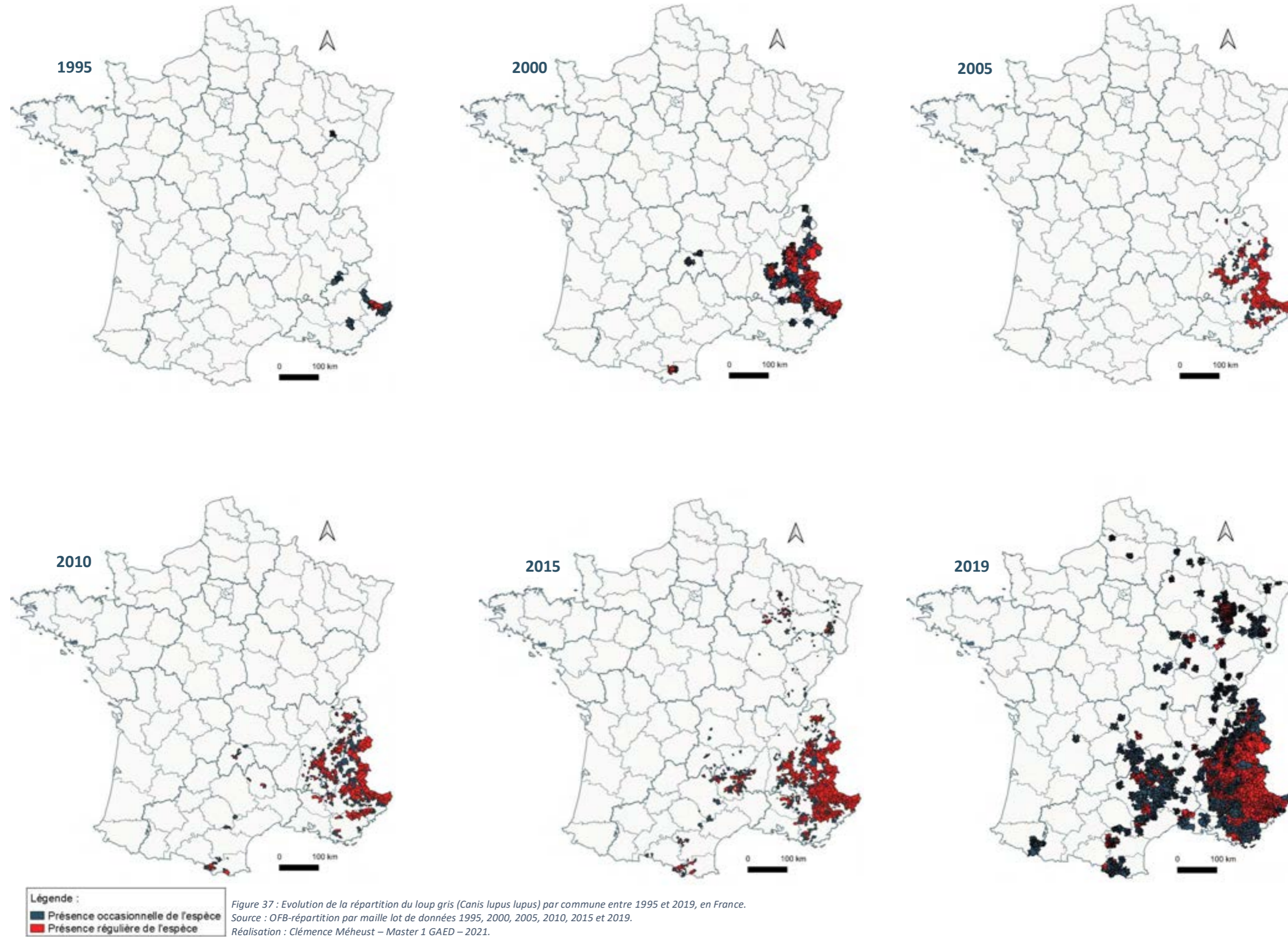
---

<sup>50</sup> En 2011, la présence du loup est avérée dans le Massif vosgien (premier cas de reproduction en 2013). Le prédateur fait ensuite une arrivée remarquable dans le département de la Meuse en 2013 où des attaques sur les troupeaux domestiques sont recensées dans des zones de plaine, une première nationale.

<sup>51</sup> La biogéographie est l'étude scientifique de la distribution des espèces végétales et animales à la surface du globe et des changements qui affectent cette distribution.



Evolution de la répartition du loup gris (*Canis lupus lupus*) par commune entre 1995 et 2019, en France.



## 4.1 Les caractéristiques biogéographiques de la Normandie

### 4.1.1 Chevreuils européens et sangliers

Dans la première partie de ce mémoire (1.2), nous nous sommes intéressés à l'étude du contexte socio-territorial et paysager de la Normandie. Nous avons vu que la région est marquée par la prédominance de l'élevage bovin et que l'élevage ovin y est une activité complémentaire voire même de loisir. Divisée en trente PRA, elle offre une diversité de paysages entre plaine et bocage où le taux de boisement est plutôt faible, même s'il tend à s'accroître. Nous verrons dans la partie suivante que certains éléments du paysage et les conditions environnementales peuvent être considérés comme des facteurs aptes à favoriser la prédation. Si les loups sont à l'origine de dommages sur les troupeaux domestiques, la majorité de leur régime alimentaire repose sur la consommation de faune sauvage. C'est la raison pour laquelle nous avons jugé utile de nous intéresser aux caractéristiques biogéographiques de la Normandie et d'étudier les densités de population des ongulés sauvages (cerf élaphe, chevreuil et sanglier) dans la région, dont le loup est le seul prédateur naturel. Des études scientifiques montrent qu'une faible densité d'ongulés sauvages sur un territoire favorise les attaques sur les troupeaux domestiques (Petridou *et al.*, 2019), tandis que d'autres tendent à affirmer l'inverse (Treves *et al.*, 2004). Une approche centrée sur les individus et sur la façon dont ils intègrent les proies domestiques et sauvages à leur territoire pourrait peut-être aider à déterminer le risque d'attaque.

En Normandie, deux espèces d'ongulés sauvages sont systématiquement présentes : le chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) et le sanglier (*Sus scrofa scrofa*) qui fréquentent aussi bien les milieux forestiers que les zones de grandes cultures (figures 39 et 40). Parfois trop chassées, ces populations d'ongulés sauvages ont été réintroduites en France à partir de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Depuis, elles sont l'objet de mesures de régulation de leurs prélèvements. La diminution de la pression de chasse, le développement des cultures et l'agrainage favorisent leur expansion et font de ces deux mammifères des espèces communes en Normandie (figures 38 et 41). Animal tout terrain, le sanglier fait également preuve d'une forte prolificité et d'une grande capacité d'adaptation qui lui permettent de coloniser des milieux variés. Sur un territoire en présence de ces deux espèces, les prédatons se porteront le plus souvent sur le cervidé. Avec une telle abondance des proies dans la région, l'installation du loup ne dépend donc pas uniquement des ressources trophiques, mais plutôt de l'acceptation de sa présence par les populations locales et des caractéristiques du terrain qui lui offrent ou non des lieux sûrs pour sa reproduction (Vignon, 2015).

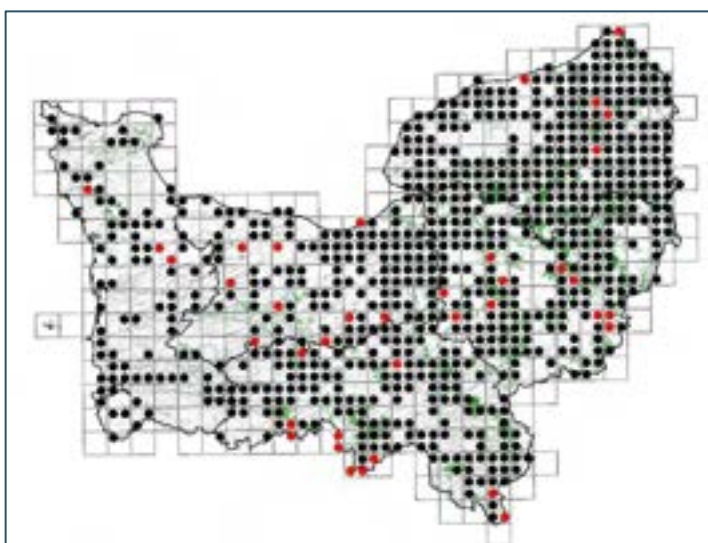


Figure 38 : Carte de répartition du sanglier en Normandie.  
Source : GMN.

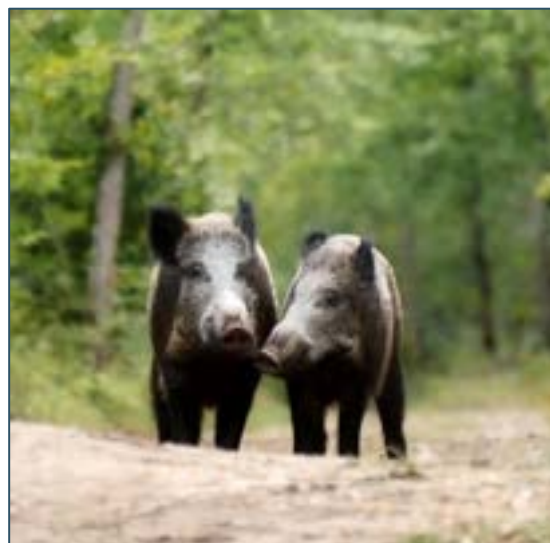


Figure 39 : Couple de sangliers.  
© Philippe Lustrat – 2019.

Grâce au portail cartographique de données sur la faune sauvage de l'OFB, Carmen, nous avons extrait les informations concernant la répartition et les tableaux de chasse des trois espèces d'ongulés sauvages qui nous intéressent : cerf élaphe, chevreuil et sanglier. Nous avons ensuite cartographié ces données qui sont représentées dans les figures 42 et 43. Ces données indiquent uniquement la présence de l'espèce et les prélèvements réalisés (chevreuil européen et sanglier, données 2018 ; cerf élaphe, données 2015). Elles ne représentent pas l'abondance des populations. Pour des résultats plus scientifiques, nous aurions eu besoin de mener une étude basée sur des indicateurs de changement écologique (ICE) et une analyse des indicateurs biologiques d'abondance qui auraient permis de traduire les variations de l'abondance relative des populations d'ongulés sauvages en Normandie. Chaque année, l'ONF parcourt 22 circuits pour mesurer l'indice nocturne (IN) qui renseigne sur l'abondance des populations de cerfs élaphe. Pour les chevreuils, 194 circuits sont établis (représentant une longueur totale de 982 km) pour mesurer l'indice kilométrique (IK) des populations de chevreuils et 2700 placettes d'un mètre carré sont analysées chaque année pour mesurer l'abrutissement<sup>52</sup> de la végétation et donc l'état des populations de cervidés.



Figure 40 : Chevreuil européen.  
© Philippe Lustrat – 2019.



Figure 41 : Carte de répartition du chevreuil européen en Normandie.  
Source : GMN.

Pour les chevreuils (figure 42), l'Eure est le département qui réalise le plus de prélèvements en 2018 avec 6937 individus, suivi par l'Orne avec 6363 individus. Le Calvados arrive à la dernière place avec 4404 animaux prélevés la même année. Le Calvados et la Manche voient leur population de chevreuils se développer notamment grâce à leur linéaire de haies. Quant aux sangliers (figure 43), l'Eure arrive également en première position avec 9566 prélèvements, alors que dans la Manche, cinq fois moins d'individus ont été prélevés, soit 1784 en 2018.

<sup>52</sup> Consommation de broussailles et de jeunes arbres par la faune sauvage.

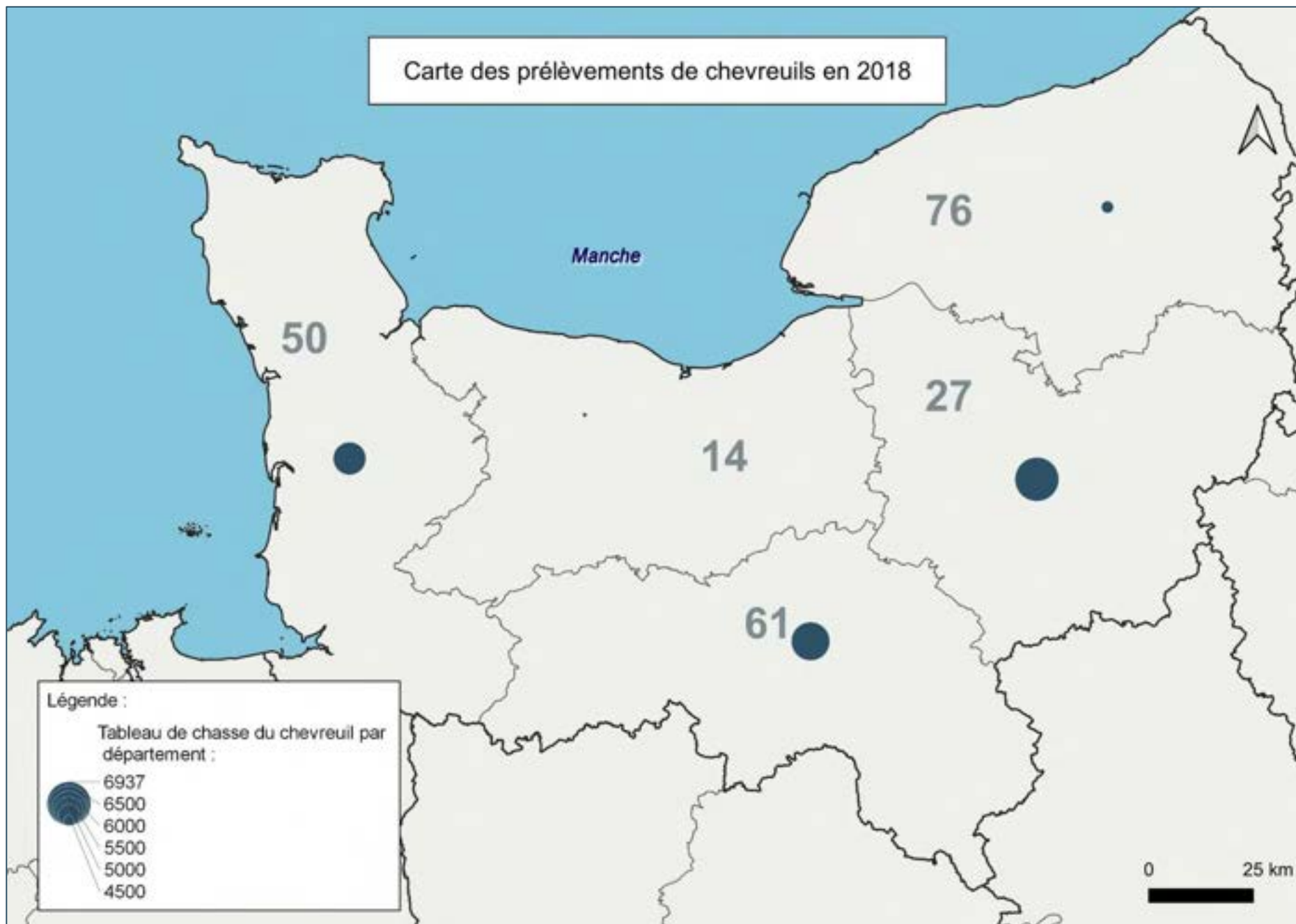


Figure 42 : Cartographie des prélèvements de chevreuils en 2018.  
 Source : Admin-Express 2020 – OFB Lot de données 2018 Chevreuils.  
 Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

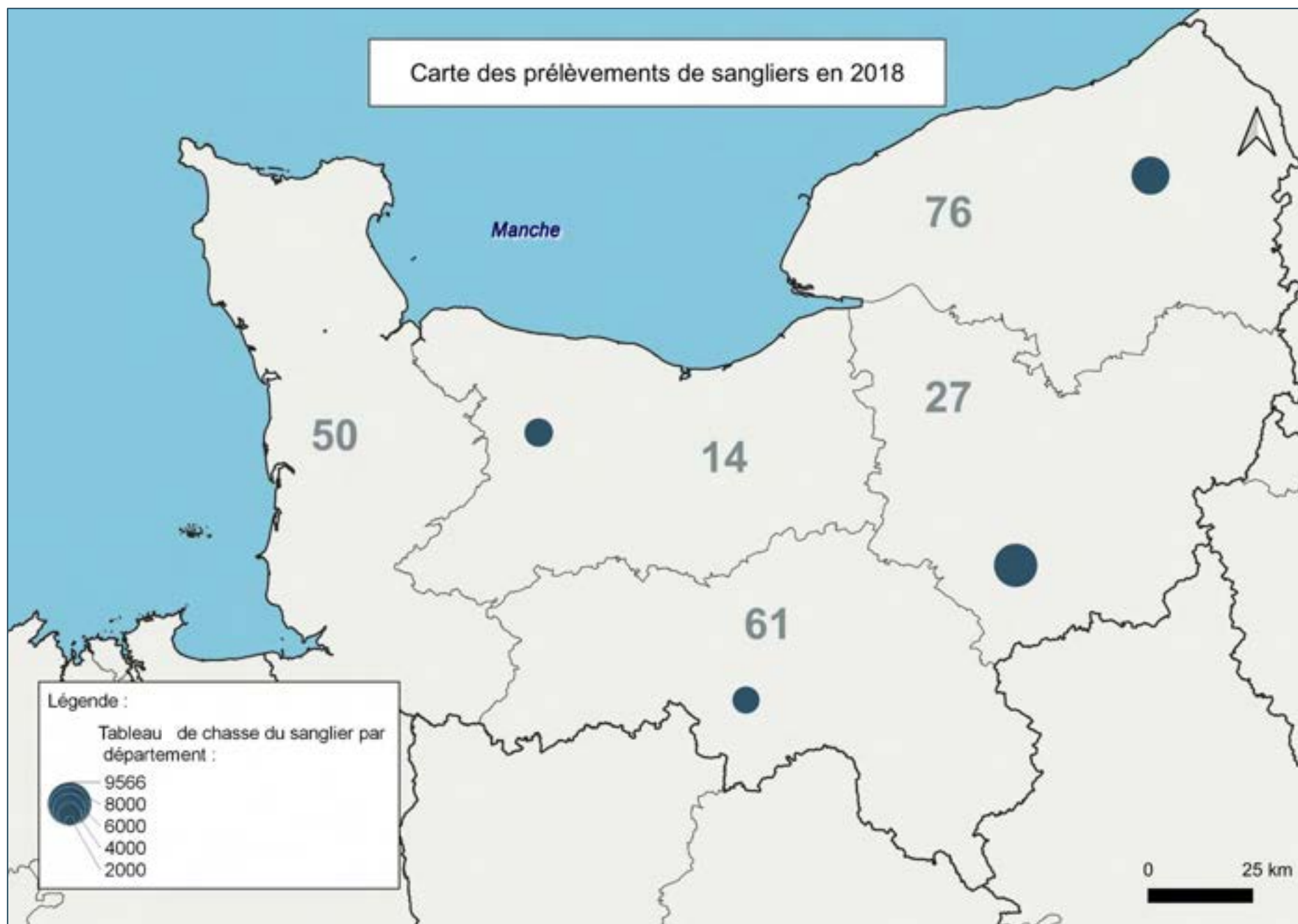


Figure 43 : Cartographie des prélèvements de sangliers en 2018.  
 Source : Admin-Express 2020 – OFB Lot de données 2018 Sangliers.  
 Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

#### 4.1.2 Cerfs élaphe

Le cerf élaphe (figure 44) est le plus grand des cervidés français<sup>53</sup>. En Normandie, ses populations sont très localisées (figure 45) et son abondance relativement récente. Sa présence est commune dans les grands massifs forestiers de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne. Dans les départements du Calvados et de la Manche, seule la forêt de Cerisy accueille ce grand cervidé. Dans l'Orne, la population de cerfs a été multipliée par 3 ces 25 dernières années. Avec un taux de couverture de 18%, le PNR Normandie-Maine abrite une population de cerfs importante devenue l'emblème du PNR. En revanche, pour des raisons de sécurité routière, le cerf élaphe est exclu de certains massifs forestiers qui pourraient l'accueillir, à l'exemple de la Forêt de Bord dans l'Eure (entre Pont-de-l'Arche et Louviers). L'Eure arrive toujours en tête des prélèvements avec 1183 cerfs abattus en 2015 contre 2 dans la Manche (figure 46).

Comme les loups, mais dans une moindre mesure, les jeunes cerfs se dispersent à plusieurs dizaines de kilomètres de leur lieu de naissance et recolonisent le territoire. Contrairement au chevreuil à qui il arrive parfois de se regrouper, le cerf élaphe est une espèce sociale qui évolue en harde, généralement conduite par une biche dominante, souvent plus âgée.



Figure 44 : Cerf élaphe.  
© Philippe Lustrat – 2019.

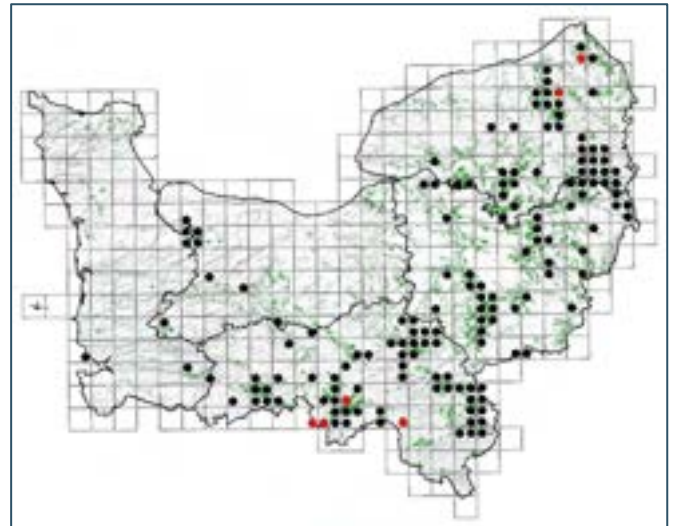


Figure 45 : Carte de répartition du cerf élaphe en Normandie.  
Source : GMN.

Nous venons de rendre compte de l'abondance de la grande faune en Normandie afin de montrer que la ressource trophique ne serait pas un frein à l'installation du loup dans la région. De plus, il convient de garder à l'esprit l'opportunisme du prédateur qui peut, en plus de se nourrir des animaux domestiques, chasser la petite faune, comme le lièvre et le lapin.

Si cette abondance d'ongulés sauvages réjouit les amoureux de la nature, la question de l'équilibre forêt/faune inquiète ceux qui entretiennent avec elle un lien plus pécunier et peut-être moins affectif. C'est pourquoi nous allons maintenant nous interroger sur la nature du rôle écologique que le loup pourrait jouer quant à la régulation des ongulés sauvages dans une zone de plaine.

<sup>53</sup> 1, 40 m au garrot pour 130 à 180 kg chez les mâles ; 80 à 110 kg chez les femelles.

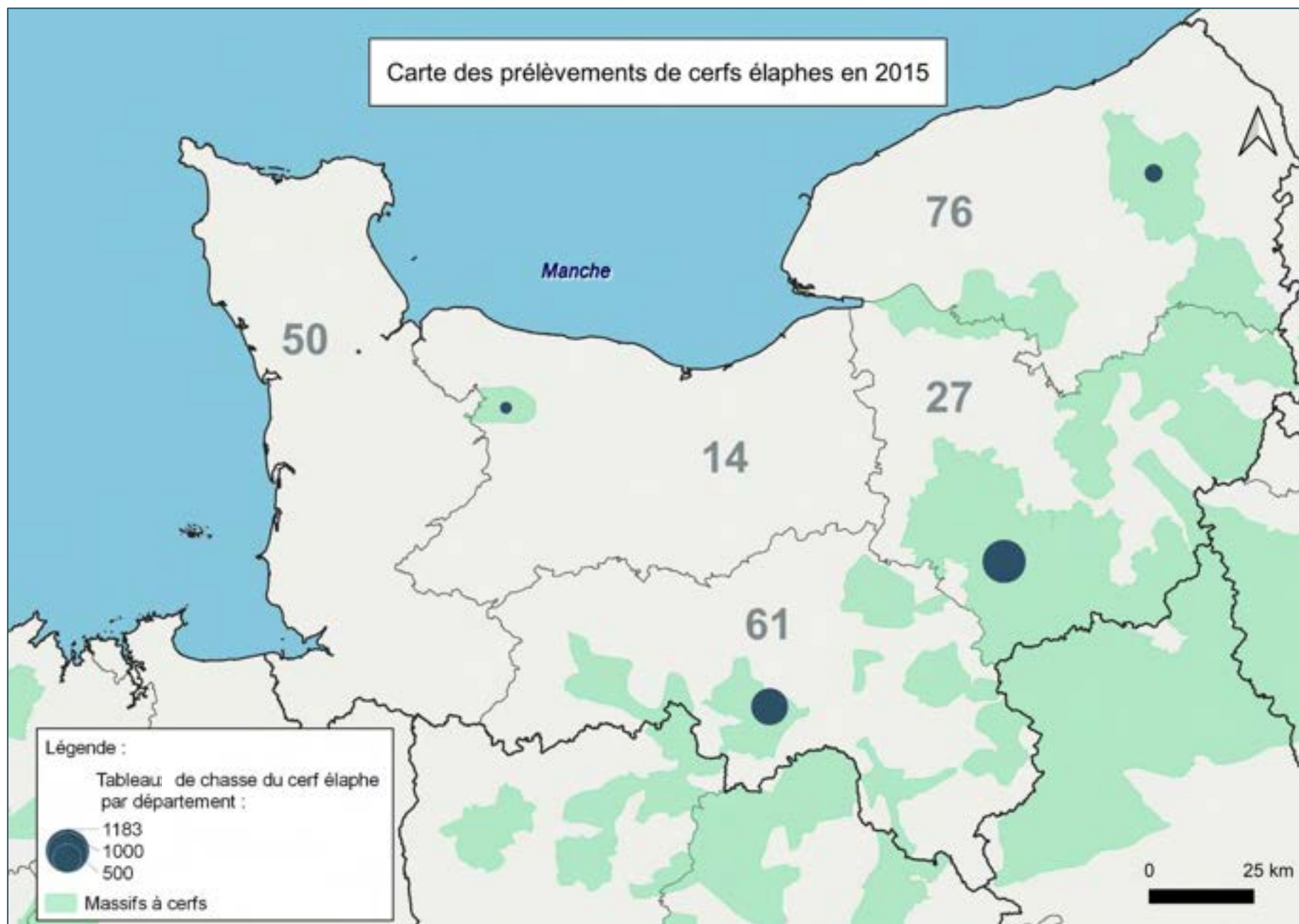


Figure 46 : Cartographie des prélèvements de chevreuils en 2018.  
 Source : Admin-Express 2020 – OFB Lot de données 2015 Cerfs élapes.  
 Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

#### 4.1.3 Quel rôle écologique pour le loup en plaine ?

Les populations d'ongulés sauvages et notamment de cervidés font l'objet de suivis qui permettent d'évaluer leur impact sur la flore et ainsi adapter les plans de chasse. En effet, les chevreuils comme les cerfs sont des herbivores et se nourrissent en partie de jeunes pousses, d'écorces, de bourgeons et de feuilles d'arbres. Ils sont accusés de représenter une menace pour l'avenir de la forêt créant un déséquilibre pour la diversité et la régénération de celle-ci. Les terres normandes n'étant plus peuplées de grands prédateurs, la gestion de la faune sauvage s'effectue donc au fusil, par le biais de prélèvements prévus dans les plans de chasse<sup>54</sup>. On parle d'équilibre agro-sylvo-cynégétique défini dans le code de l'environnement par la capacité « *à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. Il est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés. (...) L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné* ».

Dans l'hypothèse d'un retour du loup sur le long terme, le prédateur pourrait-il avoir un rôle de régulateur naturel ? Dans le parc national de Yellowstone aux États-Unis, des loups capturés au Canada ont été réintroduits en 1995 après avoir disparu dans les années 1930. Les populations de wapitis (*Cervus canadensis*) menaçaient alors la végétation de disparaître malgré les efforts cynégétiques. Plusieurs études scientifiques ont mis en évidence les bienfaits de la présence du prédateur dans le plus vieux parc naturel du monde. Les populations de cerfs ont diminué et leur comportement a changé. La peur du prédateur leur a fait éviter certains endroits du parc où la végétation a recommencé à pousser. La régénération des arbres est à l'origine de l'augmentation des effectifs d'oiseaux, migrateurs et sédentaires. Les castors ont eux aussi fait leur retour dans le parc et participent activement à la renaturation des milieux aquatiques. Les retenues d'eau créées par ces rongeurs semi-aquatiques ont également permis le retour des loutres, des poissons, des reptiles, des batraciens etc. Les loups ont aussi diminué la population de coyotes et les effectifs de micromammifères et de lagomorphes ont eux aussi augmenté permettant à d'autres prédateurs, comme les rapaces, de se maintenir dans ce nouvel écosystème. Aussi, il se pourrait que le loup permette à certaines espèces de s'adapter aux changements climatiques. Dans le parc, il a été observé que certains cervidés résistent mieux aux hivers de moins en moins rigoureux, au détriment des animaux qui se nourrissent des cadavres des plus faibles qui ne parviennent pas à surmonter la saison. Les biologistes constatent que les loups, une fois repus, délaissent leurs proies permettant ainsi aux animaux nécrophages de survivre. Cet exemple fait prendre conscience de l'importance du respect de la chaîne trophique et de la prise en compte des grands prédateurs dans l'équation complexe d'un écosystème.

Pour Vincent Vignon, écologue, il ne faut pas attendre du retour des loups les mêmes effets qu'outre Atlantique dans nos régions de plaine. Pour lui, l'organisation spatiale des cerfs est davantage déterminée par l'évitement de l'humain que par l'évitement du prédateur. Il illustre son propos par les résultats d'une étude menée au Canada (Van Beest *et al.*, 2013) : « *Les changements d'occupation de l'espace des biches en fonction de la présence (ou non) des loups a été suivie, à l'échelle journalière,*

---

<sup>54</sup> Les plans de chasse ont été initiés en 1963 et étendus à toute la France pour les cervidés en 1979. Le plan de chasse est arrêté et mis en œuvre par le Préfet. Il s'agit d'attribuer pour un territoire donné, un quota maximal (et souvent aussi minimal) de spécimens d'une espèce à prélever pour une ou plusieurs saisons de chasse afin de garantir une bonne gestion des équilibres naturels en régulant les effectifs de population et en participant au financement des dégâts de gibier (FNC).



*hebdomadaire et mensuelle et ce pendant une année complète. Les biches montrent une fidélité à leurs sites habituels basée sur la richesse végétale, fidélité qui diminue avec la proximité des loups. Ceci est sensible à l'échelle de la journée ou de la semaine. De manière moins notable, la fidélité des biches aux sites de prédilection diminue en présence de meutes à effectif plus élevé. En revanche, aucune relation n'est notée à l'échelle mensuelle, démontrant ainsi l'effet des échéances brèves de pression de prédation sur le comportement des proies. Ainsi, les biches réagissent à la pression de prédation sous une forme d'«action-réaction» à court terme en utilisant d'autres milieux pour se protéger des prédateurs, quitte à ce que ceux-ci soient moins propices sur le plan alimentaire durant la courte période à risque ». Il explique que les interactions prédateurs-proies observées sur de vastes territoires, comme Yellowstone, se déploient grâce à une échelle d'espace et de temps compatibles avec des espèces qui ont besoin d'un grand domaine vital. Pour lui, il serait difficilement possible de constater les mêmes fonctionnements écologiques dans nos territoires de plaine dont la superficie est trop restreinte. Aussi, les zones de plaine en front de colonisation n'ont pas un effectif de loups suffisamment nombreux pour constater les mêmes effets et elles n'offrent pas ou peu de refuges qui faciliteraient la reproduction du prédateur.*

Dans la partie suivante, nous allons essayer de voir quelle méthode nous pourrions appliquer pour deviner les zones de tensions potentielles et anticiper le retour du loup afin que les éleveurs ne soient pas totalement démunis face à cette arrivée.

## 4.2 La méthodologie du diagnostic

### 4.2.1 Vulnérabilité : Identifier les facteurs potentiels d'exposition au risque d'attaque

L'arrivée du loup en Normandie pose question quant à la façon dont les activités d'élevages ovin (déjà fragile) et bovin, pourraient réagir. Les bovins sont des animaux moins vulnérables que les ovins ou les caprins, toutefois le risque de prédation n'est pas entièrement écarté. Les loups sont aux portes de la Normandie et il est important d'identifier maintenant les zones et les exploitations les plus vulnérables pour ensuite diminuer le risque de prédation, limiter les dommages et proposer des solutions adaptées aux différents contextes. Nous avons donc essayé de réfléchir à une méthode de diagnostic qui pourrait servir d'essai pour modéliser le risque de prédation en Normandie. Cette partie s'inspire de recherches déjà menées dans d'autres régions, comme dans le Grand-Est où le PNR de Lorraine et l'ENSAIA (Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires) de Nancy ont réalisé en 2020 une étude sur la protégeabilité des troupeaux ovins face à la prédation du loup. Tout d'abord, il convient de définir ce que l'on entend par la « *vulnérabilité* » d'une exploitation. Il s'agit de l'exposition au risque d'attaques. Les facteurs d'exposition peuvent être en lien avec les contextes paysager et environnemental ainsi que le type d'exploitation et la conduite de l'élevage (figure 47). Pour déterminer ces facteurs de risques potentiels, il serait judicieux de réaliser en amont des entretiens avec les éleveurs dans des secteurs géographiques préalablement définis en fonction des systèmes d'élevage et en croisant les données techniques avec les données géographiques afin d'obtenir un échantillon représentatif de la région. Ces entretiens devraient également permettre de comprendre les techniques et les pratiques de l'éleveur. Ici, nous aimerions mettre en avant que les systèmes d'exploitation sont intimement liés aux caractéristiques du territoire. Dans l'objectif d'apporter une expertise pluridisciplinaire et de favoriser le dialogue territorial, il faudrait compléter ces entretiens par les avis de différents acteurs (professionnels de l'élevage, spécialistes du loup etc.). Page suivante, des exemples des principaux facteurs identifiés lors de nos recherches bibliographiques sont recensés.

Contextes paysager et environnemental :	Type d'exploitation et conduite de l'élevage :
Localisation de l'exploitation	Taille, âge du troupeau
Exploitation et usages du territoire / Tranquillité du milieu	Charge de travail et main d'œuvre disponible
Proximité avec l'exploitation et/ou les habitations <sup>55</sup>	Surveillance des animaux, troupeau rentré le soir
Conditions météorologiques	Lots d'animaux sans moyens de protection
Relief, topographie, unités paysagères	Calendrier de conduite du troupeau
Présence de végétation / Taux de boisement	Agnelage/vêlage en extérieur
Quantité de proies sauvages disponible	Caractéristiques des pâturages (diurne/nocturne, temps, surface pâturée)
Visibilité des parcelles	Parcellaire groupé/éclaté
Etc.	Etc.

Figure 47 : Tableau non exhaustif des facteurs d'expositions potentiels au risque de prédation.  
Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

Pour compléter la liste des facteurs de risque, il faudrait également intégrer le loup comme objet d'étude et s'intéresser à son degré d'installation dans la région ainsi qu'à son comportement, c'est-à-dire ses interactions avec le territoire et notamment les animaux domestiques et sauvages. Pour le moment, cette étape est optionnelle puisqu'il n'y a *à priori*, pas de nouvel épisode loupin en Normandie.

Après avoir défini la vulnérabilité des exploitations, il conviendrait de s'intéresser à deux autres paramètres : leur sensibilité et leur protégéabilité.

#### 4.2.2 Evaluer la sensibilité et la protégéabilité

Par « *sensibilité* », on entend la capacité des exploitations à s'adapter à la présence du loup et à mettre en œuvre des moyens de protection. Il s'agit également du degré d'acceptabilité de l'éleveur vis-à-vis des attaques et à la façon dont il vit la présence du prédateur. Cette acceptabilité n'est pas figée et peut évoluer au cours du temps. Différents facteurs pourraient permettre de l'évaluer comme l'expérience, la formation, le stress, la charge de travail, la motivation de l'éleveur (nouvelle gestion, mise en place de dispositifs d'effarouchement et de protection etc.) ainsi que son niveau de revenu. Il conviendrait de prendre en compte la spécialisation ou non de l'exploitation. En effet, lorsque l'élevage ovin constitue la seule source de revenus, il est difficile de compenser les pertes par une autre activité.

<sup>55</sup> Ce facteur est cité à plusieurs reprises dans les différentes études de vulnérabilité que nous avons consultées. Toutefois, au regard de ce que nous avons constaté au cours de notre enquête de terrain dans le Pays de Bray, nous nous interrogeons sur la pertinence de celui-ci. En effet, on nous a relaté plusieurs attaques à seulement quelques dizaines de mètres des habitations, même en présence de chiens.

L'analyse de la sensibilité pourrait permettre de voir si les éleveurs envisagent d'abandonner le pâturage dans les zones jugées les plus exposées au risque de prédation (moins d'animaux et plus de temps en bâtiments). Nous pourrions ensuite essayer d'en déduire les changements et les évolutions du paysage dans les zones où les prédatons ne seraient pas anecdotiques.

L'étude des deux premiers paramètres (vulnérabilité et sensibilité) d'une exploitation devrait permettre d'évaluer sa protégéabilité. On entend par « *protégéabilité* », sa capacité à mettre en place des moyens de protection et l'efficacité de ces dispositifs. Il s'agirait de classer les zones non protégées, difficilement protégées et protégées en fonction des difficultés économiques et techniques qu'elles pourraient rencontrer.

Les paramètres de vulnérabilité, de sensibilité et de protégéabilité sont liés les uns aux autres et conditionnent l'acceptabilité du prédateur sur le territoire. Toutefois, il faut garder à l'esprit que, malgré les efforts pour anticiper l'arrivée du loup, il est un animal sauvage et opportuniste dont le comportement est difficilement prévisible d'où la difficulté d'établir une règle de prédictibilité des attaques. De plus, les prédatons peuvent évoluer en fonction de la structuration de la meute et des individus. Aussi, même s'il semblerait que dans certains cas le loup fasse preuve de mémoire des lieux, il attaque à des pas de temps différents, comme nous l'avons observé dans le Pays de Bray. Il est donc important de formuler dès le départ qu'il est difficile, voire impossible, de prédire les attaques avec certitude et de les réduire à zéro.

Nous allons maintenant nous intéresser au concept de cohabitation dans les paysages ruraux.

#### 4.2.3 De la difficulté de cohabiter ... même sans loup

Dans les territoires où le loup est absent, on observe des relations tendues et parfois conflictuelles entre le monde agricole et les différents usagers. Cela s'observe dans les zones rurales, notamment avec l'arrivée des urbains, où la cohabitation entre les humains n'est pas toujours simple. Pour citer un exemple, la presse a souvent relaté des conflits de voisinage, notamment à propos des odeurs et des nuisances sonores. Le conflit le plus médiatisé est sans doute celui concernant le coq Maurice accusé de chanter trop fort sur l'île d'Oléron. En janvier 2021, le Parlement a adopté une loi visant à protéger le patrimoine sensoriel des campagnes et permet d'inscrire les sons et les odeurs des espaces naturels dans le patrimoine commun de la nation. Ces conflits amusants font l'objet d'une large couverture médiatique et selon les conclusions d'un programme de recherche lancé par l'INRA et AgroParistech, les événements dont la presse fait écho sont souvent anecdotiques et ne reflètent pas l'ambiance et les relations qui régissent la campagne (Torre *et al.*, 2016).

Le monde agricole, et particulièrement le mode de production intensif, est l'objet de nombreuses critiques quant à l'utilisation des produits phytosanitaires, aux conditions relatives au bien-être animal etc. Cela donne parfois lieu à un dénigrement systématique des agriculteurs, les désignant comme les principaux ennemis de la nature. Dans les médias et sur les réseaux sociaux, ce conflit suscite un emballement et se traduit par des réactions exacerbées. Nous pensons qu'il faudrait peut-être veiller à ce que les éleveurs n'aient pas peur de s'exprimer et de s'inquiéter de l'image qu'ils pourraient renvoyer quel que soit leur position dans le débat.

En raison de leur caractère multifonctionnel, les territoires sont sources de conflits entre les acteurs qui en ont des visions différentes voire opposées. Nous pouvons également citer comme exemple la cohabitation entre les chasseurs et les autres usagers de la nature. Chasseurs et agriculteurs

sont parfois en désaccord concernant la gestion du gros gibier, tandis que les randonneurs dénoncent la dangerosité de leur loisir, les accuse de s'approprier le territoire et de les priver du grand air en période de chasse. Quant aux riverains, ils reprochent parfois l'incivilité de certains (non-respect de la propriété privée, nuisances sonores, circulation bloquée etc.).

Devant les tensions préexistantes, il est primordial de réfléchir à une stratégie de sensibilisation et de communication entre les différents acteurs lorsque le loup s'ajoutera aux facteurs à prendre en compte sur le territoire. Une communication intelligente devrait permettre d'apporter les connaissances nécessaires à la tolérance, notamment envers les dispositifs de protection qui pourraient être mis en place. Nous pouvons relater de notre expérience de terrain dans le Pays de Bray que certains moyens de protection paraissent d'ores et déjà incompatibles avec le contexte normand. En effet, la DDTM et quelques éleveurs professionnels nous ont fait part de leurs doutes quant à l'utilisation des chiens de protection au regard de la fréquentation du territoire par les promeneurs.

Nous allons maintenant nous intéresser aux solutions qui pourraient être envisageables à l'échelle de la Normandie et dans un contexte de plaine. Pour cela, nous allons effectuer un tour d'horizon des dispositifs mis en place dans d'autres régions confrontées au loup.

## 4.3 Les dispositifs de protection

### 4.3.1 Meuse Nature Environnement

Le loup est un animal observateur et intelligent capable de repérer les failles et les faiblesses dans les dispositifs de protection des troupeaux domestiques. C'est pourquoi, il est nécessaire de mener une réflexion sur les moyens qui seraient les plus adaptés à un contexte de plaine et à la façon dont leur mise en place serait la plus efficace. Les critères liés au coût doivent également être pris en considération. Il existe une méconnaissance concernant les dispositifs d'effarouchement et de protection des troupeaux en plaine, c'est pourquoi il est important de se pencher sur cette thématique pour apporter la compréhension nécessaire à l'acceptabilité du loup dans une région en front de colonisation.

Revenu dans les Vosges en 2011, *Canis lupus* a ensuite migré dans les plaines vosgiennes et lorraines fin 2013. Face au traumatisme vécu par les éleveurs, deux d'entre eux décident de créer, en 2014, une association nommée Encore Eleveurs Demain (EED) dont l'objectif est d'œuvrer pour la défense de l'élevage et des éleveurs en leur apportant des réponses concrètes (circulation de l'information, démonstrations techniques etc.). L'association Meuse Nature Environnement (MNE), engagée pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité, devient partenaire de l'association EED et ensemble, elles œuvrent main dans la main pour établir une coexistence pacifique entre le prédateur et le monde de l'élevage. La position de MNE est plus nuancée que certaines associations de protection de la nature en raison de son expérience de terrain avec les éleveurs. Les deux associations travaillent sur l'écoute ainsi que sur l'accompagnement moral et technique des éleveurs en essayant de mettre à leur service des solutions adaptées. Au-delà de mettre en place des moyens de protection spécifiques à la plaine Lorraine, les deux associations tentent de comprendre le comportement du loup face à ces dispositifs pour en évaluer l'efficacité.

Il semble que cette alliance, dénuée de confrontation entre le monde de l'élevage et celui de la protection de la nature, fonctionne comme en témoignent les différentes expérimentations des dispositifs de protection des troupeaux domestiques chez les éleveurs lorrains et l'organisation des rencontres transfrontalières sur le loup et les activités d'élevage en plaine le 22 et 23 avril 2021<sup>56</sup>. Cet évènement faisait intervenir plusieurs acteurs (éleveurs, techniciens, éthologues, scientifiques, élus, spécialistes des clôtures et des chiens de protection etc.) dans le but de mutualiser les connaissances pour mieux lutter contre la prédation. La démarche des deux associations s'inscrit dans un esprit de concertation pour permettre de dépasser le clivage pro/anti loups. MNE et EED veillent à communiquer sur leurs actions auprès du grand public et un poste permanent a été créé pour s'occuper de la gestion du dossier loup.

Surpris par le retour du loup dans leurs plaines et en partie oubliés par le PNA Loups, les éleveurs et les défenseurs de la biodiversité lorrains se sont tournés les uns vers les autres pour trouver ensemble les réponses à leurs questions. Si certaines restent encore sans réponse, cet exemple de coopération réussie entre acteurs dont les intérêts sont, au premier abord, divergents est la preuve que la présence du loup en plaines et le maintien des activités d'élevage ne sont pas inconciliables. La même démarche pourrait-elle se présenter en Normandie ?

#### 4.3.2 L'usage des clôtures électriques dans un contexte de plaine

Parmi les dispositifs de protection, il y a les barrières physiques le plus souvent matérialisées par des clôtures électriques, du grillage et des filets (aucune possibilité de franchir l'obstacle entre deux fils). La clôture a plusieurs fonctions, elle empêche le troupeau de s'échapper et le protège des intrusions. Toutefois, si elle n'est pas correctement installée et entretenue, le loup s'en affranchit facilement en passant aussi bien au-dessus qu'en dessous. La hauteur de la clôture doit être adaptée (120 cm minimum) et l'intensité de courant délivrée doit être suffisante. Actuellement, il est préconisé dans le PNA Loup 2018-2023 de placer un fil électrifié en haut et en bas de la clôture. Le loup ayant une capacité d'apprentissage importante, il est important que le choc électrique soit dissuasif car il assimilera ensuite la clôture à la décharge reçue. La pose d'une clôture électrique est complexe, c'est pourquoi il est nécessaire d'étudier les caractéristiques du terrain pour, par exemple, évaluer la distance entre les piquets. Une distance maximum de 8 mètres entre les piquets est recommandée, le filet doit être bien ajusté au niveau du sol et tendu et le courant impulsif doit être d'au moins 3000 volts (AGRIDEA<sup>57</sup>). La clôture mobile doit être électrifiée en permanence autrement cela augmente le risque que le troupeau s'échappe ou qu'un prédateur la franchisse. Pour assurer une protection optimale, l'éleveur doit vérifier le fonctionnement et la sécurité de la clôture quotidiennement. Les clôtures électriques fixes sont parfois munies d'un portail qui n'est pas sous tension. Il faut donc ajouter un fil électrique sous ce dernier pour éviter qu'il ne devienne un point faible facilement identifiable par le loup.

L'intégration de clôtures dans le paysage nécessite que l'on avertisse les différents usagers du territoire de leur présence par des panneaux de signalisation. Quant aux effets sur la biodiversité, MNE écrit dans un rapport d'avancement du suivi d'une clôture semi-mobile que l'équipe a constaté une

---

<sup>56</sup> Nous avons été conviée en tant que spectateur à ces deux journées de rencontre par Sébastien Lartique, responsable de projets de médiation et concertation autour de la cohabitation entre les activités humaines et la grande faune (MNE).

<sup>57</sup> AGRIDEA : Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural, fondée en 1958.

baisse de la fréquentation du milieu par les rapaces, qui ne se posaient plus sur les piquets du parc (Lartique, 2018).

L'utilisation des clôtures électriques requiert un accompagnement et des connaissances techniques. Il existe une multitude de grillages et filets et quasiment autant de façon de les installer (clôtures fixes, mobiles, semi-mobiles, 4 fils, 6 fils, avec ou sans rubans etc.). Il semble que chaque contexte ait sa clôture. Une fois posée, la clôture nécessite de la surveillance et de l'entretien et il faudrait sans doute prévoir de la main d'œuvre pour aider les éleveurs.

Nous identifions une seconde limite à la mise en place de clôtures électriques qui concerne aussi bien les élevages professionnels que les particuliers. En effet, dans les zones de plaines, les troupeaux sont généralement divisés en plusieurs lots (allotement). Les petits troupeaux sont souvent sur des parcelles avec un environnement diversifié (pré-verger, haie, forêt etc.), ce qui peut constituer un obstacle à la pose des clôtures.

Nous allons maintenant aborder d'autres systèmes de dissuasion et de protection testés en zone de plaine, dans l'Est de la France.

#### 4.3.3 Les dispositifs de protection expérimentés dans les plaines de l'Est et les biofences

D'autres dispositifs de dissuasion et de protection ont été expérimentés dans les plaines lorraines. Parmi eux, le turbo-fladry : fil électrifié sur lequel sont fixées des bandes de couleur ou bruyantes. Le coût s'élève à 0,90€ le mètre linéaire. Ce dispositif est largement répandu aux États-Unis, toutefois il s'avère que son efficacité est temporaire. Si les loups ont peur de ce qu'ils ne connaissent pas, ils finissent par s'habituer au dispositif, comme en témoignent les prédatons qui ont eu lieu malgré son installation. Il a donc été décidé de mettre en place un triple turbo-fladry d'une valeur de 3€ le mètre linéaire. L'intégration de ce dispositif dans le paysage est difficile.

À défaut de retenir la solution des chiens de protection, on trouve sur le site internet de MNE un projet encore à l'étude concernant des ânes gardiens. Aucun animal n'a encore été introduit dans un troupeau. Cette solution est utilisée aux États-Unis et au Canada. En Charente-Maritime où le loup a également été aperçu, sa présence pourrait être une opportunité pour sauvegarder et relancer le baudet du Poitou, race d'âne qui possède un instinct protecteur et agressif envers les canidés. Dans le Jura, l'éthologue Jean-Marc Landry étudie la possibilité d'utiliser des génisses ou des vaches-mères pour protéger les troupeaux de bovins les plus vulnérables, c'est-à-dire composés uniquement de veaux. Cette année, des images filmées de nuit ont permis de montrer que les génisses étaient capables de repousser les loups. Une expérimentation est actuellement menée dans les alpages du Marchairuz (massif du Jura) pour associer les génisses aux troupeaux de veaux. Etant donné la prédominance de l'élevage bovin en Normandie, cette solution ne pourrait-elle pas être envisageable ? Les attaques sur les veaux sont plus rares, mais pas inexistantes.

Dans le cadre de son projet d'expérimentation de protection des troupeaux domestiques, MNE lance un projet d'utilisation de haies défensives mixtes. Il s'agit d'une haie dont les finalités sont les mêmes que pour l'utilisation d'une clôture électrique. Elle est composée d'essences principalement épineuses (aubépine, prunellier, ronce, églantier, acacia, argousier, genévrier etc.) combinées avec des moyens artificiels comme du grillage et du fil barbelé. Méthode historiquement utilisée comme stratégie militaire pour ralentir les ennemis pendant la guerre, la haie défensive mixte regroupe les mêmes avantages qu'une haie traditionnelle (brise-vent, production de bois, zone d'ombre, refuge

pour la biodiversité etc.), mais son étanchéité est renforcée pour former une barrière solide et difficilement franchissable et pénétrable par un prédateur. Sa plantation nécessite de maîtriser les techniques de plessage<sup>58</sup> et de tressage, de connaître les essences et leur entretien. Ce moyen de protection est utilisé pour des parcs permanents.

D'autres pensées émergent quant aux réflexions menées sur les moyens de protections, elles prennent en compte l'intelligence inductive des loups, c'est-à-dire leur capacité à apprendre très vite qu'une expérience qu'ils vivent est le cas d'une règle plus générale. Pour le philosophe Baptiste Morizot, les loups sont capables de recevoir des messages et de les comprendre, c'est pourquoi il remet en question le fait d'arrêter le prédateur par des barrières matérielles et non pas par des obstacles cognitifs et informationnels qu'il appelle « *biofences* ». Dans son ouvrage, *Les Diplomates*, il cite les exploits de Lucy King, biologiste de l'Université d'Oxford, qui travaille sur les conflits engendrés au Kenya entre les fermiers et les éléphants qui détruisent régulièrement les plantations des premiers. Elle et son équipe ont découvert que les pachydermes, menacés par la destruction de leur habitat et le braconnage, avaient peur des piqûres d'abeilles sur leur trompe, leurs oreilles et leur bouche. Ils ont donc installé des ruches en guise de barrières tous les dix mètres. L'étude conclut que 80% des individus ne s'approchent plus des champs cultivés. De plus, les fermiers en tirent d'autres bénéfices : ils ne sont plus tentés d'enfreindre la loi en tuant un animal protégé, ils disposent de pollinisateurs pour leurs cultures et se dégagent un revenu supplémentaire grâce au miel récolté. Aussi, l'étude a montré que les éléphants émettaient des vocalisations qui semblaient signifier à des individus parfois à plusieurs kilomètres à la ronde de se tenir à distance. Pour Baptiste Morizot, les meutes de loups s'entendent entre elles sur le fait de partager les territoires et les ressources alimentaires. Et si, en envoyant les bons messages, l'humain pouvait communiquer avec les loups et ainsi instaurer des relations diplomates ?

---

<sup>58</sup> Technique traditionnelle de taille pour créer une clôture végétale naturelle.

## CHAPITRE 4 : CONCLUSION

Pour clore ce mémoire, nous venons de nous interroger sur les facteurs qui pourraient influencer l'arrivée du loup en Normandie. Nous avons essayé de faire le lien entre les connaissances biologiques que nous avons de l'espèce et les potentialités d'accueil des terres normandes en termes d'habitat et de ressources alimentaires (ongulés sauvages). Il se trouve que la région semble avoir les prérequis nécessaires pour satisfaire les exigences de l'espèce, comme en témoigne la présence du loup mâle dans le Pays de Bray pendant plus d'un an, de novembre 2019 à février 2021.

Partant du constat que l'espèce peut se maintenir en Normandie, nous pensons qu'il est important de prévoir son arrivée et de s'intéresser à un domaine de connaissance très spécifique : la présence du loup dans un contexte de plaine. Pour cela, nous avons présenté l'ébauche d'une méthode (qui s'inspire en grande partie d'études réalisées dans d'autres régions) pour essayer de deviner les zones géographiques où le risque de prédation pourrait être le plus important. Il s'agit d'adopter une approche prospective globale, participative et multi-acteurs : le cœur des réflexions doit émaner des acteurs du territoire concernés par la présence du loup et d'un réseau d'experts afin de renforcer la validité de l'étude. Les objectifs de cette démarche collective sont multiples, il s'agit de : mettre en avant des hypothèses vraisemblables, réfléchir à des scénarios cohérents pour passer de l'anticipation à l'action, préparer les esprits aux changements attendus, encourager l'acceptabilité et créer des connaissances mutuelles. Toutefois, nous rappelons qu'il faut garder à l'esprit que toute stratégie à l'égard du loup réserve sa part d'incertitude.

À travers l'exemple de la Lorraine, confrontée au retour du loup en plaine depuis 2013, nous avons vu que plusieurs dispositifs d'effarouchement et de protection des troupeaux domestiques sont déjà expérimentés (clôtures électriques, haies défensives mixtes etc.). Une réflexion collective est menée, mêlant des acteurs aux positions et aux points de vue différents, preuve que la concertation autour du loup est possible.

Enfin, des courants de pensée se développent et remettent en cause la façon dont la gestion du loup est traitée. Jusque-là, les études concernant l'impact des prédatons sur les troupeaux domestiques se concentraient en grande partie sur la conduite de l'élevage. Aujourd'hui des scientifiques ont mis en évidence que ces études devraient s'intéresser davantage au loup, à son comportement, à la façon dont il appréhende son territoire et interagit avec les troupeaux domestiques et la faune sauvage. Pour eux, cela implique de restituer au prédateur ses qualités et ses capacités que l'humain lui a parfois occultées, car de toute évidence l'espèce est douée d'une grande intelligence et peut tirer des apprentissages de certaines situations. Il serait donc possible, en lui envoyant les bonnes informations, d'enseigner au loup à rester à l'écart du bétail.



## CONCLUSION GÉNÉRALE

Fin 2019, la Seine-Maritime a connu des épisodes de prédation sur des ovins et quelques mois plus tard, la présence d'un loup mâle de lignée italo-alpine est avérée. Après plus d'un siècle d'absence en Normandie, le prédateur est de retour et parcourt les terres brayonnes pendant plus d'un an, avant d'en disparaître en février 2021. Dans un territoire où il avait été en partie oublié, le loup interroge et inquiète les éleveurs et propriétaires ovins qui ont été selon les secteurs, plus ou moins impactés. Au-delà, des prédatons sur les troupeaux domestiques, le loup fait réagir tout un système d'acteurs et, est à l'origine de questionnements complexes qui remettent en cause le rapport que nous entretenons au territoire et à son usage, ainsi qu'à la nature et à ce que nous qualifions de « *sauvage* ». C'est pourquoi, en tant que géographe, nous avons décidé de nous intéresser à cette thématique et de l'aborder sous le prisme de plusieurs disciplines. Ainsi, nous avons fait un détour par l'Histoire, depuis le Moyen-Âge jusqu'à aujourd'hui, pour mieux comprendre les relations conflictuelles que l'humain, mais surtout certaines activités, entretiennent avec le loup. Malgré son absence et une amnésie partielle de la population, nous avons montré que les terres normandes avaient gardé en mémoire l'empreinte du loup, notamment à travers la toponymie. L'arrivée du loup s'inscrivant dans un contexte différent (évolution des pratiques agricoles, statut juridique de l'espèce, préservation et conservation de la biodiversité etc.) de celui du passé, nous avons pensé qu'une étude multidisciplinaire était nécessaire pour identifier les enjeux autour de son retour et définir la place que l'humain peut (se doit de ?) lui accorder parmi les activités agricoles et anthropiques.

Pour répondre à nos interrogations, nous sommes allés dans le Pays de Bray, théâtre du retour du loup. Nous avons rencontré les principaux acteurs du territoire concernés par le retour de l'espèce et avons essayé de comprendre sous forme de regards croisés, leurs réactions et leurs attitudes. L'enquête de terrain a montré que les prédatons avaient principalement eu lieu chez des particuliers, impactant peu les éleveurs ovins professionnels dont cet atelier est bien souvent une activité complémentaire et parfois même de loisir. En effet, en Normandie l'élevage des ovins est plutôt discret et en retrait par rapport à l'élevage bovin qui prédomine dans la région. Nos recherches ont permis de montrer que la situation dans le pays brayon était plutôt calme, contrairement à ce que l'on peut observer dans les régions où l'élevage des ovins est la principale source de revenu des éleveurs. De plus, même si le retour de l'espèce manquait d'anticipation de la part des services de l'État, il semble que la situation ait été maîtrisée d'urgence, apportant une réponse financière et technique aussi bien aux éleveurs professionnels, qu'aux particuliers. Toutefois, les solutions proposées apparaissent temporaires et provisoires au regard de la dynamique territoriale et de la capacité d'adaptation de l'espèce. De plus, les mesures prévues par l'État au travers du PNA Loups semblent inadaptées aux contextes socio-environnemental et géographique de la Normandie. Si l'épisode lupin venait à se reproduire, il faudrait sans doute adapter le cadre juridique et les dispositifs de protection des troupeaux domestiques à un contexte de plaine. C'est la raison pour laquelle, la quatrième partie de ce mémoire s'intéresse à la façon dont on pourrait anticiper le retour du loup dans la région. Il en ressort que nous sommes convaincus de la nécessité de prévoir les scénarios possibles afin d'instaurer un climat de confiance et un dialogue entre les différents acteurs et usagers du territoire, le début de la parole étant pour nous la fin de la violence.

Nous souhaitons souligner une nouvelle fois l'aspect exploratoire et prospectif de notre démarche. Compte tenu des limites de cette étude, nous n'avons pu analyser l'ensemble de ce sujet très vaste. Cependant, il nous semblerait intéressant, dans l'avenir, d'approfondir les recherches quant à la mise en place d'une méthode permettant de prévoir les zones de tensions potentielles entre le

loup et les activités humaines et agricoles. Ce sont des pistes pour l'avenir, mais nous pensons que des stratégies de gestion et de communication pourraient découler d'une méthode d'anticipation bien construite. Eternels hors la loi, les loups excellent pour déjouer les moyens mis en place pour protéger les troupeaux et l'humain échoue à vouloir les tenir à leur place. Pour des recherches futures, nous estimons qu'il serait utile de mener une réflexion et d'expérimenter des moyens de protection nouveaux et adaptés au contexte de plaine définis par une approche fondée sur une étude approfondie des comportements lupins. L'objectif est de réduire les prédatons à un seuil d'acceptabilité tolérable et ainsi éviter que les tirs de prélèvement apparaissent comme la bonne solution, alors qu'ils devraient être la dernière solution.

La Normandie n'est pas encore en mesure de répondre à toutes les énigmes que pose la présence du loup sur ses terres. Toutefois, il apparait que les acteurs du territoire semblent avoir pris conscience qu'il ne s'agissait probablement plus que d'une question de temps avant d'autres épisodes lupins qui nécessiteront une réflexion en bonne intelligence plutôt qu'une réponse de normand.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sites consultés :

AGRESTE : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)  
ASPAS : [www.aspas-nature.org](http://www.aspas-nature.org)  
AVES : [www.aves.asso.fr](http://www.aves.asso.fr)  
Bray-Eawy : [www.brayeawy.fr](http://www.brayeawy.fr)  
Catalogue de données SIG : [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) et [carmen.naturefrance.fr](http://carmen.naturefrance.fr)  
Chambre d'Agriculture 76 : [www.normandie.chambres-agriculture.fr](http://www.normandie.chambres-agriculture.fr)  
CAP Loup : [www.cap-loup.fr](http://www.cap-loup.fr)  
Confédération Paysanne : [www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr)  
DDTM Normandie : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)  
DRAAF Normandie : [www.draaf.normandie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.normandie.agriculture.gouv.fr)  
DREAL Normandie : [www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : [www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)  
FERUS : [www.ferus.fr](http://www.ferus.fr)  
FNC : [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)  
FNE : [www.fne-paris.fr](http://www.fne-paris.fr)  
FNSEA : [www.fnsea.fr](http://www.fnsea.fr)  
Géoconfluences : [www.geoconfluences.ens-lyon.fr](http://www.geoconfluences.ens-lyon.fr)  
Géoportail : [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)  
GMN : [www.gmn.asso.fr](http://www.gmn.asso.fr)  
Homme et Loup : 2000 ans d'Histoire : [www.unicaen.fr/homme\\_et\\_loup/ac\\_rech.php](http://www.unicaen.fr/homme_et_loup/ac_rech.php)  
IPRA : [www.ipra-landry.com](http://www.ipra-landry.com)  
L'Éclaireur : [actu.fr/l-eclaireur-la-depeche](http://actu.fr/l-eclaireur-la-depeche)  
Loup France : [www.loupfrance.fr](http://www.loupfrance.fr)  
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : <https://agriculture.gouv.fr>  
MNE : [www.loup-elevage-plaine.fr](http://www.loup-elevage-plaine.fr) et [meusenature.fr](http://meusenature.fr)  
OFB : [www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)  
ONF : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)  
Ouest-France : [www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr)  
Paris-Normandie : [www.paris-normandie.fr](http://www.paris-normandie.fr)  
Pôle Grand Prédateurs : [www.polegrandspredateurs.org](http://www.polegrandspredateurs.org)  
SBV de l'Arques : [www.bvarques.fr](http://www.bvarques.fr)

### Ouvrages, chapitres d'ouvrages, thèses et articles scientifiques :

Beaud S., & Weber F., 2010, *Guide de l'enquête de terrain (Guides Repères)*, La Découverte, 324 p

Benhammou F., 2013, « Le retour du loup en Europe occidentale », *Pour la science*, 2013, n° 435, p.64

Benhammou F., 2007, « Crier au loup pour avoir la peau de l'ours. Une géopolitique locale de l'environnement à travers la gestion et la conservation des grands prédateurs en France »,

Thèse de doctorat, Université AgroParisTech, 639 p

- Benhammou F., 2010, « Une géopolitique du loup dans les Alpes-Maritimes : du conflit à la coexistence », *Histoire des Alpes*, n°15/2010, p. 261-280
- Benhammou F., 2019, « Synthèse d'un renouveau prometteur et hétéroclite : vers une géographie humaine et politique de l'animal ». *Géoconfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/geographie-des-animaux/la-geographie-et-les-animaux>, consulté en décembre 2020
- Benhammou F., & Salvador O., 2003, « Le Loup (*Canis lupus*) dans les Pyrénées (1998–2003) : cas d'école pour anticiper le retour des prédateurs sauvages dans les territoires ruraux marginaux », *Sud-Ouest européen*, 16, p. 85-93
- Blanchet A., & Gotman A., 2015, *L'entretien - 2e éd*, Armand Colin, 126 p
- Bouron J.-B., 2017, « Le Plan Loup, une réponse de l'État à un conflit socio-environnemental », *Géoconfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>
- CAP Loup, 2019, « Loup : pour en finir avec les contre-vérités sur le pastoralisme et sur la chasse » <https://www.ferus.fr/wp-content/uploads/2019/03/CAPLoup-Les-contre-verites-sur-le-loup.pdf>, consulté en janvier 2021
- Carbone G., 2003, *Les Loups*, Larousse, 215 p
- Hage G., 2017, *Le Loup et le Musulman*, Wildproject, 139 p
- IPRA - FJML, Landry J.-M., & Borelli J.-L., 2021, mai, *Le loup dans le système pastoral*. <https://www.ipra-landry.com/ressources-references/documents-ipra/rapport-final-du-projet-canovis-2013-2018>, consulté en juin 2021
- Mathevet R., & Béchet A., 2020, *Politiques du flamant rose : Vers une écologie du sauvage* (1<sup>re</sup> éd.), Wildproject, 137 p
- Mathieu R., 2020, *Les Loups de France*, FRAPNA, Drôme Nature Environnement / FNE Auvergne Rhône-Alpes, 112 p
- Mech D. L., & Boitani L., 2007, *Wolves : Behavior, Ecology, and Conservation*, University of Chicago Press, 250 p

- Moriceau J-M., 2011, *L'Homme Contre Le Loup : Une Guerre de Deux Mille ANS*, Fayard, 573 p
- Moriceau J-M., 2015, *Le loup en questions : Fantasma et réalité* (1re éd.), Buchet/Chastel, 121 p
- Moriceau J-M., 2019, *Le loup en Normandie*, OREP, 111 p
- Morizot B., 2016. *Les Diplomates : Cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant*, (1<sup>re</sup> éd.), Wildproject, 314 p
- MTEs & MAA., 2019, « Le loup et les activités d'élevage : comparaison européenne dans le cadre du plan national d'actions 2018–2023 », *vie-publique.fr*, 88 p
- ONCFS et MNHN., 2017, « Démarche d'évaluation prospective à l'horizon 2025/2030 et viabilité à long terme », *ferus.fr*, 93 p
- Pas C. D. E., 2019, *Bergère en Pays de Bray*, 4 Chemins, 93 p
- Pastore S., 2018, *Eawy, une forêt et des hommes*, Echo Vagues, 272 p
- Radinger E. H., & Debord D., 2018, *La sagesse des loups*, Tredaniel, 277 p
- Rigaux P., 2020, *Loups - Un mythe vivant*, Delachaux, 239 p
- Singly F. D., 2016, *Le questionnaire*, Armand Colin, 126 p
- Vignon V., 2015, « Retour du loup en plaine, conséquences sur les ongulés sauvages, notamment dans le Nord-Est de la France », *Revue scientifique Bourgogne-Nature*, p. 249-255.
- Wedlarsky R., 2005, « Le retour du loup (*Canis lupus*) : Interactions avec l'élevage ovin et implications socio-économiques », Thèse pour le doctorat vétérinaire, 151 p

#### Articles de presse :

- Callier S., 2020, 10 septembre, « Loup au Pays de Bray : les résultats de l'analyse ADN de poils de son pelage », *France 3 Normandie*, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/rouen/loup-au-pays-bray-resulats-analyse-adn-poils-son-pelage-1871656.html>, consulté en décembre 2020
- Dartois M., 2021, 12 février, « Brémontier-Merval : un éleveur retrouve trois de ses brebis égorgées et dévorées », *actu.fr*, [https://actu.fr/normandie/bremontier-merval\\_76142/bremontier-](https://actu.fr/normandie/bremontier-merval_76142/bremontier-)

*merval-un-eleveur-retrouve-trois-de-ses-brebis-egorgees-et-devorees\_39466888.html,*

consulté en février 2021

Kergal P. E., 2021, 10 janvier, « Près de Rouen, quatre brebis tuées dans un pâturage, la piste du loup privilégiée », *Paris-Normandie*, <https://www.paris-normandie.fr/id155365/article/2021-01-10/pres-de-rouen-quatre-brebis-egorgees-dans-un-paturage-la-piste-du-loup>, consulté en janvier 2021

Le Du G., 2021, 24 mai, « Pas d'attaques depuis trois mois : le loup pourrait bien avoir quitté la Normandie », *Ouest-France*, <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/pas-d-attaques-depuis-trois-mois-le-loup-pourrait-bien-avoir-quitte-la-normandie-4ffe15f0-ba2c-11eb-9f68-462af952901d>, consulté en mai 2020

L'Est Républicain, 2014, 23 avril, « Meuse : la photo qui accable le loup », *L'Est Républicain*, <https://www.estrepublicain.fr/actualite/2014/04/23/meuse-la-photo-qui-accable-le-loup>

Lherondel C., 2020, 21 juillet, « La présence d'un loup est confirmée en Seine-Maritime », *actu.fr*, [https://actu.fr/faits-divers/la-presence-d-un-loup-est-confirmee-en-seine-maritime\\_35068117.html](https://actu.fr/faits-divers/la-presence-d-un-loup-est-confirmee-en-seine-maritime_35068117.html), consulté en décembre 2020

Schonheere T., Vasseur V., & Rédaction L., 2020, 21 juillet, « Plusieurs attaques de loup ces derniers jours en Seine-Maritime, sa présence confirmée par la préfecture », *France Bleu*, <https://www.francebleu.fr/infos/environnement/plusieurs-attaques-de-loup-ces-derniers-jours-en-seine-maritime-sa-presence-confirmee-par-la-1595334003>, consulté en décembre 2020

# TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES .....	5
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	6
<b>Chapitre 1 : Les loups et les humains en Normandie : d'un déclin historique à une recolonisation moderne .....</b>	<b>9</b>
1.1 Présence du loup en Normandie du Moyen-âge au début du XX <sup>ème</sup> siècle .....	10
1.1.1 Les loups en Normandie .....	10
1.1.2 Les loups en Seine-Maritime .....	12
1.1.3 Un passé tumultueux responsable des rivalités d'aujourd'hui ? .....	15
1.2 Etude des contextes socio-environnemental et paysager actuels en Normandie .....	16
1.2.1 Contexte socio-environnemental .....	16
1.2.2 Contexte paysager .....	22
1.2.3 Retour du loup en Normandie : enjeux et perspectives .....	26
1.3 Le loup : animal géopolitique et médiatique .....	27
1.3.1 Les sciences humaines et la géopolitique pour traiter d'un sujet hyperconflictuel .....	27
1.3.2 De la nécessité d'une approche multiscalair .....	29
1.3.3 Rôle des médias et des porte-paroles dans les débats .....	30
<b>Chapitre 1 : CONCLUSION .....</b>	<b>33</b>
<b>Chapitre 2 : Enquête dans les pas du loup : à la rencontre des propriétaires et des éleveurs ovins 34</b>	<b>34</b>
2.1 Justification, présentation de la zone d'étude et méthode .....	37
2.1.1 La Boutonnière du Pays de Bray : d'oasis de verdure à système de polyculture ? .....	37
2.1.2 La forêt d'Eawy et la forêt d'Eu .....	41
2.1.3 Entrée sur le terrain et déroulement de l'enquête .....	46
2.2 Premières prédatons de loup avérées en Seine-Maritime depuis plus d'un siècle : attitudes et réactions.....	48
2.2.1 Genèse des attaques : entre chien ... et loup .....	48
2.2.2 Un loup à la conquête de l'Ouest ?.....	51
2.2.3. Confirmation de la présence du loup en Seine-Maritime. ....	52
2.3 Des prédatons chez les particuliers et les éleveurs : proposer des solutions adaptées.....	52
2.3.1. Des attaques irrégulières entre périodes d'accalmie et pics de prédation .....	52
2.3.2 Une gestion contrôlée d'urgence et des solutions proposées dans un contexte de plaine .54	
2.3.3 Les incertitudes et les inquiétudes des éleveurs brayons.....	55
2.4 Retour du loup : colère pour certains, tolérance pour d'autres ... curiosité de tous .....	56
2.4.1. De la crainte de l'altérité ... ..	56
2.4.2 ... à la peur de l'invasion de l'autre .....	57
2.4.3 Portrait d'un éleveur professionnel, « <i>ni pro, ni anti-loup</i> » .....	59
<b>Chapitre 2 : Conclusion .....</b>	<b>61</b>
<b>Chapitre 3 : Enquête dans les pas du loup : à la rencontre des différents acteurs du territoire .....</b>	<b>62</b>
3.1 Rencontre avec les maires .....	63
3.1.1 Vagues de Covid et de mutilations sur équidés ... Le loup n'est pas la mer à boire !.....	63
3.1.2 Des élus entre passivité et volonté d'agir .....	63

3.1.3 Passer la présence du loup sous silence ou communiquer ? .....	64
3.2 Rencontre avec les syndicats agricoles et le monde cynégétique .....	66
3.2.1 Chambre d'Agriculture, FNSEA et Confédération Paysanne : ils ne veulent pas tous la peau du loup .....	66
3.2.2 Entrevue avec la Fédération de Chasse de Seine-Maritime : retour bredouille.....	67
3.2.3 Chasse gardée du loup : un élu de la FDC 76 regrette le manque d'implication des chasseurs.....	68
3.3 Rencontre avec les associations de protection de la nature et de la faune sauvage .....	70
3.3.1 Le Groupe Mammalogique Normand : et si un grand prédateur s'ajoutait aux missions de l'association ? .....	70
3.3.2 France Nature Environnement : nécessité de ménager chèvre et chou pour cohabiter .....	72
3.3.3 AVES France : association consciente des enjeux, mais freinée dans son envie d'agir .....	74
<b>Chapitre 3 : Conclusion .....</b>	<b>76</b>
<b>Chapitre 4 : Identifier les zones de tensions potentielles pour une gestion intelligente du loup .....</b>	<b>77</b>
4.1 Les caractéristiques biogéographiques de la Normandie .....	79
4.1.1 Chevreuils européens et sangliers .....	79
4.1.2 Cerfs élaphe .....	83
4.1.3 Quel rôle écologique pour le loup en plaine ? .....	85
4.2 La méthodologie du diagnostic.....	86
4.2.1 Vulnérabilité : Identifier les facteurs potentiels d'exposition au risque d'attaque .....	86
4.2.2 Evaluer la sensibilité et la protégeabilité .....	87
4.2.3 De la difficulté de cohabiter ... même sans loup .....	88
4.3 Les dispositifs de protection .....	89
4.3.1 Meuse Nature Environnement .....	89
4.3.2 L'usage des clôtures électriques dans un contexte de plaine .....	90
4.3.3 Les dispositifs de protection expérimentés dans les plaines de l'Est et les biofences .....	91
<b>Chapitre 4 : Conclusion .....</b>	<b>93</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>94</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>96</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>100</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>102</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>104</b>



## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Infographie des chiffres clés sur le loup et les activités d'élevage en France, en 2020 .....	8
Figure 2 : Canidé pris en photo dans le Marais Vernier (Eure) en décembre 2017 .....	11
Figure 3 : Cartographie des toponymes évoquant la présence historique des loups en 76 .....	14
Figure 4 : Tableau récapitulatif des cheptels selon la taille du troupeau par commune, en Normandie, en 2010 .....	18
Figure 5 : Effectifs d'ovins en Normandie.....	19
Figure 6 : Cartographie de l'orientation des OTEX dominante par commune ?Normandie, en 2010 ..	20
Figure 7 : Densité d'UGB des bovins, équins, porcins, caprins, ovins, lapins et ovins par PRA en Normandie, en 2010.....	21
Figure 8 : Les Parcs Naturels Régionaux en Normandie .....	23
Figure 9 : Cartographie des régions agricoles de Normandie .....	24
Figure 10 : Cartographie du taux de boisement par commune en Normandie .....	25
Figure 11 : Schéma de la réglementation concernant les loups sauvages en France .....	28
Figure 12 : Brebis broutant au pied de la Tour Eiffel .....	31
Figure 13 : Panorama d'articles sur les loups dont le style d'écriture semble hostile aux loups. ....	32
Figure 14 : Chronologie des évènements liés à la présence du loup en Seine-Maritime de novembre 2019 à février 2021. ....	35
Figure 15 : Carte de localisation de la zone d'étude définie par les prédations du loup constatées sur les troupeaux domestiques et la faune sauvage entre novembre 2019 et février 2021, en 76 .....	36
Figure 16 : Cartographie de la Boutonnière du de Bray .....	37
Figure 17 : Ouverture de plus en plus grande du maillage bocager, Pays de Bray.....	39
Figure 18 : Paysage de polyculture à Mesnières-en-Bray.....	40
Figure 19 : Point de vue sur la vallée de la Béthune, à Osmoy-Saint-Valery.....	40
Figure 20 : Panorama des paysages dans la vallée de la Béthune, sous bassin versant du bassin versant de l'Arques .....	41
Figure 21 : Coupe rase en forêt d'Eawy.....	42
Figure 22 : La forêt domaniale d'Eawy : les structures végétales ont disparu des plateaux agricoles et créent une ouverture et une simplification du paysage.....	42
Figure 23 : Chantier d'exploitation forestière en forêt d'Eawy. ....	43
Figure 24 : Si les hêtres dominent en forêt d'Eawy, ils sont concurrencés par les résineux. ....	43
Figure 25 : Sous-bois de la forêt d'Eawy parsemé de Jacinthe des bois (Hyacinthoides non-scripta) au printemps 2021. ....	44
Figure 26 : Cartographie des forêts d'Eu et d'Eawy.....	45
Figure 27 : Échantillon des éleveurs professionnels et des propriétaires ovins interrogés .....	47
Figure 28 : Ovin prédaté par le loup à Réalcamp, mars 2020 .....	48
Figure 29 : Le loup immortalisé grâce à un appareil automatique chez un particulier à Londinières, le 8 avril 2020.....	48
Figure 30 : Panorama d'articles sur le loup en Seine-Maritime.....	50
Figure 31 : Brebis égorgée avec l'épaule gauche arrachée à Bully .....	52
Figure 32 : Fréquence des prédations sur les animaux domestiques entre novembre 2019 et 2021, en Seine-Maritime.....	53
Figure 33 : Chez Dominique, Rainhoa a grandi parmi les brebis, on parle d'imprégnation. Sa mission est de les protéger des intrus, à quatre pattes ... comme à deux pattes ! Acceptée par le troupeau, elle vit, mange et dort avec elles.....	60

Figure 34 : Extrait de la Lettre Municipale n° 130 parue en octobre 2020. ....	65
Figure 35 : France Bleu annonce la présence d'un loup dans le Pays de Bray et publie les clichés .....	71
Figure 36 : Communiqué de presse en ligne sur le site Internet de FNE Normandie .....	73
Figure 37 : Evolution de la répartition du loup gris (Canis lupus lupus) par commune entre 1995 et 2019, en France.....	78
Figure 38 : Carte de répartition du sanglier en Normandie .....	79
Figure 39 : Couple de sangliers.....	79
Figure 40 : Chevreuil européen .....	80
Figure 41 : Carte de répartition du chevreuil européen en Normandie .....	80
Figure 42 : Cartographie des prélèvements de chevreuils en 2018.....	81
Figure 43 : Cartographie des prélèvements de sangliers en 2018.....	82
Figure 44 : Cerf élaphe .....	83
Figure 45 : Carte de répartition du cerf élaphe en Normandie .....	83
Figure 46 : Cartographie des prélèvements de chevreuils en 2018.....	84
Figure 47 : Tableau non exhaustif des facteurs d'expositions potentiels au risque de prédation .....	87
Figure 48 : Empreinte de loup .....	105
Figure 49 : Cycle de vie du loup.....	106
Figure 50 : Carte de répartition du loup gris en France, 2019 .....	107
Figure 51 : Carte de la concentration des attaques de loups en 2020, en France. ....	108
Figure 52 : Tableau des observations et des prédatons imputées au loup en Seine-Maritime entre novembre 2019 et février 2021.....	112
Figure 53 : Communiqué de presse de la DDTM 76, publié le 17.04.2020 .....	118
Figure 54 : Communiqué de presse de la DDTM 76, publié le 19.05.2020 .....	119
Figure 55 : Tableau des prédatons sur ovins recensées dans le département de l'Eure .....	120

## ANNEXES

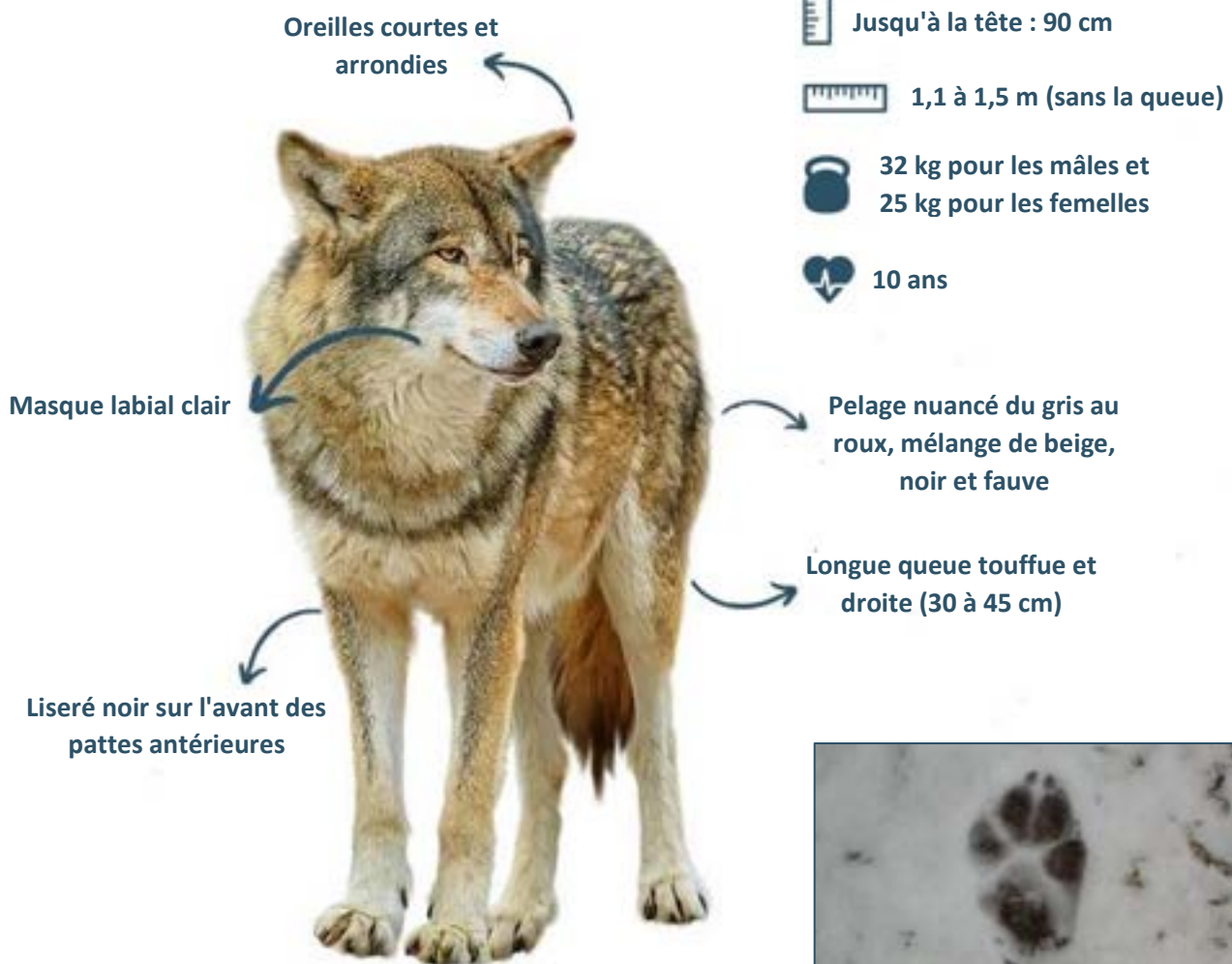
Annexe I] Biologie, écologie et répartition du loup gris ( <i>Canis lupus lupus</i> ) .....	105
Annexe II] Carte de la concentration des attaques de loups en 2020, en France .....	108
Annexe III] Tableau des attaques et observations du loup en Seine-Maritime .....	109
Annexe IV] Guide d'entretien pour les éleveurs et les propriétaires ovins .....	113
Annexe V] Guide d'entretien pour les différents acteurs du territoire .....	114
Annexe VI] Liste exhaustive des personnes interrogées .....	116
Annexe VII] Communiqué de presse de la préfecture de Seine-Maritime .....	118
Annexe VIII] Communiqué de presse de la préfecture de Seine-Maritime après le contrôle des effectifs du parc Rêve de Bisons .....	119
Annexe IX] Constats d'attaques dans l'Eure, OFB .....	120

## Annexe I] Biologie, écologie et répartition du loup gris (*Canis lupus lupus*)

**Description :** Le loup est un animal discret et méfiant. Il peut être confondu avec certaines races de chiens domestiques. Son corps taillé pour la course et la longue marche lui permet d'atteindre une vitesse de pointe de 60 km/h. Il peut parcourir plusieurs dizaines de kilomètres en une nuit. Il possède des sens aiguisés, son odorat lui permet de détecter un animal à 270 m contre le vent, il voit aussi bien de jour comme de nuit et son ouïe fine lui permet d'identifier des congénères à plusieurs kilomètres.

### CLASSIFICATION :

**Règne :** Animalia  
**Embranchement :** Chordata  
**Classe :** Mammalia  
**Ordre :** Carnivora  
**Famille :** Canidae  
**Genre :** Canis  
**Espèce :** *Canis lupus* (Linné, 1758)



L'empreinte du loup se distingue difficilement de celle du chien. Sa longueur est comprise entre 8 et 10 cm et sa largeur entre 7 et 9 cm. Pour une distinction efficace entre chien et loup, il est préconisé de suivre la piste sur plusieurs centaines de mètres afin d'avoir une idée du trajet, de la longueur de pas et du comportement de l'animal. La nature du substrat rend plus ou moins facile l'identification des empreintes.



Figure 48 : Empreinte de loup.  
© Liabeuf – Loupfrance.fr

**Niche spatiale :** Après une absence d'une soixantaine d'années sur le territoire national, le loup est réapparu naturellement dans les Alpes françaises depuis les Abruzzes dans les années 1990. Son retour officiel date de 1992 dans le parc national du Mercantour. Depuis, son expansion territoriale se poursuit dans les massifs montagneux et les campagnes françaises. Le loup est une espèce plastique et s'adapte à tous les biotopes. Le territoire d'une meute varie en fonction de l'abondance et de la répartition des proies. Dans les Alpes, sa superficie est de l'ordre de 200 à 400 km<sup>2</sup>.

**Niche trophique :** Le loup est un carnivore et se nourrit principalement des populations d'ongulés sauvages (en montagne : chamois, isard, mouflon, bouquetin ; en plaine : cerf élaphe, chevreuil, sanglier, cerf sika). Opportuniste, le loup adapte son régime alimentaire en fonction des espaces qu'il occupe, de la saison et de la densité de proies disponibles. Il lui arrive de consommer des animaux domestiques (ovins, caprins, jeunes bovins), notamment dans les zones d'élevage. Il complète son régime alimentaire avec des oiseaux, des reptiles, des batraciens, des fruits etc.

**Niche temporelle :**

Les portées sont généralement de 4 à 5 louveteaux, parfois jusqu'à 8. Ils naissent aveugles et sourds et sont sevrés entre 4 et 6 semaines. Les adultes les nourrissent ensuite avec de la viande régurgitée.



L'année de naissance, le taux de survie des jeunes est de 60% (malnutrition, maladies et intempéries), il est de 80 à 90% par an les années suivantes. La mortalité globale est de 10 à 20% (vieillesse, maladies, collisions, tirs légaux et illégaux).

Figure 49 : Cycle de vie du loup.  
Source : OFB - Le Loup en France.

**Niche comportementale :** Le loup est une espèce sociale qui vit en meute composée d'un couple dominant reproducteur, des jeunes de l'année et parfois de ceux de l'année précédente. En France, une meute est constituée d'en moyenne 4 à 5 loups. Entre 2 et 5 ans, des individus peuvent quitter la meute à la recherche d'une nouvelle zone de vie ou de reproduction. Ce phénomène de dispersion s'explique souvent par la recherche d'une partenaire ou la compétition alimentaire et permet la colonisation de nouveaux secteurs et un brassage génétique.

**Statuts de protection et menaces :** Le loup est protégé au niveau international, européen et français par la convention de Berne et la Directive Habitat Faune Flore. Cependant, cette protection peut faire l'objet de dérogations et des tirs sur l'espèce sont parfois autorisés. Le loup fait l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA) qui définit les politiques d'accompagnement concernant les impacts sur l'élevage domestique.

Aujourd'hui, la persécution humaine et la destruction de son habitat sont les principales menaces qui pèsent sur le loup.

Répartition de l'espèce par communes, en 2019 :

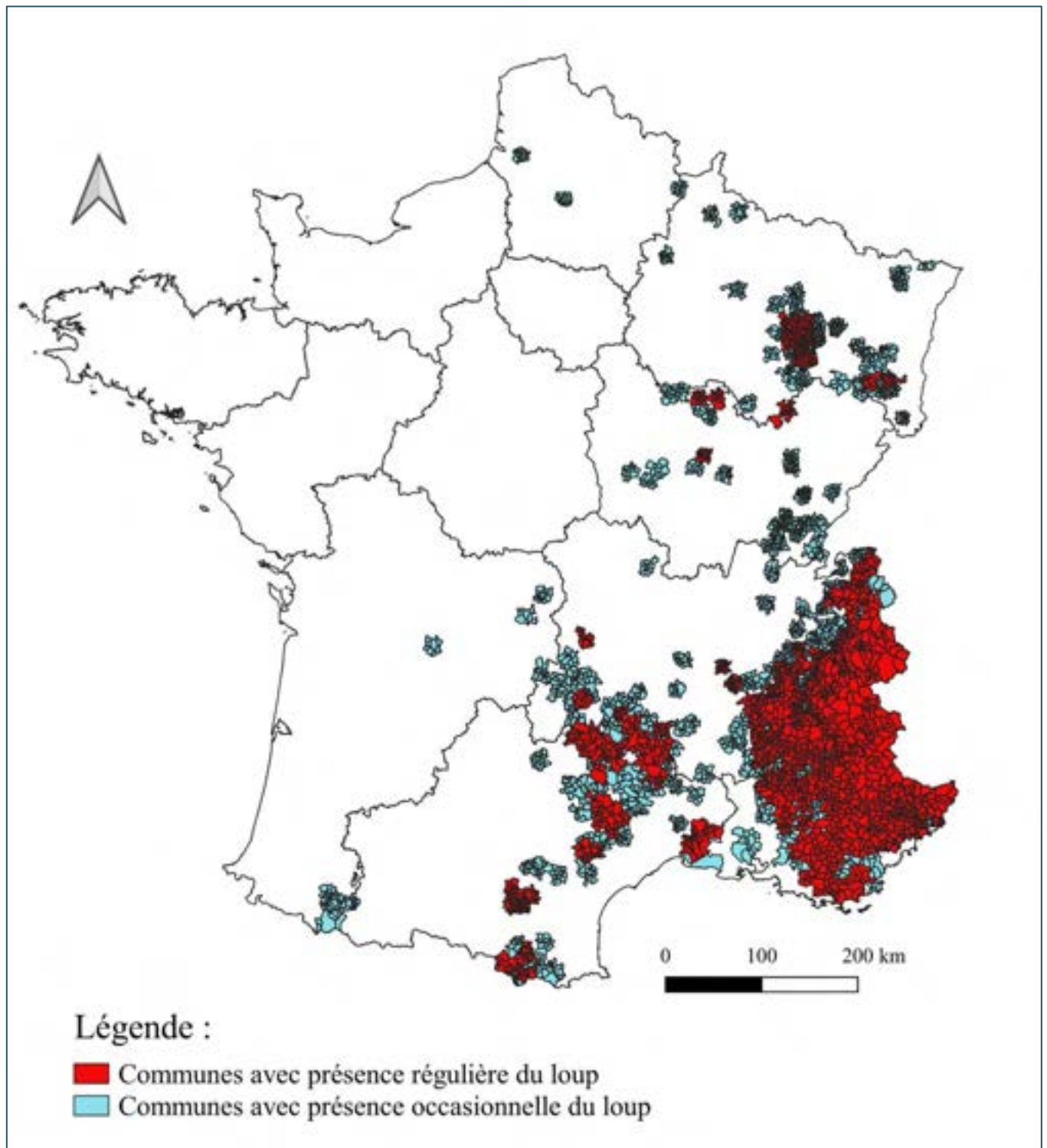


Figure 50 : Carte de répartition du loup gris en France, 2019.

Sources : Admin-Express 2020 / Données OFB.

Réalisation : Clémence Méheust – Master 1 GAED – 2021.

Annexe II] Carte de la concentration des attaques de loups en 2020, en France.

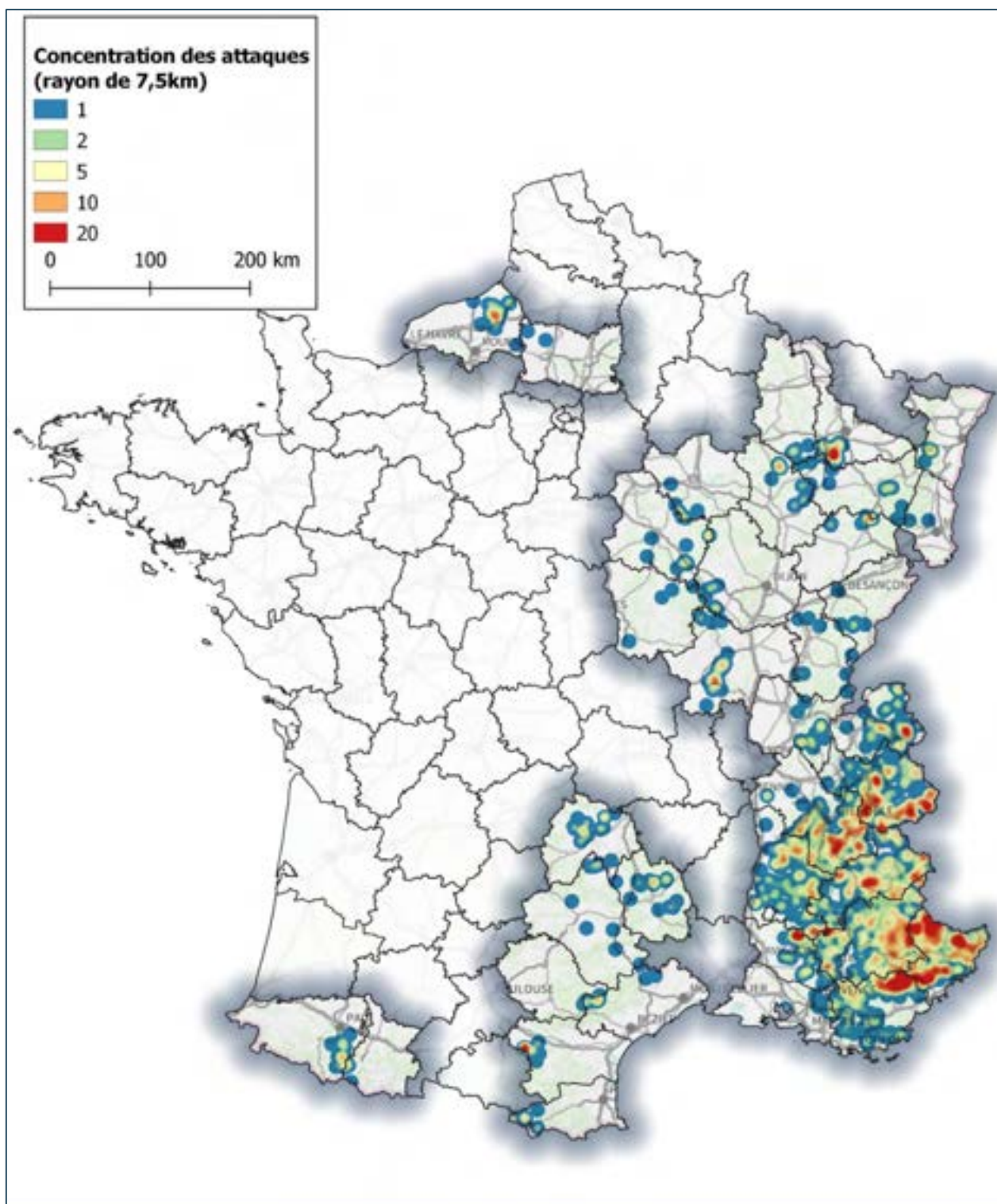


Figure 51 : Carte de la concentration des attaques de loups en 2020, en France.  
Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Annexe III] Tableau des attaques et observations du loup en Seine-Maritime

DATE	COMMUNE	PROPRIÉTAIRE	NOMBRE VICTIME	ESPÈCE	CONSTAT	SIMILITUDE ATTAQUES
26-11-19	BAILLEUL NEUVILLE	HAUDRECHY	5	OVIN	VETERINAIRE	«OUI»
05-12-19	OSMOY St VALERY	DESCHAMPS	10	OVIN	VETERINAIRE	«OUI»
10-12-19	OSMOY St VALERY	DESCHAMPS				
15-12-19	OSMOY St VALERY	DESCHAMPS				
Fin 12-19	BULLY	JOLY	1	OVIN	PROPRIETAIRE	«OUI»
7 ou 8-01-20	FREULLEVILLE	VERRAES et LEBLOND	OBSERVATION VISUELLE de « l'animal » en train de tuer un chevreuil.			
02-02-20	CROIXDALLE	RADOUX et BAILLET	OBSERVATION VISUELLE de « l'animal » lors d'une battue au bois.			
21-02-20	FREULLEVILLE		1	BICHE	OFB76	OUI
26-02-20	MEULERS	BUISSON	3	OVIN	OFB76	OUI
02-03-20	REALCAMP	FOUCARD	3	2 OVIN + 1 CAPRIN	OFB76	OUI
09-03-20	LAFRESGUIMONT St MARTIN 80	Attaque de 2 ovins dans la SOMME chez M.MACRE (14 km de Réalcamp)			PROPRIO-VETO	«OUI»
Mi 03-20	VILLERS Sous FOUCARMONT	LEJEUNE	1	OVIN	PROPRIETAIRE	«OUI»
Fin 03-20	OSMOY St VALERY	DEMAREST	3	OVIN	PROPRIETAIRE	«OUI»
30-03-20	BURES en BRAY	VERDIER	2	OVIN	PROPRIETAIRE	«OUI»
08-04-20	LONDINIÈRES	DESJARDINS	CLICHES PHOTOS de l'animal			
16-04-20	NAMPONT St MARTIN 80	Attaque de 1 brebis et 2 agneaux dans la SOMME (60 km de Londinières)			OFB80	«OUI»
17-04-20	ARGOULES 80	Attaque de 5 brebis (+10 blessées) dans la SOMME (67 km de Fesques)			OFB80	«OUI»
21-04-20	FESQUES	BERTHE	2	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
22-04-20	OSMOY St VALERY	BENOIST	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI



23-04-20	OSMOY St VALERY	DESCHAMPS	2	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
26-04-20	OSMOY St VALERY		1	CHEVREUIL	OFB76-DDTM	OUI
28-04-20	MESNIL FOLLEMPRISE	VADECARD	5	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
30-04-20	MESNIERES en BRAY	VERDIER	4	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
03-05-20	LONDINIERS	BLOQUEL	1	BOVIN	OFB76-DDTM	«OUI»
08-05-20	BAILLEUL NEUVILLE	HAUDRECHY	2	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
10-05-20	BURES en BRAY	LORMIER	2	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
12-05-20	MAUCOMBLE	GUERIN	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
17-05-20	MONTREUIL en CAUX	CHANU	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
25-05-20	HAUTOT sur MER	CORRUBLE	(1)	BOVIN	OFB76-DDTM	?
31-05-20	BEAUVAL en CAUX		(1)	CHEVREUIL	OFB76-DDTM	?
Fin 05-20	DANCOURT	LEJEUNE	2	OVIN	PROPRIETAIRE	«OUI»
05-06-20	CROIXDALLE	OFB-DDTM		CLICHES PHOTOS de l'animal		
07-06-20	MESNIERES en BRAY	BIZZARI	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
19-06-20	St RIQUIER en RIVIERE	ESTOT	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
21-06-20	DOUVREND	GOUEL	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
22-06-20	DOUVREND	GOUEL	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
05-07-20	SAINTE NICOLAS D'ALIERMONT	QUESNEL	2	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
07-07-20	OSMOY St VALERY	BENOIST	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
08-07-20	MESNIERES en BRAY	PETIT	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
11-07-20	MESNIERES en BRAY	BIZZARI + BAZIRE	3	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
13-07-20	MESNIERES en BRAY	PETIT	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
13-07-20	MESNIERES en BRAY	LECLERC et BIZZARI		OBSERVATION VISUELLE du loup lors de la moisson		
17-07-20	BAILLEUL NEUVILLE	DESMARAIS	3	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
18-07-20	BAILLEUL NEUVILLE	DESMARAIS	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI

24-07-20	BULLY	FLEURMAN	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
30-07-20	ESCLAVELLES	DODARD	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
03-08-20	CROIXDALLE	OFB-DDTM	CLICHES PHOTOS du loup « mâle »			
04-08-20	MESNIERES en BRAY	VERDIER	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
07-08-20	OSMOY St VALERY	BENOIST	2	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
10-08-20	OSMOY St VALERY	BENOIST	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
13-08-20	MESNIERES en BRAY	BIZZARI	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
19-08-20	DANCOURT	LEJEUNE	2	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
20-08-20	St RIQUIER en RIVIERE	ESTOT	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
24-08-20	MESNIERES en BRAY	BIZZARI	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
24-08-20	Mise en place des premiers «foxlight»					
25-08-20	MESNIERES en BRAY	BIZZARI	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
28-08-20	Résultats ADN des poils : il s'agit bien d'un loup gris, mâle, de lignée Italo-alpine population Française					
02-09-20	FRESLES	DEHEDIN	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
05-09-20	BULLY	TAILLEFESSE	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
17-09-20	OSMOY St VALERY	VERDIER	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
18-07-20	MESNIERES en BRAY	DELAFENESTRE	OBSERVATION VISUELLE du loup lors d'une battue sanglier dans un champ de maïs.			
20-09-20	OSMOY St VALERY	PETIT	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
27-09-20	FRESLES	PETIT	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
01-10-20	FRESLES	PETIT	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
08-10-20	OSMOY St VALERY	OFB76	CLICHES PHOTOS du loup de jour.			
10-10-20	OSMOY St VALERY	DECHAMPS	2	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
12-10-20	OSMOY St VALERY	OFB76	CLICHES PHOTOS du loup.			
19-10-20	BAILLOLET	MAROLLEE	3	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
26-10-20	PETIT	CALLENGEVILLE	2	OVIN	OFB76-DDTM	OUI

28-10-20	AUGER	REALCAMP	3	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
29-10-20	LAFRESGUIMONT St MARTIN 80	Attaque de 1 ovin dans la SOMME chez M.MACRE (14 km de Réalcamp)			OFB80	«OUI»
11-20	2 attaques dans 60 (BLICOURT)	Attaques d'ovins dans l'OISE (32 km de Lafresguimont St martin 80)			OFB60	«OUI»
13-12-20	JOLY	NEUFBOSC	1	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
08-01-21	BARD	REBETS	2	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
09-01-21	LECOMPTE	VIEUX MANOIR	4	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
20-01-2021	ST-NICOLAS-D'ALIERMONT	CARON	2	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
11-02-2021	BREMONTIER-MERVAL	ROUZE	3	OVIN	OFB76-DDTM	OUI
<b><i>TOTAL (Seine-Maritime)</i></b>		<b><i>57 attaques</i></b>	<b><i>110</i></b>	<b><i>105 OVINS + 1 CAPRIN + 1 BICHE + 2 CHEVREUILS + 1 BOVIN</i></b>		

Figure 52 : Tableau des observations et des prédatons imputées au loup en Seine-Maritime entre novembre 2019 et février 2021.

Source : OFB 76.

## Annexe IV] Guide d'entretien pour les éleveurs et les propriétaires ovins

**1. Présentation générale de la personne :** Formation, métier, si possible milieu d'origine et origine géographique (locale, régionale, nationale...).

**2. Activités agricoles :** Durée d'installation, type d'élevage, syndicat, inscription à la PAC ...

**3. Retour sur les faits :** Nombre d'attaques et total des victimes, lieu de prédation, localisation de la parcelle où l'attaque est survenue, procédure de constatation (quels interlocuteurs), indemnisation (montant par bêtes), stress des animaux, pertes indirectes, quels moyens pour protéger le troupeau avant et depuis, diagnostic de vulnérabilité, ont-ils été informés de la présence du loup, ont-ils été formés ? Quelles conséquences d'un point de vue psychologique et économique, etc.

**4. Conduite du troupeau :** Nombre d'animaux, viande ou lait, type de clôtures, présence de chiens, gardiennage, visites etc.

**5. Pratique de la chasse :** Petit gibier, gros gibier, chasseur occasionnel ou régulier, effets du loup sur les ongulés sauvages etc.

**6. Perceptions et connaissances sur le loup :** Présentation de l'animal, sentiment à l'égard de la présence du prédateur (admiration, crainte, excitation, inquiétude, joie, indifférence etc.), connaissance de l'espèce (retour naturel ou réintroduction, régime alimentaire, longévité, mœurs, écologie et biologie, dernières données de présence en 76, statut de protection, nombre de loups en France etc.).

**7. Gestion de l'espèce :** De quoi les attaques sont-elles le résultat (gestion inadaptée du troupeau, mauvaise gestion du loup, faculté des loups à s'adapter, disposition à mettre en place des dispositifs de protection des troupeaux, efficacité des dispositifs, etc.), avis sur les tirs de prélèvement et le statut d'espèce protégée du loup, confiance envers les structures de l'État pour gérer le loup, quel ordre de préoccupation pour le loup parmi les autres difficultés de la filière ovine, quelles difficultés pour mettre en place les dispositifs de protection des troupeaux, attentes concernant le dossier loup (plus de tirs de prélèvement, prime spéciale, meilleure indemnisation, assistance technique, formation pour les éleveurs, patous etc.)

**Document réalisé à partir du guide d'entretien des personnes relais, par Farid Benhammou.**

**1. Présentation générale de la personne :** Formation, métier, si possible milieu d'origine et origine géographique, durée du mandat etc.

**2. Perceptions et connaissances sur le loup :** Représentation de l'animal, sentiment à l'égard de la présence du prédateur (admiration, crainte, excitation, inquiétude, joie, indifférence etc.), connaissance de l'espèce (retour naturel ou réintroduction, régime alimentaire, longévité, mœurs, écologie et biologie, dernières données de présence en 76, statut de protection, nombre de loups en France etc.).

**3. Position par rapport au scénario de référence :** « Quelle place pour le loup en Normandie ? »

a - ouvertement pour (plusieurs éléments connexes comme le passé militant, les écrits le confirment)

b - pour « ambigu » (les comportements passés et contemporains sont ambigus malgré une certaine rhétorique pro-ours)

c - pragmatiques (OK s'il y a des avantages, attention s'il y a trop d'inconvénients)

d - hostiles de circonstance (d'abord hostiles mais prêts à accepter la présence d'Ours si contre parties)

e - hostiles purs et durs

**4. Réactions :** Quelles réactions (joie, crainte, inquiétude etc.) la présence du loup a-t-elle suscitée dans la commune (familles, chasseurs, randonneurs etc.) ? Entre les communes ? Quelles premières difficultés ?

**5. Rôle :** Quelle implication et quel rôle pour le maire dans le dossier loup ? Quelles relations avec les éleveurs et propriétaires ovins ? Participation à des réunions, consultation par d'autres acteurs ?

**6. Quelle idée se fait-il du jeu des acteurs concernant le loup ?** Qui décide ? Qui est en mesure d'influencer les positions majeures ? Comment fonctionnent les débats ? Comment les décisions sont-elles prises ? Relations avec la préfecture, OFB, DREAL ?

A ce niveau, l'objectif est d'obtenir une perception des forums de débat, il s'agit d'avoir leur carte mentale du rôle, du poids des différents acteurs, et de voir si leur lecture du débat est relativement claire ou gênée par certains éléments (quels sont ces éléments ?). Des informations sur d'autres personnes relais pourront être glanées.

**7. En tant que relais, quel point de vue exprime-t-il dans le cadre de sa « fonction » ? Quel poids ?**

Y-a-t-il un décalage entre son opinion personnelle et ses prises de positions dans le cadre des circuits institutionnels ? La personne semble-t-elle exprimer pleinement ou réprimer ses positions propres dans ces circuits ? Quelle est sa marge de manœuvre ?

Prise de position ?

**8. Actions :** Des actions sont-elles déjà menées ? Quelle communication ? Sensibilisation ? Définir des bonnes pratiques à adopter si on observe un loup ?

**9. Gestion de l'espèce :** De quoi les attaques sont-elles le résultat (gestion inadaptée du troupeau, mauvaise gestion du loup, faculté des loups à s'adapter, disposition à mettre en place des dispositifs

de protection des troupeaux, efficacité des dispositifs, etc.), avis sur les tirs de prélèvement et le statut d'espèce protégée du loup, confiance envers les structures de l'Etat pour gérer le loup, quel ordre de préoccupation pour le loup parmi les autres difficultés de la filière ovine, quelles difficultés pour mettre en place les dispositifs de protection des troupeaux, attentes concernant le dossier loup (plus de tirs de prélèvement, prime spéciale, meilleure indemnisation, assistance technique, formation pour les éleveurs, patous etc.)

**10. Attentes :** D'après l'interrogé, que faudrait-il changer dans le système ? Pourquoi ?

## Annexe VI] Liste exhaustive des personnes interrogées

### Éleveurs professionnels et propriétaires ovins :

**ANONYME**, agriculteur et propriétaire ovin, Pommeréval, Seine-Maritime  
**BENOIST Françoise et Antoine**, propriétaires ovins, Les Grandes-Ventes, Seine-Maritime  
**BERTHE Françoise et Maurice** (premier adjoint de la commune), propriétaires ovins ayant subi une attaque, retraités, Fesques, Seine-Maritime  
**DEHEDIN Dominique**, éleveur ovin, Osmoy-Saint-Valery, Seine-Maritime  
**DODART Philippe**, éleveur ovin, Esclavelles, Seine-Maritime  
**ESTOT Régis**, boucher à la retraite, éleveur ovin, Saint-Riquier-en-Rivière, Seine-Maritime  
**FLEURMAN Carole et Éric**, agriculteurs et éleveurs ovins, Bully, Seine-Maritime  
**GOUEL Bruno**, propriétaire d'ovins ayant subi une attaque, Saint-Nicolas d'Aliermont, Seine-Maritime  
**GUERIN François, Véronique et Ségolène**, éleveurs ovins, Maucomble, Seine-Maritime  
**HAUDRECHY Éric**, propriétaire ovin et agent d'entretien, Bailleul-Neuville, Seine-Maritime  
**LANGLET Eglantine**, propriétaire ovin ayant subi une attaque, auxiliaire vétérinaire, Réalcamp, Seine-Maritime  
**LEJEUNE Éric**, chauffeur routier et éleveur ovin, Saint-Léger-aux-Bois, Seine-Maritime  
**MAROLLÉE Claude**, retraité et propriétaire ovin, Baillolet  
**OLYER Jeanne**, bergère transhumante à la retraite, Hodeng-Hodenger, Seine-Maritime  
**PERRIER Sébastien**, éleveur ovin, Confédération Paysanne, Mesnières-en-Bray, Seine-Maritime  
**PETIT Florian**, éleveur ovin et ouvrier agricole, Mesnières-en-Bray, Seine-Maritime  
**PETIT Olivier**, propriétaire ovin et chef d'entreprise, Callengeville, Seine-Maritime  
**VADECARD Raphaël**, éleveur ovin et étudiant en BTS agroforesterie, Mesnil-Follemprise, Seine-Maritime  
**VERDIER Emile**, ouvrier agricole et éleveur ovin, Mesnières-en-Bray, Seine-Maritime  
**VERTHY Mélodie**, éleveuse ovine en installation, Vieux-Manoir, Seine-Maritime

### Maires et élus locaux :

**BACHELOT Léon**, agriculteur à la retraite, maire de Maucomble, Seine-Maritime  
**BATTEMENT Éric**, éleveur de chevaux et maire de Mesnil-Follemprise, Mesnil-Follemprise, Seine-Maritime  
**BOURGEOIS Marie-Josée**, retraitée, maire d'Osmoy-Saint-Valery, Seine-Maritime  
**CARNET Céline**, agent MSA, maire de Bailleul-Neuville, Seine-Maritime  
**CLEMENT Jean-Marie**, premier adjoint au maire, Esclavelles  
**COSQUER Jean-Luc**, professeur et maire de Brémontier-Merval, Seine-Maritime  
**COSSARD Christian**, maire de Bully, Seine-Maritime  
**GUEVILLE Denis**, maire d'Esclavelles, Seine-Maritime  
**JULIEN Ludovic**, commercial libéral et maire de Saint-Riquier-en-Rivière, Seine-Maritime  
**LERMECHAIN Maryse**, retraitée, maire de Baillolet, Seine-Maritime  
**LÉVÊQUE Jacky**, maire de Bures-en-Bray, Seine-Maritime  
**LÉVÊQUE Patrick**, retraité et maire de Fresles, Seine-Maritime  
**MINEL Dany**, maire, enseignant à la retraite de mathématiques au lycée agricole de la commune, Mesnières-en-Bray, Seine-Maritime  
**OTERO Fabrice**, ingénieur urbaniste et maire de Vieux-Manoir, Seine-Maritime  
**ROUTIER Eric**, agriculteur et maire de Meulers, Seine-Maritime  
**SANNIER Jean-Christophe**, maire de Villers-sous-Foucarmont, Seine-Maritime

### Structures étatiques :

**BERGER Vincent**, ONF, Poteau Maitre-Jean, Seine-Maritime

**PFEIFFER Nathalie**, animatrice du réseau Loup-Lynx Normandie, OFB, Caen, Calvados

**STALIN Nicolas**, inspecteur de l'environnement, OFB, Val de Scie, Seine-Maritime

**TEILLET Cyril**, responsable MADISEN, adjoint au Service Transitions, Ressources et milieux, Rouen, Seine-Maritime

### Associations de protection de la nature :

**CORET Christophe**, Président de l'association AVES France, Rouen, Seine-Maritime

**FAINE Laëtitia** et **LEBOULENGER François**, salariée et bénévole au GMN, Caen, Calvados

**GAILLARD Etienne**, chargé de mission et de coordination France Nature Environnement Normandie, Rouen, Seine-Maritime

**POIRIER Vincent**, professeur de SVT et bénévole au GMN, Monchy-sur-Eu, Seine-Maritime

### Chasseurs :

**FIHUE Rémi**, administrateur à la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime, Mesnil-Follemprie, Seine-Maritime

**SAUTREUIL Jérôme**, technicien de secteur, animateur du pôle GIC, Fédération de Chasse de Seine-Maritime, Belleville-en-Caux, Seine-Maritime

### Syndicats agricoles :

**DONCKELE Stéphane**, agriculteur et éleveur, élu à la Chambre d'Agriculture 76 et FNSEA, Préaux, Seine-Maritime

**LEMOINE Fanny**, animatrice conseillère FNSEA, Rouen, Seine-Maritime

**MILLE Grégoire**, agriculteur et éleveur ovin, responsable FNSEA de la section ovine, Préaux, Seine-Maritime

### Autres acteurs :

**DARTOIS Marie-Géraldine**, journaliste à l'Eclaireur, Gournay-en-Bray, Seine-Maritime

**DENIS Guillaume**, capacitaire loup, Rêve de Bisons, Muchedent, Seine-Maritime



## Annexe VII] Communiqué de presse de la préfecture de Seine-Maritime



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 17 avril 2020

#### UN LOUP PROBABLEMENT IDENTIFIÉ EN SEINE-MARITIME

Dans la nuit du 7 au 8 avril 2020, un grand canidé a été pris en photo, par un appareil automatique, sur la commune de Londinières, au nord du Pays de Bray, dans le département de Seine-Maritime.



Cliché du loup pris à l'appareil photographique automatique ©Desjardins

Les clichés ont été transmis le 12 avril à l'Office français de la biodiversité (OFB), établissement public en charge du suivi du loup en France. Les experts de l'OFB ont pu authentifier cette observation comme étant très probablement celle d'un loup gris (*Canis lupus lupus*). Cependant, eu égard à la qualité des images fournies et considérant que de nombreuses races de chiens peuvent présenter un gabarit et des teintes de pelage similaires à celui d'un loup, cette expertise est à considérer avec quelques réserves.

Si la présence du loup en Seine-Maritime est une première depuis plus d'un siècle, l'espèce est connue pour sa grande capacité de dispersion. Ainsi, depuis le retour du loup en France dans les Alpes du Sud en 1992, l'espèce s'est installée sur les principaux massifs montagneux français. Elle est ponctuellement mais régulièrement aperçue sur des territoires éloignés du

cœur de population alpin, comme ça a été le cas dans l'Indre, l'Eure-et-Loir, la Somme ou la Charente-Maritime.

Ce type d'observation d'un animal seul et éloigné des zones où l'espèce est installée est caractéristique des individus en phase de dispersion, phénomène qui intervient deux fois dans l'année, au printemps et à l'automne. A l'automne, les jeunes nés au printemps prennent pleinement leur place au sein du groupe, contraignant d'autres individus à quitter la meute pour chercher un nouveau territoire où s'établir. Au printemps, les subadultes qui ne peuvent se reproduire au sein des meutes quittent leur territoire de naissance en quête d'un partenaire sexuel. Ces individus en phase de colonisation peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres avant de se fixer, et ceci en quelques mois (distance de dispersion record pouvant dépasser les 1500km depuis le lieu de naissance).

Le système de colonisation par « bonds » est caractéristique du loup. Le nouveau territoire d'installation peut être séparé de la meute d'origine de plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres, laissant des espaces vides qui peuvent être colonisés par la suite. Ceci explique notamment certaines observations isolées, loin des zones de présence permanente connues, comme en Seine-Maritime. Ces individus en phase de dispersion peuvent séjourner plusieurs mois dans un secteur avant de le quitter. La rapidité de déplacement et la discrétion de cette espèce d'un point à un autre fait que l'espèce peut facilement passer inaperçue le long de son trajet de dispersion. A ce stade, cette observation en Seine-Maritime ne permet pas d'affirmer que le loup s'installe dans le département. La capitalisation des informations dans le temps est nécessaire pour évaluer l'évolution de la situation.

L'Office français de la biodiversité dispose d'un maillage territorial d'agents spécialement formés à la reconnaissance des indices de présence du loup et aux expertises de constats d'attaques, y compris dans les départements normands où la présence de loup n'avait jamais été avérée jusqu'à présent.

Toute observation suspecte de grand canidé ou toute attaque sur troupeau domestique doit être rapidement signalé au service départemental compétent de l'OFB (Service départemental de Seine-Maritime [sd76@ofb.gouv.fr](mailto:sd76@ofb.gouv.fr)).

Plus d'informations sur le suivi du loup en France : [www.loupfrance.fr](http://www.loupfrance.fr)

Figure 53 : Communiqué de presse de la DDTM 76, publié le 17.04.2020.

Source : Préfecture de Seine-Maritime.

Annexe VIII] Communiqué de presse de la préfecture de Seine-Maritime après le contrôle des effectifs du parc Rêve de Bisons

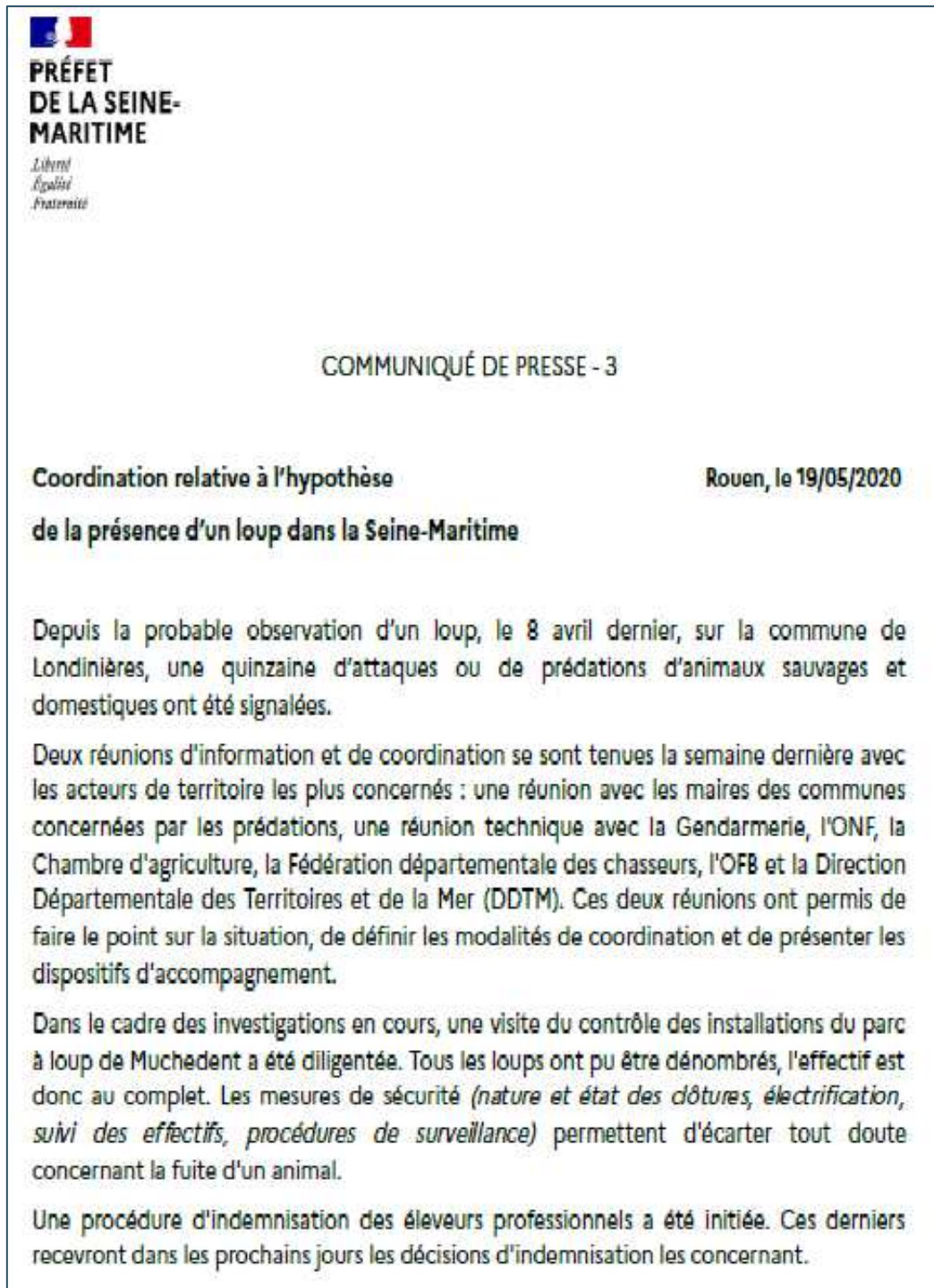


Figure 54 : Communiqué de presse de la DDTM 76, publié le 19.05.2020.  
Source : Préfecture de Seine-Maritime.

Annexe IX] Constats d'attaques dans l'Eure, OFB

Année	Date	Dpt	N°INSEE	Fiabilité	Remarque
2019	12/10/2019	27	MARAIS-VERNIER	Invérifiable	Une quinzaine de brebis prédatées sans consommation importante ni aucun stigmate de l'action d'un loup.
2019	02/11/2019	27	AMFREVILLE-LES-CHAMPS	Non retenu	Plusieurs brebis prédatées avec une très faible consommation et des morsures multiples.
2019	02/11/2019	27	AMFREVILLE-LES-CHAMPS	Non retenu	Une brebis présentant une morsure à la gorge mais aucun stigmate de consommation typé loup.
2020	12/10/2020	27	GASNY	Non retenu	Trois ovins présentant des blessures incompatibles avec l'action d'un prédateur.
2020	06/11/2020	27	MARCILLY-SUR-EURE	Invérifiable	Une brebis fortement consommée après notamment le passage de chiens. Aucun élément exploitable.

Figure 55 : Tableau des prédatations sur ovins recensées dans le département de l'Eure.

Source : OFB 27.

## RÉSUMÉ

Ce mémoire prospectif a pour objectif d'essayer d'expliquer la présence du loup en Normandie et d'étudier la façon d'envisager la place de ce grand prédateur aux côtés des activités agricoles et humaines.

Notre terrain d'étude se situe en Seine-Maritime, puisque c'est sur les terres brayonnes que le loup gris (*Canis lupus*) a choisi de faire son retour en Normandie, après un siècle d'absence (de novembre 2019 à février 2021). Le premier chapitre revient sur la présence historique du loup en Normandie et apporte des pistes de réponse quant à son retour et à la façon dont il est perçu. À travers plusieurs disciplines, nous avons essayé de comprendre les raisons des relations conflictuelles entre humains et loups, hier et aujourd'hui. Dans les chapitres 2 et 3, nous rendons compte de notre enquête de terrain auprès des acteurs du territoire directement concernés par la présence du loup : éleveurs professionnels et propriétaires ovins, structures étatiques, associations de protection de la nature, mondes agricole et cynégétique, forestiers etc. Ce travail de recherche s'est donné pour mission de fournir une analyse sous forme de regards-croisés des enjeux qui entourent le retour du loup en Normandie.

Enfin, la dernière partie de ce mémoire s'intéresse à la complexité du retour du loup dans un contexte de plaine. S'il existe des moyens de protection des troupeaux dans les zones de montagne, sont-ils applicables à la Normandie ? Pour répondre à cette question, nous avons mené une réflexion sur certains dispositifs et présenté les moyens expérimentés dans l'Est de la France où le loup a fait son retour dans les plaines lorraines en 2013.

Mots-clés : géographie ; environnement ; agriculture et élevage ; paysage ; faune sauvage ; grand prédateur ; géopolitique ; enquête de terrain ; multi-usage du territoire